



Le livre dans la société grenobloise au XVIIIe siècle : études des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès

Elsa Liardet

► To cite this version:

Elsa Liardet. Le livre dans la société grenobloise au XVIIIe siècle : études des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès. Histoire. 2010. dumas-00611483

HAL Id: dumas-00611483

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00611483>

Submitted on 26 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

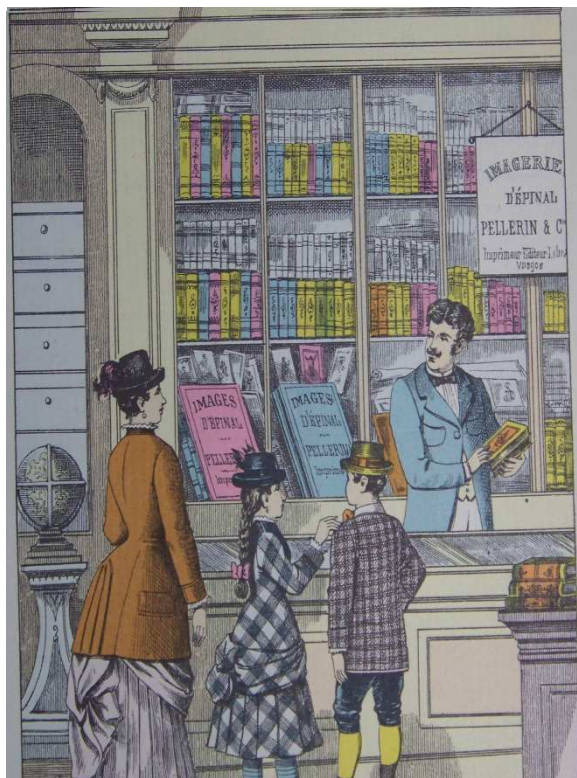
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives| 4.0
International License

Elsa LIARDET

Le livre dans la société Grenobloise au XVIIIe siècle :
Etudes des bibliothèques de particuliers au travers des
inventaires et ventes après décès



Mémoire de Master 2 « Sciences humaines et sociales »

Mention Histoire et Histoire de l'art

Spécialité Métiers des bibliothèques

Sous la direction de Mme Anne BEROUJON

Année 2009-2010

elsaliardet@gmail.com

Image de la page de couverture : *La Librairie*, imagerie Pellerin, Epinal.

Texte au verso de l'image :

« - Mère, Monsieur Dumont, qui a tant de si gros livres dans son magasin, est un libraire, n'est-ce pas ?

- Oui, mon fils. Et tenez, je me souviens que je lui ai confié trois volumes brochés pour qu'il me les fasse relier. Puisque nous passons devant sa maison, je vais entrer pour lui demander s'ils sont prêts.

- Petite mère chérie, dit Lucile, je suis très contente de tout ce que tu nous as fait voir, je vais avoir bien soin de mes livres désormais, car je me souviendrai toujours de notre intéressante promenade.

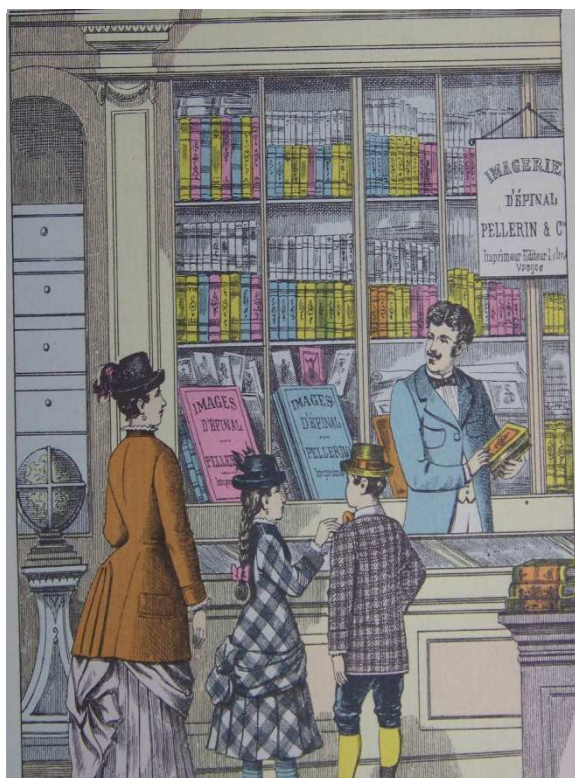
- Et moi aussi, mère, dit André.

- C'est très bien, mes chers enfants, je compte sur votre promesse. Maintenant, entrons chez Monsieur Dumont, vous pourrez admirer ses jolies collections d'images. »

Elsa LIARDET

Le livre dans la société Grenobloise au XVIIIe siècle :

Etudes des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès



Mémoire de Master 2 « Sciences humaines et sociales »

Mention Histoire et Histoire de l'art

Spécialité Métiers des bibliothèques

Sous la direction de Mme Anne BEROUJON

Année 2009-2010

elsaliardet@gmail.com

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de mémoire, Anne Bérouton, qui m'a suivie et conseillée durant ces deux années de Master.

Mes remerciements vont aussi à toute l'équipe de la bibliothèque de l'UFR de Sciences Humaines de Grenoble pour m'avoir confortée dans mon projet professionnel.

Un grand merci aussi à mes parents et à ma famille qui m'ont aidée à terminer ce travail et qui m'ont toujours encouragée.

Enfin, je remercie tout particulièrement Vincent qui m'a soutenue et motivée pour accomplir cette rédaction. Il m'a donné l'envie et le courage de débiter une nouvelle vie.

Sommaire

REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 LES CADRES	12
I. CADRE TECHNIQUE	13
II. CADRE HISTORIQUE	26
PARTIE 2 POSSESSEURS ET LIVRES POSSEDES	36
I. PORTRAIT DES AMATEURS DE LIVRES GRENOBLOIS.	37
II. LES LIVRES PRESENTS DANS LES INVENTAIRES APRES DECES.....	47
III. UN GRAND AMATEUR DE LIVRES : SIEUR DURAND CONTROLEUR GENERAL DES FERMES DU ROI... 57	57
PARTIE 3 : ETUDE DU MARCHÉ DU LIVRE D'OCCASION A GRENOBLE D'APRES LES VENTES APRES DECES.....	67
I. TYPOLOGIE DES ACHETEURS	68
II. LES PRATIQUES D'ACHAT.....	75
III. ETUDES DE QUELQUES VENTES PARTICULIERES	81
CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIE.....	89
SOURCES	92
TABLE DES ANNEXES	95
TABLE DES MATIERES	119

Introduction

Le lecteur émerge de l'histoire du livre, dans laquelle il a été longtemps confondu, indistinct [...] Le lecteur passait pour l'effet du livre. Aujourd'hui, il se détache de ces livres dont on supposait qu'il était seulement l'ombre portée. Voici que l'ombre se délie, prend son relief, acquiert une indépendance.

Michel de Certeau, *La lecture absolue*.

Longtemps, les historiens qui se sont penchés sur l'histoire du livre ont étudié l'histoire de l'imprimerie ou la « sociologie des lecteurs »¹, oubliant les usages du livre. Ces usages de l'imprimé étudiés au travers des bibliothèques sont pourtant d'une importance majeure. Ils permettent de mettre alors en relief le lecteur, l'auteur et l'éditeur et de montrer, comme l'on fait Lucien Febvre et Henri-Jean Martin,² que le livre est un nouveau mode de transmission et de diffusion de la pensée à ses débuts. Notre réflexion s'attachera donc à mettre en évidence des caractéristiques de groupes sociaux au travers de leur collection de livres.

Notre analyse se base sur deux sources : l'une déjà largement utilisée dans l'histoire du livre, celle des inventaires après décès et l'autre beaucoup moins mise en relief, celle des ventes après décès. Les ouvrages d'Albert Labarre³ et Jean Quéniart⁴ ont été des modèles et ont mis en évidence des caractéristiques de la lecture dans des villes provinciales grâce aux inventaires après décès. Les ventes publiques de livres ont été étudiées par Françoise Bléchet⁵ au travers des catalogues des ventes, mais non des ventes après décès. Cette source peu exploitée, montre pourtant les différents comportements des lecteurs ainsi que l'importance qu'ils accordent à leur bibliothèque et à l'avenir de celle-ci.

¹ Roger Chartier, *L'ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIVe et XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1992, p.36.

² Lucien Febvre, Henri- Jean Martin, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999

³ Albert Labarre, *Le livre dans la vie amiénoise du seizième siècle : l'enseignement des inventaires après décès, 1503-1576*, Paris, Paris-Sorbonne, 1965.

⁴ Jean Quéniart, *L'imprimerie et la librairie à Rouen au XVIIIème siècle*, Paris, Klincksieck, 1969.

⁵ Françoise Bléchet, *Les ventes publiques de livres en France, 1630-1750 : répertoire des catalogues conservés à la Bibliothèque nationale*, Oxford, Voltaire Foundation, Taylor Institution, 1991.

Le précurseur de l'étude des bibliothèques privées au XVIII^e siècle reste Daniel Mornet.⁶ En effet celui-ci a étudié les goûts littéraires de l'époque grâce à des bibliothèques de particuliers et à la publication des catalogues de vente.

Une première exploration, conduite en 2008-2009 dans le cadre d'un master 1, proposait une analyse de l'imprimerie à Grenoble entre 1650 et 1750 et un début d'étude des bibliothèques grenobloises dans la lignée de l'étude proposée par Henri-Jean Martin sur le libraire Nicolas.⁷ Dans cette continuité, nous avons choisi d'étudier l'impact du livre dans la société grenobloise tout au long du XVIII^e siècle.

Le XVIII^e siècle connaît le développement des idées des lumières et leur diffusion ainsi qu'une augmentation du taux d'alphabétisation⁸ et de possession des livres.⁹ C'est aussi à cette époque que les salons de lecture et les bibliothèques publiques prennent une importance croissante. Cependant, cet essor de la lecture reste à nuancer : il existe de fortes inégalités dans les conditions d'accès aux livres entre les villes et les campagnes et entre Paris et les villes de province. Paris obtient, en effet, 57,5% des privilèges d'impression en 1764. Les ouvrages sont donc plus accessibles à la population, contrairement à la province.¹⁰ L'écart est aussi important entre des villes où l'imprimerie s'est fortement développée et des villes qui ont été moins touchées par celle-ci.

De nombreux axes d'études peuvent donc être envisagés : des comparaisons entre différentes villes de province, entre différents groupes sociaux ou entre espace urbain et espace rural. Même si cet aspect n'est pas à écarter, notre étude se limite à la ville de Grenoble, à ses lecteurs et amateurs de livres, à ce que l'on pourrait appeler les « pratiques de la lecture ».¹¹ Il s'agit donc de montrer la place accordée aux livres dans les bibliothèques

⁶ Daniel Mornet, « Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780) », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 17, 1910.

⁷ Martin Lecocq, Henri- Jean Martin, *Les registres du libraire Nicolas 1645-1668: livres et lecteurs à Grenoble*, Genève, Droz, 1977.

⁸ Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'Education en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976, p. 91. Au nord de la France à la fin du XVII^e siècle 44% des hommes savent signer et 71% à la fin du XVIII^e siècle.

⁹ Pierre Goubert, Daniel Roche, *Les Français et l'Ancien Régime*, Tome 2, Paris, Armand Collin, 1991, p. 236. A Paris les livres sont présents dans 25% des inventaires et dans l'Ouest dans 30 à 40% en 1750.

¹⁰ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, dir. *Histoire de l'édition française*, Tome 2, Paris, 1984, Promodis, p. 284.

¹¹ Roger Chartier, *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot, 2003.

grenobloises. Même si l'on sait que les inventaires après décès restent une source imparfaite car ils ne tiennent pas compte de toutes les catégories sociales de la population. Ils ne permettent pas non plus, au niveau de l'histoire du livre, d'examiner toutes les lectures d'une personne. Il arrive que le rédacteur de l'inventaire ne signale pas certains ouvrages prohibés ou que ceux-ci aient été écartés par la famille avant l'inventaire des biens du défunt. Enfin les ouvrages présents dans les bibliothèques n'appartiennent pas forcément au bibliophile décédé mais peuvent lui avoir été prêtés. Malgré ces défauts, les inventaires après décès offrent déjà une première approche pour l'étude de la possession de livres. De plus, ils apportent aussi de nombreux renseignements sur la personnalité du bibliophile au-delà de la passion des livres : ses centres d'intérêt, son niveau de richesse et son réseau social. On retrouve ces mêmes caractéristiques pour les acheteurs lors des ventes après décès. Ceux-ci peuvent acheter certains ouvrages, la bibliothèque dans sa totalité, des meubles ou d'autres objets.

Grâce à ces dépouillements d'inventaires et de ventes après-décès, on pourra alors centrer notre analyse sur le livre et son devenir après la mort de son possesseur en intégrant des données chiffrées mais sans faire uniquement une histoire quantitative du livre.¹²

Ce travail permettra donc d'étudier l'impact du livre dans la ville de Grenoble au XVIII^e siècle. C'est à Grenoble, ville de Parlement, qui a donc un cercle d'élite culturelle représenté par la noblesse de robe et qui semble avoir une culture livresque importante grâce à l'implantation de libraires et d'imprimeurs¹³ que se crée, en 1774, une bibliothèque municipale.¹⁴

On s'interrogera alors sur les pratiques de lecture de nos grenoblois et on se demandera de quelle manière le livre est un facteur de lien social. Quelle importance a-t-il au sein de la société grenobloise ? Quels sont les lectures favorites de nos bibliophiles ? Et comment le livre survit après la mort de son possesseur ?

¹² Roger Chartier, *L'ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV^e et XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1992, p.17-18. L'auteur reproche à l'histoire du livre d'avoir uniquement et « durablement donné pour objet la mesure de l'inégale présence du livre dans les groupes qui composent la société d'Ancien Régime. »

¹³ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XV^e au XVIII^e siècle*, Grenoble, Dupont, 1884.

¹⁴ René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, 1994, Presses universitaires de Grenoble, p.334.

Grâce à ces sources et avec quelques études comparatives sur les bibliothèques privées d'autres villes¹⁵ nous tenterons de répondre à ces interrogations.

Nous avons donc étudié les inventaires après décès et les ventes après décès des archives départementales de l'Isère qui se trouvent dans la série 13B qui regroupe aussi les jugements, les procédures civiles et criminelles, les ouvertures de testaments, les appositions de scellés, les procédures civiles liées à la transmission des biens et les déclarations de grossesses. Les inventaires commencent en 1553 mais ils ne sont pas nombreux. Ils se terminent en 1790 avec la fin de l'Ancien Régime et de l'administration du pouvoir royal. Le dépouillement a concerné 61 inventaires après décès accompagnés des ventes après décès qui y correspondent. On y relèvera la liste des ouvrages présents dans les bibliothèques des particuliers ainsi que certains éléments du déroulement de l'inventaire qui nous permettront d'établir des conclusions pour tenter de reconstituer des aspects de la vie passée du défunt. Les ventes après décès se trouvent souvent à la suite de l'inventaire ou dans la même liasse sauf lorsque la vente n'est pas effectuée la même année. L'intérêt est donc de retrouver la vente après décès qui va avec l'inventaire afin de pouvoir montrer quels sont les objets et livres qui sont vendus.

Enfin, pour le contexte plus général lié à la ville de Grenoble au XVIII^e siècle, nous utiliserons comme références des ouvrages comme ceux de René Favier¹⁶ et d'Auguste Prudhomme.¹⁷

Afin de nous plonger dans l'atmosphère des bibliothèques grenobloises, nous étudierons, dans un premier temps, les différents cadres dans lesquels se déroulera notre analyse. Tout d'abord le cadre technique, qui sera composé de la description des sources : la série B en général, puis, plus particulièrement, la série 13B avec les inventaires et les ventes après décès. Nous nous laisserons ensuite guider dans le Grenoble historique du XVIII^e siècle avec l'étude de la société grenobloise dans laquelle nous retrouverons nos bibliophiles. Les papiers retrouvés lors des inventaires donneront aussi des informations sur la place qu'avaient

¹⁵ Pour ces comparaisons, nous utiliserons notamment l'ouvrage de Michel Marion, *Les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII^e siècle*, BNF, 1980.

¹⁶ René Favier, Op.cit., *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*

¹⁷ Auguste Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, Marseille, Laffite, 1975.

les lecteurs dans la société. En définitive, nous mettrons en relief la place du livre à Grenoble, en faisant un bilan des imprimeurs, des libraires et de l'activité littéraire de l'époque.

Le cœur de notre étude portera sur l'analyse de nos inventaires après décès. Cette deuxième partie tentera de dresser un portrait des possesseurs de livres grâce au dépouillement de leur bibliothèque. A l'aide ces données, nous pourrons montrer certaines caractéristiques liées à la possession du livre, en fonction du métier exercé et du type de livre détenu.

Pour conclure, nous nous intéresserons plus particulièrement au devenir des livres après la mort du possesseur. Ainsi, nous découvrirons le milieu des amateurs de livres grâce aux ventes après décès. Ces amateurs peuvent s'intéresser aux livres de différentes manières : il peut s'agir de revendeurs, de simples acheteurs ou des membres de la famille ou du cercle de connaissance du défunt. De plus, le titre des livres achetés ainsi que leur prix d'achat et le nombre d'ouvrages acquis nous donneront une idée du marché du livre d'occasion au XVIIIe siècle. Enfin, nous achèverons notre étude en détaillant certaines ventes particulières qui pourront confirmer ou, au contraire, s'avérer originales par rapport aux conclusions générales que nous avons tirées précédemment.

Avec ce portrait des lecteurs grenoblois, amateurs ou simples usagers, c'est-à-dire ceux qui le sont par nécessité pour leur profession par exemple, nous espérons montrer un aspect nouveau et original de l'analyse des inventaires et des ventes après décès de livres dans la société grenobloise du XVIIIe siècle.

PARTIE 1

LES CADRES

I. Cadre technique

Un descriptif ainsi qu'une explication des sources paraît indispensable dans une étude telle que celle que nous vous présentons. En effet, il est important de mettre en évidence cette base non négligeable pour tout historien qui entreprend un travail de recherche. Les sources sont donc des « témoignages » du passé comme l'a souligné Marc Bloch.¹⁸ Elles nous permettent, même si elles restent imparfaites et qu'elles dépendent de l'interprétation qu'en fait le chercheur, de reconstituer un passé lointain. Elles sont aussi, lorsqu'il s'agit d'études locales, comme la nôtre qui concerne des individus quasiment inconnus, les seuls moyens de connaître des modes de vie, des organisations sociales ou des renseignements plus intimes. C'est ainsi qu'il faut nous plonger dans ces nombreuses liasses de papiers, que sont ceux de la série B et plus précisément 13B, afin de tenter d'en savoir un peu plus sur nos lecteurs grenoblois.

A. Les sources de la série B

1. Généralités

La série B des archives renferme les procédures civiles et criminelles. Peu utilisée par les historiens avant 1960, elle permet pourtant une analyse approfondie des comportements sociaux au travers de l'activité judiciaire.

Afin de poursuivre au mieux notre étude, il est nécessaire de comprendre le fonctionnement de cette série B.

Elle renferme différents actes : les registres d'audience (cahiers des audiences civiles), les registres de dictum (registres de sentences) et les procès verbaux (civils et criminels), ainsi que d'autres actes non contentieux, qui sont ceux qui nous intéressent plus particulièrement : la juridiction gracieuse, les droits de succession (les inventaires et les ventes après décès, les appositions de scellés et les assemblées de parents) et les attributions de police (levée de cadavre, déclaration de grossesse illégitime...).

¹⁸ Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, 1949, page 37.

Les responsables de ce système judiciaire sont nombreux et il existe une hiérarchie qui régit ce personnel.

A la tête de cette justice locale, le juge représente la monarchie, il peut avoir le titre de conseiller du roi mais cette nomination est purement honorifique. Ensuite, il y a les avocats qui ont pour fonction : le conseil, la rédaction des écrits, la représentation et la plaidoirie. Enfin, les auxiliaires comme les greffiers qui rédigent les actes et les huissiers qui sont indispensables car ce sont eux qui donnent les assignations et qui réalisent les saisies et les ventes.¹⁹

On retrouve ces personnes lors des inventaires et des ventes après décès en tant que rédacteurs des actes, représentants des héritiers et acheteurs ou possesseurs de livres. Ils sont totalement intégrés dans la société et représentent une part importante de la population notamment dans une ville où siège un Parlement comme à Grenoble.

Cependant, ces juridictions vont disparaître en 1790, avec la Révolution, la mise en place des tribunaux et la séparation du droit civil et criminel.²⁰

2. La série 13B des Archives Départementales de l'Isère

Aux Archives Départementales de l'Isère, la série 13B regroupe, comme nous l'avons vu, les jugements, les procédures civiles et criminelles, les ouvertures de testaments, les appositions de scellés, les procédures civiles liées à la transmission des biens et les déclarations de grossesses. Il s'agit du fond de la cour commune de Grenoble qui a été classé par Auguste Prudhomme et qui a bénéficié d'une attention toute particulière liée à la « valeur irremplaçable de telles catégories documentaires pour une étude attentive de la société urbaine à compter du règne de Louis XIV ». ²¹ En effet, la série est présentée sous forme d'un répertoire qui rassemble pour chaque année, de 1553 à 1790, tous les documents. Mais ceux-ci ne sont pas nombreux au XVIe et au début du XVIIe siècle et ont presque disparu pour la période médiévale. Pour une date donnée, on trouve le nom de la personne concernée par la procédure, et, pour les inventaires et les ventes après décès on a même indiqué si la personne

¹⁹ Hervé Piant, *Une justice ordinaire : justice civile et criminelle dans la prévôté royale de Vaucouleurs sous l'ancien régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p.42, 51 et 52.

²⁰ Ibid. p. 285.

²¹ Vital Chomel dans l'Introduction au répertoire de la série 13B des Archives Départementales de l'Isère.

décédée possédait une bibliothèque. En outre, à la fin du répertoire, on trouve plusieurs index dont l'un recense les possesseurs de livres par ordre alphabétique. Cet index a grandement facilité notre travail, de telle sorte que nous nous sommes basés sur celui-ci pour élaborer notre liste de documents à dépouiller. Nous n'avons donc pas procédé par hasard en recherchant la présence de livres sur une période donnée, comme d'autres l'ont fait. Au contraire, nous nous sommes limités strictement au dépouillement des inventaires des bibliophiles.

Ce choix pourrait paraître restrictif car il écarte les inventaires qui ne comportent que quelques livres et de ce fait, il ne peut pas montrer l'ampleur de la possession du livre à Grenoble à une période donnée. En revanche, cette sélection a d'autres avantages. Elle permet notamment l'étude d'une catégorie précise : celle des amateurs de livres. De plus, elle décrit plus finement le marché du livre d'occasion et montre comment le livre crée un lien social entre les amateurs.

La série 13B rassemble donc les inventaires et les ventes après décès mais peut contenir d'autres documents concernant le défunt comme l'apposition des scellés ou la désignation d'une mise sous tutelle des enfants ou de l'épouse. Ces documents peuvent compléter notre recherche notamment pour établir le cercle de connaissance de nos bibliophiles.

Quand aux documents relatifs aux jugements et aux procédures civiles et criminelles, qui ne concernent pas notre étude, ils « ont été traités avec la concision qui est de mise dans l'établissement de simples répertoires ».²²

L'étude de la série 13B est donc très précieuse pour les chercheurs qui s'intéressent à des domaines différents de l'histoire de l'Ancien Régime tels que l'histoire sociale, judiciaire, culturelle et familiale (généalogie).

Cependant, ce type de classement n'est pas une généralité. La plupart du temps, les inventaires et les ouvertures de testaments sont classés dans les archives notariales aux côtés des contrats de mariage. On peut remarquer que Grenoble est une exception comme l'Ouest de la France. Notons qu'à Dijon ou à Amiens, ces documents sont rassemblés aux archives municipales.

²² Ibid.

Au sein de ce répertoire, ce sont donc les inventaires après décès qui nous intéressent plus particulièrement. C'est pourquoi, une description des conditions de réalisation de ces documents s'avère indispensable pour mieux comprendre notre démarche.

B. Les inventaires après décès

Comme tout acte juridique un inventaire après décès doit être effectué en suivant des règles précises. Son déroulement peut se comparer, d'une certaine façon, à celui d'une pièce de théâtre avec ses acteurs, ses décors et ses rebondissements.

1. Les acteurs

L'inventaire après décès est généralement dressé peu de temps après la mort du défunt pour régler au plus vite la succession. Néanmoins, nous ne pouvons pas dire avec exactitude quand la mort est survenue car la date du décès n'est pas indiquée. L'inventaire n'est pas obligatoire, il est effectué à la demande des successeurs afin de régler certains conflits. La plupart du temps, quatre circonstances motivent l'inventaire :

- lorsque le défunt laisse des enfants mineurs qui doivent être mis sous tutelle (ou lorsque c'est la mère la tutrice, dans ce cas, elle veut protéger ses droits dotaux)
- lorsqu'il y a des différents entre les héritiers (c'est souvent le cas)
- lorsque l'inventaire a été demandé par le défunt avant sa mort, par précaution pour ses héritiers
- lorsqu'il est demandé par les bénéficiaires eux-mêmes pour éviter d'hériter des dettes.²³ Dans certains cas l'héritier ignore même le contenu de la succession et demande alors d'effectuer un inventaire.²⁴

L'inventaire est donc, pour reprendre un passage de Jean Cassan dans *Le Nouveau et parfait notaire* (1789) :

une description des biens d'un défunt, délaissés après sa mort, laquelle se fait solennellement et par des officiers de justice, pour maintenir les droits de tous ceux qui peuvent y avoir intérêt...

²³ Roger Devos, Robert Gabion, Jean-Yves Mariotte..., *La Pratique des documents anciens : actes publics et notariés, documents administratifs et comptables, Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy, 1978, p. 109-110.*

²⁴ ADI 13B555

Pour la confection de l'inventaire, il faut qu'il soit fait par des personnes publiques, et ayant droit de le faire, et signé à la fin de chaque vacation par les parties comparantes, par le sergent ou huissier qui a fait la prise des meubles, et par les notaires qui l'ont passé et daté.²⁵

L'inventaire est bien un acte de justice effectué par des officiers qui peuvent être : un conseiller du roi juge royal épiscopal civil et criminel,²⁶ un commissaire du roi juge royal épiscopal civil et criminel²⁷, un commissaire de parti²⁸, un assesseur au siège royal et présidial²⁹ ou un lieutenant au siège royal et présidial³⁰. Mais la plupart du temps ce sont des greffiers ou des substituts de greffiers. La présence des lieutenants de police est stipulée par l'édit de Fontainebleau de 1699, qui impose l'implantation de ces derniers dans les villes où siège un Parlement. Les juges royaux et épiscopaux continuent aussi à avoir une grande importance tout au long du XVIIIe siècle, pour la gestion des délits et litiges entre les habitants de Grenoble.

L'inventaire se déroule généralement dans le lieu où résidait le défunt. Il peut s'agir d'une maison, d'un appartement, d'une boutique (lorsque la personne décédée était un marchand ou d'une collégiale (pour les clercs). Les personnes présentes, les « comparaissants », sont convoqués à ce lieu. Ils peuvent être accompagnés de représentants (tuteurs, curateurs, procureurs...) lorsque ceux-ci sont des femmes ou des mineurs. De plus, tout au long de l'inventaire, d'autres personnes peuvent intervenir. Ce sont souvent des créanciers du défunt qui réclament leur argent. C'est ainsi qu'au milieu d'une énumération de meubles ou de livres, il y a parfois des interruptions comme celle-ci :

« ...

12

Un livre in folio relié en bazane intitulé la vie des Saints impression de Lyon 1647

13

L'agriculture et maison rustique impression de Lyon 1702 in 4

14

L'histoire de Charles 9 impression de Lyon 1684 en 3 tomes in 8

15

Bréviaire romain impression de Lyon 1685 in 8

16

Motif de conversion d'Alexandre Videl 1680 in 8

A comparu Antoine blanc marchand de fer déclare qu'il est créancier du deffunt 4000 livres

²⁵ Joël Cornette, *La Révolution des objets. Le Paris des inventaires après décès (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, n°36, 1989, p.476.

²⁶ ADI 13B537

²⁷ ADI 13B540

²⁸ ADI 13B595

²⁹ ADI 13B573

³⁰ ADI 13B574

17

Réflexions morales impression de Lyon 1655 in 8

18

Le nouveau testament par le père Amelotte impression de paris in 8

... »³¹

Ici, il s'agit d'un créancier qui demande que l'on tienne compte des dettes que le défunt avait envers lui. Parfois, ce sont des personnes qui demandent qu'on leur rende les objets ou l'argent qu'ils ont prêtés. Par exemple, dans l'inventaire de Jean-Baptiste Liberal de Gruel Dussays,³² on trouve écrit ceci : « s'ensuivent les livres réclamés par Mr. Allard Duplantier suivant la comparution de Mr. La forest son procureur ». Les litiges peuvent être plus complexes et aboutir à une interdiction d'accès à certaines pièces grâce aux scellés demandée par des héritiers pour d'autres bénéficiaires.

De ce fait, certains inventaires peuvent durer plusieurs jours ou même plusieurs semaines et faire de deux à plus d'une centaine de pages.

La première page d'un inventaire se présente donc ainsi :

Du vendredy dixieme du mois de juillet mille sept cent soixante sept ...par devant nous Nicolas Dijon la Cour Bassière avocat en parlement et lieutenant en la judicature épiscopale de la ville de Grenoble assistant Louis Rieilillins greffier dans la salle de l'appartement qu'occupait deffunt Sebastien Victor de la Colombière seigneur de Gières conseiller au parlement de cette province dans la maison de Mr le conseiller Dupuy.

A comparu dame Magdelaine de Vallain epouze de Mr Louis Joseph Courte Dagoult ancien lieutenant du roy au fort de Barraun chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis assisté de Laurent Troussel ancien procureur au siège laquelle a dit que [...] après avoir fait son testament il a institué pour son héritière la dite dame .³³

Ici, on a bien la date à laquelle l'inventaire a été rédigé : le vendredi dix juillet 1767, les autorités présentes : « avocat en parlement et lieutenant en la judicature épiscopale », « greffier », le lieu : « dans la maison de Mr le conseiller Dupuy », les comparaissants : « dame Magdelaine de Vallain [...] assisté de Laurent Troussel ancien procureur ».

Cette première page est toujours présentée de la même façon. Seule la précision des informations données peut changer. En effet, l'adresse peut être plus détaillée ainsi que les fonctions occupées autrefois par le défunt. Il est difficile de donner un exemple type d'inventaire car ceux-ci sont très variables, selon la personne qui effectue l'acte ou selon l'importance de la personne décédée au sein de la société. C'est ainsi que, parfois on trouve

³¹ ADI 13B537

³² ADI 13B636

³³ ADI 13B612

les titres du défunt en entier ou simplement son nom sans aucune précision comme c'est le cas de Jean Baptiste Laroche dont on ignore la profession.³⁴

2. Les décors

Comme nous l'avons précisé, l'inventaire est une description plus ou moins fidèle des objets, meubles et papiers appartenant à la personne décédée. A partir de cette description, nous pouvons presque reconstituer l'intérieur d'une maison ou un intérieur grenoblois du XVIIIe siècle. Parfois, il permet, lorsque l'estimation des meubles est indiquée, d'établir une comparaison du niveau de fortune au sein d'un même groupe social.³⁵

Une fois que la première partie de l'inventaire est rédigée, on passe à l'énumération des objets présents dans l'habitation. L'officier procède alors pièce par pièce dans l'ordre d'apparition des objets. Ces éléments sont décrits de manière plus ou moins précise selon les inventaires. Ils sont généralement accompagnés d'une estimation, mais dans nos inventaires grenoblois, celle-ci est très rarement indiquée et l'on a seulement une estimation globale à la fin. Enfin, sur les 61 inventaires après décès que nous avons dépouillés, il n'y en a que 4 qui possèdent une estimation précise: ceux de Jean Laurent Poncet de la Maladière, procureur au baillage de Grésivaudan, 1783, Jean Baptiste Laroche, 1772, Gabriel Magulon, 1767 et Bertrand Rebou, marchand mercier, bourgeois, 1734.³⁶

Après les meubles, les vêtements, les livres, l'officier procède au descriptif des papiers qui appartenaient au défunt. Dans ces papiers, on peut trouver toutes sortes de choses : des contrats, des quittances de loyer, des reconnaissances de dettes, des lettres ou des ventes d'action de la Compagnie des Indes.³⁷ Dans certains cas cette partie de l'inventaire tient une grande place et peut être constituée de dizaines de pages. Ces documents ont une grande importance pour le chercheur qui peut trouver des informations sur la vie intime de la personne décédée. Cependant, ils sont souvent difficiles à traiter car ils sont mal écrits ou déchirés ou éparpillés dans l'inventaire. En effet, dans l'inventaire de Joseph Alphand³⁸, les

³⁴ ADI 13B621

³⁵ Roger Devos, Robert Gabion, Jean-Yves Mariotte..., Op.cit., *La Pratique des documents anciens : actes publics et notariés, documents administratifs et comptables*, Archives départementales de la Haute-Savoie., p.111

³⁶ ADI 13B540, ADI 13B678, ADI 13B621, ADI 13B637

³⁷ ADI 13B562

³⁸ ADI 13B600

papiers ne sont pas répertoriés à la fin mais presque au début de l'inventaire car ils sont nombreux. Les livres s'intercalent dans les papiers au milieu des cahiers de procès trouvés dans le cabinet.

Enfin, l'inventaire se termine par une estimation générale des biens meubles et parfois des biens immeubles lorsque le défunt possédait plusieurs résidences ou terres. Ensuite, toutes les personnes présentes, les héritiers, conjoints, procureurs et officiers signent l'inventaire. Un prix est aussi parfois indiqué tout en bas de la feuille, indiquant le tarif des honoraires des officiers qui ont procédé à l'inventaire après décès.

Notre étude s'intéresse plus particulièrement aux bibliothèques, c'est pourquoi il est intéressant de décrire le mobilier qui permettait de contenir les livres. Ceux-ci sont très variés, de la simple planche en bois à la garde robe. Chez les personnes les plus aisées on trouve des grands meubles comme des gardes robe chez Jacques de Ponnat, avocat, ou même de véritables bibliothèques comme chez Elisabeth Chouvin qui possédait « une bibliothèque à trois portes au dessus ouvertes, ayant à la chacune un petit rideau de toile peinte, les dites portes néanmoins fermant à clef, le dessous formant un espèce de buffet aussi à trois portes fermants à clef en noyer et fond en bois sapin »³⁹ pour ranger ses livres. Les autres, plus modestes, disposent les livres sur de simples étagères, des tiroirs, des caisses ou des malles comme chez Claude Bouvier, tapissier, Charles-François Gassin, chanoine, Laurent Imbert, marchand ou Claude Achard, marchand mercier. Cependant, il ne s'agit pas d'une généralité et les meubles utilisés dépendent du niveau de fortune ou de l'importance accordée au livre dans la maison.

Nous ne pouvons pas constater une évolution dans les types de rangement. On trouve en effet encore des coffres, notamment chez Joseph Bonardel, bourgeois⁴⁰, alors qu'en Savoie, au XVIIIe on n'en trouve quasiment plus dans les intérieurs bourgeois.⁴¹ Dans certains milieux, on reste attaché au coffre qui est un héritage de l'ancien temps. On peut remarquer que les armoires ou les garde-robes prennent une grande importance car ils facilitent le rangement, notamment pour les livres que l'on retrouve plus facilement et que l'on peut mieux classer.

³⁹ ADI 13B677

⁴⁰ ADI 13B555

⁴¹ Op.cit. Roger Devos, Robert Gabion, Jean-Yves Mariotte, *La Pratique des documents anciens : actes publics et notariés, documents administratifs et comptables*, Archives départementales de la Haute-Savoie, p. 111

Outre les objets courants que l'on peut trouver dans une maison, les bibliophiles possèdent parfois des collections de tableaux ou des objets insolites. Dans beaucoup d'inventaires de personnes bourgeoises ou nobles, on trouve des estampes, des tableaux (on trouve beaucoup de tableaux ayant des thèmes religieux dans les inventaires après décès de femmes : Tableau représentant l'Annonciation dans la chambre de Marie Ozias Aymard)⁴², des instruments de musique : un violon chez Elisabeth Chouvin,⁴³ et des baromètres.

C. Les ventes après décès

Tout comme les inventaires, les ventes après décès suivent certaines règles. La vente après décès n'est pas obligatoire, elle dépend de la volonté des héritiers et ceux-ci peuvent tout à fait conserver les biens laissés par le défunt.

1. La partie introductive de la vente.

Comme dans les inventaires, les ventes après décès se font en présence des héritiers et leurs éventuels représentants, devant un officier de justice qui peut être différent de celui de l'inventaire. Les ventes peuvent se dérouler quelques jours ou quelques mois après l'inventaire ou parfois plusieurs années après, le temps de résoudre les éventuels conflits qu'il peut y avoir entre les bénéficiaires. Par exemple, l'inventaire après décès de François Bérard⁴⁴ se déroule le « lundy vingtième avril mille sept cent soixante un » et la vente, le « lundy vingtième juillet mille sept cent soixante un », soit, à trois mois d'intervalle, alors que l'inventaire de Pierre Amabert⁴⁵ se déroule le « vingt septième juin mil sept cent vingt sept » et la vente seulement le « lundy vingt huitième avril mille sept cent trente deux », quatre années plus tard. Cette durée est donc très variable selon la situation familiale ou financière de la personne décédée. Cependant, dans tous les cas la vente est annoncée plusieurs jours à l'avance par des affiches comme pour la vente des biens de Jean Lambert⁴⁶ ou par un crieur comme c'est le cas pour la vente après décès de Charles-François Gassin.⁴⁷ Dans l'ouvrage de Françoise Blechet, les ventes sont annoncées à l'avance et sont accompagnées de la

⁴² ADI 13B525

⁴³ ADI 13B677

⁴⁴ ADI 13B598

⁴⁵ ADI 13B522, 13B534

⁴⁶ ADI 13B674. C'est la fille de Jean Lambert qui a posé des affiches dans la ville afin d'annoncer la vente.

⁴⁷ ADI 13B573

publication d'un catalogue des livres autrefois possédés par les défunts, élaboré par des libraires. Cette manière de procéder est assez rare et concerne surtout les bibliothèques qui contiennent des livres rares et précieux. Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé ce type de catalogue à Grenoble même si certains amateurs de livres tenaient des catalogues de leur bibliothèque comme Pierre Durand, contrôleur général des fermiers au Parlement de Haut Dauphiné qui tenait des Mémoires sur les livres qu'il possédait.⁴⁸ En plus de cette annonce, le représentant de justice annonce aussi que celle-ci doit se faire « au plus offrant et dernier Enchérisseur en la manière accoutumée ».⁴⁹

Le début de la vente est donc semblable à celui de l'inventaire avec présentation des parties présentes et du lieu où se déroule la vente. Le lieu de la vente peut être différent de celui de l'inventaire. Parfois elle s'effectue même sur un lieu public : sur une place ou dans une pièce d'un bâtiment administratif. Ainsi, pour les ventes des effets de Jean Tholozan, conseiller du roi,⁵⁰ et de Jean-Antoine Gueydan,⁵¹ marchand, la vente se déroule Place du Mal Conseil au milieu de la ville. Enfin, dans certains cas, les biens du défunt peuvent être vendus chez un autre particulier, dans la demeure d'une personne importante, celle du représentant qui s'occupe de la vente ou chez un particulier qui est aussi nommé dans la liste des acheteurs. La vente de la bibliothèque de François Bozon⁵², se fait dans la maison du Sieur Falquet, procureur qui est aussi l'un des principaux acheteurs. Cette première partie est essentielle à analyser afin de comprendre le déroulement de la vente ainsi que les raisons qui l'ont motivée.

2. Le contenu de la vente

Après cette introduction, la vente débute et les articles préalablement énumérés dans l'inventaire après décès sous un numéro, sont exposés sous le même numéro et sont adjugés au plus offrant. A côté de l'article acheté, le greffier note le prix, le nom et la signature de l'acheteur quand celui-ci peut signer. Sinon la mention « a payé et n'a signé pour ne savoir » est indiquée. Parfois, il peut y avoir plusieurs enchères comme c'est le cas pour la vente de la

⁴⁸ ADI 2E 396

⁴⁹ Michel Marion, *Collections et collectionneurs de livres au XVIIIe*, Paris, H. Champion, 1999, p.190.

⁵⁰ ADI 13B496

⁵¹ ADI 13B517

⁵² ADI 13B543

bibliothèque de Pierre Amabert⁵³ où le greffier l'a signifié par cette phrase : « Tous les livres énoncés en dix chefs de l'inventaire ont été exposés aux enchères et proclamés pendant plus d'une heure et après plusieurs enchères ont été délivrés à Mme Amabert pour 87 livres ».

Quelque soit le lieu de la vente, elle se déroule n'importe quel jour de la semaine sauf le dimanche et les jours fériés, en général en début d'après midi. En moyenne, elle dure huit jours, mais elle peut être longue, plusieurs semaines, lorsqu'il y a beaucoup d'articles à vendre comme durant la vente de Esprit Jean Baptiste Hubert Giély.⁵⁴

Les biens inventoriés ne sont pas forcément tous mis en vente. Certains restent au sein de la famille ou sont réclamés par des personnes qui les auraient prêtés au défunt. Par exemple, les livres de l'inventaire d'Adrien Blache restent à sa fille Catherine Blache.⁵⁵ De plus, les bibliothèques ne sont pas forcément vendues en bloc, les livres peuvent être dispersés et acquis par des acheteurs différents. Pour la bibliothèque d'Esprit Jean Baptiste Hubert Giély composée de 100 ouvrages, on note 18 acheteurs différents. Cette pratique empêche la conservation des collections commencée par les défunts, mais elle permet à des particuliers de compléter les leurs. Mais, dans certains cas, le défunt a interdit la vente des ses biens comme c'est le cas du conseiller grenoblois Pina qui écrit dans son testament : « je défends a mon héritier de vendre ou autrement aliéner ma bibliothèque en tout ou en partie, n'entendant néanmoins luy interdire la faculté de se défaire des livres doubles que je puis avoir et meme de ceux dont les editions auront vieillies pourvu qu'ils soient remplacés par d'autres de la meme valeur en quantité ou du moins a peu près ».⁵⁶

De plus, les acheteurs peuvent être des amateurs de livres, des libraires ou des revendeurs qui pourront les revendre par la suite. Parmi ces acquéreurs on retrouve parfois des personnes membres du réseau social du défunt.

Il est difficile de faire un portrait type des acheteurs. Ils viennent de catégories professionnelles très différentes et le prix d'achat des ouvrages ainsi que leur état peut aussi être très variable. Pour notre étude, il est difficile d'établir l'écart entre le prix du livre lors de l'inventaire et son prix de vente car nous avons très peu d'estimation des biens. Nous avons

⁵³ ADI 13B534

⁵⁴ ADI 13B644

⁵⁵ ADI 13B537

⁵⁶ Clarisse Coulomb : « Connaitre le passé, réformer le présent. La culture des parlementaires dauphinois au XVIIIe siècle », *Le Parlement de Dauphiné des origines à la Révolution*, Grenoble, 2001.

seulement le prix de vente. Néanmoins on peut établir une moyenne du coût du prix du livre d'occasion à Grenoble. Celle-ci s'élève à environ 2 livres 20 sols.

Grâce à cette source, il est possible d'envisager différentes études sur le marché de l'occasion, sur la typologie des acheteurs. L'intérêt est donc de mettre en relation les ventes avec les inventaires après décès afin de mieux comprendre le milieu des amateurs de livres au XVIIIe siècle. Cependant, les ventes que nous étudions ici ne concernent que celles des biens de personnes décédées. Il existe d'autres ventes aux enchères qui se font pour des occasions diverses : déménagement ou ventes judiciaires. On retrouve ces cas dans les catalogues des ventes de livres étudiés par Françoise Blechet.

3. Les catalogues de ventes publiques

Malgré l'absence de catalogues de ventes dans nos sources, il paraît tout de même important d'en montrer la portée tout au long du XVIIIe siècle. En effet, ces ventes deviennent de plus en plus importantes après 1750 et prennent l'ampleur d'un véritable commerce du livre d'occasion. En effet, en province dans les années 1731-1740, on compte 18 catalogues de ventes et 129 en 1771-1780. Ces catalogues concernent des grandes bibliothèques qui contiennent des livres précieux. Les possesseurs sont surtout des nobles (34%), des officiers de justice (23%), des clercs (15%) ou des marchands (17%) qui doivent posséder une certaine fortune car la publication d'un catalogue de vente coûte cher.⁵⁷ Mais, cet essor des ventes publiques pose des problèmes notamment au sein de la profession des imprimeurs et des libraires et certains, comme Goujon, dont nous reparlerons plus tard ont obtenu le droit de vendre des vieux livres. Cependant, ils profitent des ventes publiques pour racheter des livres récents afin de les revendre par la suite. Il s'agit surtout de petits bouquinistes qui désirent se faire une place dans la profession et qui empiètent sur le travail des libraires. Pour riposter, ces derniers se plaignent aux autorités pour qu'ils interviennent en leur faveur comme en témoigne le début de mémoire adressé à M. le Garde des Sceaux Chauvelin.⁵⁸ A Rennes, en 1772, les libraires demandent même une compensation de 150 livres tournois pour la perte qu'ils subissent.⁵⁹

⁵⁷ Les pourcentages proviennent des tableaux page 253 de : Claude Jolly, dir., *Histoire des bibliothèques françaises*, Paris, 2008.

⁵⁸ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, dir. Op.cit., *Histoire de l'édition française* p. 453

⁵⁹ Jean Quénart, Op.cit., *Culture et Sociétés Urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, p. 381

Les ventes sont annoncées plusieurs jours à l'avance, mais contrairement aux ventes après décès, les catalogues sont publiés aussi en avance et permettent aux éventuels acheteurs de faire leur choix au préalable. Ils sont imprimés contrairement aux ventes après décès qui sont manuscrites et souvent très détaillées : titre de l'ouvrage, nom de l'auteur, date de publication, format et prix de vente. Pour les ventes après décès, seul le titre est mentionné en général, puis le nom de l'acheteur et le prix.⁶⁰

Comme le souligne Albert Labarre, les catalogues de ventes ont ce défaut de « ne recens[er] que des livres préalablement triés et classés en vue de leur vente », alors que les ventes après décès « livrent une image brute des bibliothèques des défunts ».⁶¹ En effet, certains titres subversifs peuvent être retirés de la liste avant d'être vendus.

L'intérêt aurait été de pouvoir mettre en relation ces deux sources originales afin d'obtenir une analyse précise.

⁶⁰ Annexe 1

⁶¹ Albert Labarre, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-08-0516-004>

II. *Cadre historique*

A. Grenoble au XVIII^e siècle

Autrefois état indépendant, Grenoble est rattachée au Royaume de France en 1349. Capitale du Dauphiné, c'est la troisième ville française où est installé un Parlement. Proche de Lyon et de Genève, la ville a connu un développement économique et culturel important. Ces atouts et la population variée qu'elle renferme paraissent importants à étudier notamment dans ce XVIII^e siècle de foisonnement culturel.

1. Grenoble et le Dauphiné

« Ville ancienne, petite, ni belle, ni laide, assez pauvre, sans presque de commerce si l'on excepte celui des gants. »⁶²

Cette citation de Berthier de Sauvigny, intendant, successeur de Fontanieu, paraît quelque peu exagérée. En effet, Grenoble au XVIII^e siècle est une ville de taille moyenne, atteignant une population tout à fait honorable de 22 600 habitants en 1725,⁶³ au même titre que Montpellier, Dijon ou Caen.

Située non loin de Lyon, de la frontière avec la Savoie et au confluent de l'Isère et du Drac, elle se trouve sur un axe stratégique de circulation au niveau des routes et des voies fluviales. Grenoble est aussi la première ville de la province de Dauphiné loin devant Valence et Vienne. En effet, sur la population totale de la province, en 1698, l'élection⁶⁴ de Grenoble représente presque 24%, devant l'élection de Vienne (21%). Cependant, en 1790, c'est l'élection de Vienne qui renferme le plus grand nombre d'habitants (24%), alors que celle de Grenoble représente 23% de la population du Dauphiné. Mais, Grenoble reste tout de même la ville la plus importante.⁶⁵

⁶² Edmond Esmonin, « La société grenobloise au temps de Louis XIV d'après les *Miscellanea* de Letourneau », *Etudes sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1964. Page 473-474.

⁶³ *Ibid.* Page 450.

⁶⁴ Une élection représente l'endroit où on lève les impôts.

⁶⁵ René Favier. *Op.cit*, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Les pourcentages sont tirés du tableau page 41.

D'un point de vue administratif, Grenoble est donc la capitale du Dauphiné, mais la province est aussi divisée en trois circonscriptions : Grenoble et ses alentours, Vienne et ses alentours et Valence et sa région. Ces circonscriptions sont à leur tour divisées en différents sièges où la justice royale s'exerçait. Cependant, dans cette période de l'Ancien Régime, les justices seigneuriales avaient elles aussi une très grande importance.

Avant le rattachement du Dauphiné à la France, le conseil Delphinal était situé à Saint Marcellin et est transféré à Grenoble en 1340. Ce conseil est transformé en Parlement en 1454. Les pouvoirs du Parlement sont au XVI^{ème} siècle très diversifiés : en plus des attributions judiciaires et administratives, une cour souveraine qui a le pouvoir de convoquer les états provinciaux est aussi présente ainsi qu'une chambre des comptes. Néanmoins, en 1628, le Parlement perd sa chambre des comptes avec la création d'une Cour des aides à Vienne.⁶⁶ Un Présidial a aussi été mis en place à Valence faisant concurrence au Parlement. Le développement du pouvoir royal est mal vu dans les provinces et il en est de même pour l'arrivée des intendants qui sont souvent mal accueillis et qui sont eux même critiques comme nous l'avons constaté au travers de la citation de Berthier de Sauvigny.

Cette présentation du fonctionnement des institutions et des caractéristiques de la ville de Grenoble est indispensable pour comprendre le fonctionnement de la société et de la vie culturelle grenobloise.

2. Les activités de la ville

Dire que Grenoble est une ville « sans presque de commerce si l'on excepte celui des gants » n'est pas tout à fait vrai. Même si beaucoup de gantiers sont implantés dans la ville, d'autres commerçants ont pu prospérer.

Divers commerçants sont installés à Grenoble comme nous le montrent nos sources. En effet, sur les 61 inventaires et ventes après décès on retrouve 9 marchands : des gantiers, miroitiers, chaudronniers, merciers et drapiers, soit 15% de l'échantillon. Ce chiffre ne correspond pas à la population marchande globale à Grenoble qui était de 6,5% à 9% de la population totale.⁶⁷

⁶⁶ *Ibid.* p.63

⁶⁷ *Ibid.* p. 288

L'activité artisanale et industrielle est aussi représentée dans notre étude par la présence d'un menuisier et d'un tapissier.

Au sein de la ville ces métiers manuels sont cantonnés dans un quartier spécifique, séparé du quartier des parlementaires. Les élites estimaient, en effet, que l'implantation des artisans ne favorisait pas le développement de l'activité culturelle.

La base de la culture, représentée par l'instruction est aussi présente dans la ville. Malgré la mise en place de l'Université de la province à Valence, des cours de chirurgie et d'obstétriques sont dispensés à Grenoble. L'enseignement scolaire est donné par les religieux à toutes les catégories de la population, même aux plus pauvres, afin qu'ils sachent lire et écrire.

De ce fait, l'activité intellectuelle n'est pas négligeable dans la ville. Au XVIII^{ème} siècle, les cabinets de lecture se développent et l'un des plus connus est celui de l'imprimeur Joseph Cuchet. De plus, l'ouverture de la bibliothèque de Grenoble contribue à valoriser la lecture. Enfin, la création de la Société littéraire en 1780 et de l'Académie delphinale en 1789 a contribué à l'essor culturel.

Cette vie culturelle fait venir des auteurs fameux dans la ville au XVIII^{ème} siècle comme Molière ou Rousseau. Le théâtre et l'opéra ne sont pas non plus exclus et les opéras comiques de Monsigny et de Grety y sont joués ainsi que des comédies de Voltaire ou de Marivaux.

Des ouvrages assez célèbres ont été publiés dans la capitale du Dauphiné tels que *Le Siècle de Louis XIV* de Voltaire. La mode littéraire ne différait donc pas beaucoup de celle de Paris. En effet, l'*Encyclopédie* était très appréciée et les goûts des catégories étaient toujours en accord avec la mode littéraire de la Cour mais avec un certain décalage.

La circulation des nouveautés provient des libraires et des imprimeurs qui exerçaient dans la ville.

Enfin, la ville possédait quelques auteurs comme Nicolas Chorier, Expilly ou Guy Allard. Il s'agit surtout d'auteurs locaux qui ont écrit des récits sur le Dauphiné ou qui ont rédigé des généalogies des dauphinois célèbres.

Le plus fameux écrivain grenoblois est Stendhal mais il n'a pas publié d'ouvrages à Grenoble. Il donne d'ailleurs un bien triste image de sa population dans cette citation qui date de la veille de la Révolution :

«...Tout ce qui est bas et plat dans le genre bourgeois me rappelle Grenoble. Tout ce qui me rappelle Grenoble me fait horreur ; non, *horreur* est trop noble, *mal au cœur*. Grenoble est pour moi comme le souvenir d'une abominable indigestion ; il n'y a pas de danger, mais un effroyable dégoût. Tout ce qui est bas et plat sans compensation, tout ce qui est ennemi du moindre mouvement généreux... voilà Grenoble pour moi... »⁶⁸

Cette citation reste assez critique et nous amène à une étude globale de cette société grenobloise du XVIII^e siècle.

B. La société grenobloise au XVIII^e siècle

1. Le clergé

Comme dans la plupart des villes françaises, Grenoble dispose d'un nombre important d'églises et de communautés religieuses.

En 1725, sur une population de 22 600 habitants, il y avait 600 membres du clergé, 103 séculiers et 497 réguliers (soit 2,6% des grenoblois).⁶⁹ Les communautés religieuses sont donc nombreuses et une forte concurrence s'installe car ce sont elles qui assurent l'enseignement des jeunes grenoblois. Leur implantation au sein même de la ville s'explique par la volonté de reconquête religieuse contre les protestants avec la Réforme. A Grenoble, il existe trois ordres mendiants masculins et un féminin, celui des filles de Sainte Claire.

Le clergé séculier est installé dans quatre paroisses : Saint Hugues, Saint Laurent, Saint Louis et Saint Joseph. Cependant, petit à petit, le nombre de clercs réguliers baisse et devient très faible à la fin XVIII^e siècle puisqu'ils ne sont plus qu'une soixantaine. Cette baisse est due à un certain déclin des vocations et à l'influence de la Révolution.

Au sein de notre étude, la population cléricale représente plus de 6% du total des inventaires et des ventes après décès.

2. Les nobles et les parlementaires

Au sein de la population grenobloise, les nobles, c'est-à-dire ceux qui ont acquis un titre de noblesse par héritage ou ceux qui ont acheté une charge, forment 5 à 6% de la

⁶⁸ Letonnellier, « La société grenobloise en 1789 », *Vie économique de la Révolution, Assemblée générale de la commission centrale et des comptes départementaux 1939*, Besançon, 1942, p. 210.

⁶⁹ Edmond Esmonin, Op.cit. « La société grenobloise au temps de Louis XIV d'après les Miscellanea de Letourneau », *Etudes sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles* p. 450.

population (environ 600 familles).⁷⁰ Parmi cette noblesse, on retrouve aussi des parlementaires qui sont nombreux à cause de la présence d'un Parlement à Grenoble. La totalité des métiers juridiques représente environ 10% des habitants de la ville.

Si l'on considère plus particulièrement ces métiers de la justice, on compte 75 procureurs, 78 avocats, 141 magistrats et une vingtaine de notaires.⁷¹ Ces métiers prennent une place très importante parmi nos bibliophiles. Ce sont les plus grands possesseurs de livres (on trouve généralement dans leur inventaire près d'une cinquantaine d'ouvrages) et ils représentent la part la plus importante de l'échantillon qui forme notre étude (25%). Dans ces 25% on ne compte pas les inventaires où la situation professionnelle du défunt n'est pas précisée. Toutefois, on peut supposer, par le nom de ces personnes qu'il s'agit de membres de la noblesse comme Sébastien Victor de la Colombière, Marguerite Didier de Pluviane ou Amédée Joseph Rochette de la Morlière.⁷²

Ces personnes ont une culture livresque importante nécessaire à l'exercice de leur métier. Pour ces gens de loi la possession de livres est indispensable pour maintenir une certaine réputation dans la société. Enfin, les parlementaires grenoblois étaient très engagés dans la diffusion des idées des lumières, notamment pour une éducation nationale.⁷³

3. Les autres catégories professionnelles

Dans cette partie nous aborderons les autres métiers, les professions libérales (médecins, apothicaires...), les marchands et les artisans. On peut aussi noter la présence de quelques agriculteurs qui sont pour la plupart des jardiniers ou des journaliers puisque nous sommes dans une population citadine.

Les professions médicales sont bien représentées sûrement grâce à la présence de cours de chirurgie dans la ville. Dans nos inventaires et nos ventes après décès, ils forment plus de 6% de notre échantillon. En 1725, à Grenoble, on comptait 7 médecins, 18 chirurgiens

⁷⁰ René Favier, Op.cit., *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p.261

⁷¹ Letonnelier, Op.cit., « La société grenobloise en 1789 », *Vie économique de la Révolution, Assemblée générale de la commission centrale et des comptes départementaux 1939*, p. 218

⁷² ADI 13B637, 13B635, 13B612

⁷³ Clarisse Coulomb, Op.cit., « Connaitre le passé, réformer le présent. La culture des parlementaires dauphinois au XVIIIe siècle », *Le Parlement de Dauphiné des origines à la Révolution*, p. 190

et 7 apothicaires.⁷⁴ Ce sont de grands amateurs de livres et ils possèdent environ près de 100 ouvrages, nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Les marchands et les artisans sont assez nombreux. Ce sont des gantiers, des merciers ou des drapiers. Il y avait, en effet, à la fin du XVIII^e siècle environ 108 gantiers et plus d'une centaine d'artisans qui travaillaient le chanvre.⁷⁵ Cette population marchande et artisanale a aussi un attrait pour la lecture puisqu'on en dénombre 11, soit plus de 18% des inventaires et ventes après décès. Parmi eux, il y a de petits possesseurs de livres (moins de 15 livres) et des plus importants (plus de 40 livres). Cet écart peut aussi être mis en relation avec la différence de richesse au sein de la communauté. En effet, si certains possèdent des affaires fleurissantes comme les marchands miroitiers par exemple, d'autres sont plus modestes comme les chaudronniers. Ces riches marchands ainsi que les professions libérales et certains membres des métiers de la justice, sont ce qu'on pourrait appeler des membres de la bourgeoisie.

Ainsi, on se rend compte que la citation de Stendhal paraît un peu exagérée. Certes, s'il y a une population bourgeoise comme dans beaucoup de villes de taille moyenne de cette époque, la majorité des habitants restent plutôt modestes.

En dernier lieu, n'oublions pas les libraires et les imprimeurs qui forment une petite communauté particulièrement intéressante pour notre étude.

C. Le marché du livre à Grenoble

A partir de 1704, l'imprimerie et le commerce du livre à Grenoble connaissent une crise. En effet, suite à la volonté de Colbert de réduire le nombre d'ateliers typographiques en France afin de mieux contrôler les impressions, le nombre d'imprimeur est réduit à quatre. Ce sont les intendants qui sont chargés de faire un état des lieux des imprimeries, afin de déterminer quels sont les imprimeurs qui peuvent s'établir dans une ville. A Grenoble, c'est l'intendant Fontanieu qui se charge de cet inventaire et qui décide de maintenir André Faure, Mathieu Petit, la veuve de Gaspard Giroud et Pierre Faure selon l'arrêt du 21 juillet 1704.⁷⁶ Cependant, cet arrêt n'est pas vraiment respecté puisqu'entre 1700 et 1710 on compte

⁷⁴ Edmond Esmonin, Op.cit., « La société grenobloise au temps de Louis XIV d'après les Miscellanea de Letourneau », *Etudes sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles* p. 459

⁷⁵ Letonnellier, Op.cit., *L'imprimerie à Grenoble au commencement du XVIII^e siècle*, p. 216

⁷⁶ ADI 1MI 306

sept imprimeurs dans la ville, qui exercent en même temps. Entre 1750 et 1789, la loi semble être respectée puisqu'ils ne sont que quatre à exercer en même temps.⁷⁷

1. Les imprimeurs et libraires grenoblois : présentation

Lors du travail de Master 1, nous avons dégagé trois familles principales d'imprimeurs. Nous retrouvons ces trois familles dans la première moitié du XVIIIe siècle et d'autres qui se sont implantées un peu plus tard.

Les Verdier sont les premiers à s'être installés de manière durable à Grenoble à partir de 1592. Guillaume Verdier obtient, pour la première fois dans le milieu de l'imprimerie à Grenoble, le statut d'imprimeur du Roi et du Parlement. Mais, à partir de 1689, avec l'arrêt du 18 mars,⁷⁸ la famille perd son privilège d'abord à cause d'un manque de sérieux de la part de Jean Verdier mais aussi, à cause de la bataille que se livrent les imprimeurs pour obtenir ce statut. A partir de ce moment, cette famille perd de son importance et disparaît de la profession en 1710. Néanmoins, on retiendra que les Verdier ont été les premiers à publier la *Gazette* à Grenoble en 1697.

C'est la famille Giroud qui obtient le statut d'imprimeur du Roi et du Parlement à la suite des Verdier. Les Giroud se sont installés à Grenoble en 1663 et vont se maintenir dans la ville jusqu'en 1812. Tout au long du XVIIIe siècle, les Giroud se succèdent : Alexandre Giroud de 1684 à 1708, Gaspard Giroud de 1708 à 1738, la veuve de Gaspard Giroud (Philippine Chagnard) de 1738 à 1745, André Giroud et sa mère de 1745 à 1767, la veuve d'André Giroud (Justine Souveran) de 1767 à 1783 et Jean-Louis-Alexandre Giroud et sa mère de 1781 à 1712. Les Giroud sont les imprimeurs qui ont produit le plus de publications. Ils sont aussi connus pour avoir imprimé le *Recueil Giroud* qui contient les Edits, déclarations et règlements qui ont été enregistrés au Parlement de Grenoble.

La troisième famille influente de la première moitié du XVIIIe siècle est la famille Faure. Ils s'établissent à Grenoble en 1628 en tant que libraires mais ce n'est qu'en 1677 qu'ils deviennent imprimeurs grâce à une alliance par mariage. En effet Claude Faure épouse Marie Galle, fille d'André Galle imprimeur. De cet union naît André Faure qui prend la succession de son père en 1691. De 1722 à 1729, il s'associe avec son frère Pierre puis il continue d'exercer seul jusqu'en 1753. C'est ensuite son fils André qui reprend l'imprimerie

⁷⁷ Edmond Maignien, Op.cit., *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*

⁷⁸ BM V.276

jusqu'en 1781. Les Faure ont fourni des impressions variées et André Faure (fils) a contribué à la construction de la bibliothèque de Grenoble.

D'autres familles ont marqué l'imprimerie grenobloise notamment les Cuchet ou les Allier.

Le parcours de la famille Cuchet débute en 1748 lorsque Joseph Cuchet rachète l'imprimerie de Mathieu Petit. Auparavant, il avait effectué son apprentissage chez Pierre Faure.⁷⁹ Il exerce jusqu'en 1779, puis c'est sa veuve, Magdeleine Bourne qui reprend l'affaire et enfin leur fils Joseph-Marie Cuchet jusqu'en 1808. Les Cuchet ont créé un cabinet littéraire et ont publié de nombreuses brochures. Ils étaient considérés comme les meilleurs imprimeurs de la province.

Quant à Joseph Allier, il prend ses fonctions en 1781. Ancien apprenti de Joseph Cuchet et prote⁸⁰ chez la veuve Giroud, il rachète la boutique d'André Arnaud et s'installe à Grenoble. Il fut l'imprimeur de la Grande Chartreuse, de la Société littéraire de la ville et de la municipalité.

Hormis la communauté d'imprimeurs, des libraires et des colporteurs étaient aussi installés dans la ville et tenaient une place importante comme Lemaire (1778-1799), Jean-Charles Falcon (1780-1823), Pierre Francoz (1777-1780), Goujon, établi en 1762, ou François Brette (1773-1789) et Mme Reveillon, colporteuse,⁸¹ que l'on retrouve en tant qu'acheteurs dans les ventes après décès.⁸²

La communauté des imprimeurs grenoblois est assez modeste pour une ville provinciale comme Grenoble. Si on la compare à Rouen à la même époque, qui est la troisième ville d'imprimerie au début du XVIIIe siècle, celle-ci est beaucoup plus importante. En effet, alors qu'au début du XVIIIe siècle, on compte 28 imprimeries à Rouen il n'y en a que 6 à Grenoble. A la fin du XVIIIe siècle, elles sont une dizaine à Rouen et seulement 4 dans la capitale du Dauphiné.⁸³ Cette baisse importante s'explique par la volonté du roi de contrôler l'imprimerie française plus sévèrement alors que cette surveillance était moindre au milieu du siècle. Cependant, même si l'écart est important entre les deux cités, la plupart des autres villes provinciales possèdent environ le même nombre d'ateliers typographiques. A

⁷⁹ BM R 11145

⁸⁰ Le prote est le chef d'atelier d'une imprimerie.

⁸¹ ADI 13B542

⁸² Concernant les biographies des imprimeurs il faut se référer à l'ouvrage d'Edmond Maignien déjà cité.

⁸³ Jean Quéniart, *Op.cit.*, *Culture et société urbaine dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, p.49

Besançon on dénombre 5 ateliers en 1701 et 4 en 1777, à Strasbourg, on passe de 8 à 5 imprimeries pour les mêmes dates.⁸⁴ Si l'on met de côté les villes de Paris, Lyon et Rouen, la plupart des villes françaises comptent moins d'une dizaine d'imprimeries au XVIIIe siècle.

Ces imprimeurs et libraires ont une certaine influence au sein de leur cité, c'est pourquoi nous les retrouvons tout au long de nos sources.

2. Les imprimeurs grenoblois au travers de nos sources.

Le libraire François Brette est celui que nous rencontrons le plus souvent dans nos sources ainsi que le nommé Goujon. François Brette est présent dans cinq ventes après décès en tant qu'acheteur de livres.⁸⁵ Ceci ne paraît pas surprenant. En effet, si l'on se réfère à l'ouvrage d'Edmond Maignien, François Brette aurait racheté la « belle bibliothèque de l'abbé Perrichon, chanoine de Saint-Paul, puis vicaire-général de l'archevêque de Vienne ». Il semble donc être un habitué des ventes de livres, notamment pour des bibliothèques importantes. C'est ainsi qu'il offre la somme de 99 livres pour la bibliothèque de Marie-Guillemette Gouyquet composée de 31 ouvrages qui traitent pour la plupart de religion. Il propose aussi d'acheter pour 900 livres tournois la bibliothèque de Jean-Baptiste Liberal de Gruel Dussays, chanoine de la cathédrale de Grenoble, composée de 511 ouvrages. Cependant son offre ne sera pas retenue mais elle sera adjugée au chanoine Barthélémy pour 1000 livres tournois. À Marie Justine Michèle du Breuil Helion il offre 75 livres tournois pour 6 ouvrages de littérature et 138 ouvrages de divers thèmes. Enfin, on le retrouve dans d'autres ventes après décès où il achète quelques ouvrages. A Marguerite Didier de Pluviane, il achète 17 ouvrages de religion pour 3 livres 10 sols et à Esprit Jean Baptiste Hubert Giély, *Les arrêts de Catellan* en 4 volumes in 4 relié et couvert de basane pour 19 livres 15 sols.

François Brette semble donc tout particulièrement intéressé par les livres de religion. Il est aussi connu pour avoir ouvert un cabinet de lecture pour les journaux en 1773.

Le libraire Goujon est aussi présent dans nos ventes après décès. Goujon est arrivé dans la communauté des libraires grenoblois non sans problèmes. Celui-ci n'est autorisé à vendre que des livres anciens (arrêt du 24 mars 1763), mais il ne semble pas le respecter puisqu'il est accusé par les autres libraires non seulement de cacher des livres neufs mais

⁸⁴ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, dir. Op.cit., *Histoire de l'édition française*, p.291

⁸⁵ ADI 13B 635, ADI 13B 636, ADI 13B 644, ADI 13B 681

encore d'avoir acheté la bibliothèque de M. de Perouse composée de nombreux livres neufs.⁸⁶ Afin d'alimenter sa boutique, Goujon se rend donc à des ventes après décès. Il achète, en 1774, la bibliothèque d'Augustin Blanc⁸⁷ composée de 27 ouvrages de toutes sortes pour 36 livres tournois, en 1767, 46 ouvrages de celle de Sebastien Victor de la Colombière⁸⁸ pour 38 livres tournois et en 1761, *Les Eléments de la chimie pratique par Maquet* impression de paris en un tome in 4 relié en basane et en bon état de la bibliothèque de François Bérard⁸⁹ pour 30 sols.

Enfin, nous avons aussi la trace d'un relieur de la ville dans nos inventaires après décès, mais cette-fois ci en tant que tuteur de la fille d'un défunt. Sur l'inventaire de Joseph Bouvier décédé en 1755, on peut lire ceci : « Est comparu Sr Claude Marquian marchand relieur et papetier habitant en cette ville agissant en qualité de tuteur de demoiselle Laurence Bouvier fille unique et héritière de droit dudit Joseph Bouvier marchand gantier en cette ville ».⁹⁰

Il n'est pas étonnant de remarquer la présence de ces libraires dans les ventes après décès. En effet, la plupart des ouvrages qui sont rachetés sont souvent revendus dans leur librairie. Enfin la mise sous tutelle de la fille de Joseph Bouvier, marchand gantier, attribuée au relieur Claude Marquian montre la proximité qui existe au sein de la communauté de marchands de la ville.

Voici donc un aperçu général de la population grenobloise du XVIIIe siècle. Cependant, ce n'est qu'après l'étude des inventaires et des ventes après décès que nous pourrions mettre en évidence l'environnement culturel d'une partie des habitants de Grenoble.

Cette analyse permettra aussi de nous intéresser aux comportements sociaux de cette société provinciale.

⁸⁶ Edmond Maignien, Op.cit., *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle* p.557

⁸⁷ ADI 13B680

⁸⁸ ADI 13B612

⁸⁹ ADI 13B598

⁹⁰ ADI 13B578

PARTIE 2

Possesseurs et livres possédés

I. Portrait des amateurs de livres grenoblois.

La description générale nous a apporté certaines informations générales sur la population grenobloise. Petite ville provinciale, Grenoble renferme une population modeste mais diversifiée. La présence du Parlement dans la ville lui donne un caractère original grâce à la présence d'un nombre important de parlementaires. Ce groupe ont permis à la ville de développer son activité commerciale mais surtout culturelle. Ce groupe est d'autant plus intéressant à étudier qu'il ne forme pas un ensemble homogène. Leur comportement face au livre est aussi très différent d'une personne à l'autre. Cette remarque sur les parlementaires est aussi valable pour les autres groupes : nobles, marchands, clercs. Au sein de ces classes, on pourra constater des similitudes mais aussi beaucoup de différences.

A. Les 61 inventaires après décès

1. Niveau de fortune

Comme nous l'avons déjà précisé, les inventaires après décès que nous avons analysés n'ont pas été choisis au hasard. Nous avons sélectionné exclusivement ceux qui comportaient une bibliothèque.

Nos inventaires après décès de bibliothèques s'étalent entre 1709 et 1787. Le nombre d'inventaires peut varier considérablement d'une décennie à l'autre. La plupart se concentrent au milieu du siècle, entre 1751 et 1760 (18%), et la période creuse est située au début du siècle où l'on ne compte qu'un seul inventaire.⁹¹ N'oublions pas que nous avons sélectionné les seuls inventaires qui sont associés à une vente.

Nous avons choisi d'essayer de classer notre échantillon par métiers en formant 7 catégories : les nobles, les officiers et parlementaires, les professions médicales, les marchands et artisans, les clercs, les femmes et enfin, les personnes dont la profession n'a pas été déterminée.

⁹¹ Annexe 2

Ainsi, sur les 61 inventaires, on dénombre 22 officiers et parlementaires, 12 marchands et artisans, 8 femmes, 7 inventaires indéterminés, 5 nobles, 4 religieux et 3 chirurgiens.⁹²

Mettons de côté les officiers et les parlementaires (nous les étudierons plus tard) et penchons nous sur la catégorie des marchands et des artisans.

Si l'on observe l'estimation globale de leur inventaire, on remarque de grandes disparités. Entre deux marchands, par exemple un mercier, Claude Achard⁹³, et un gantier, Joseph Bouvier,⁹⁴ l'écart de fortune est grand. L'inventaire du premier est estimé à 942 livres tournois et celui du second à 2455 livres tournois. La fortune de Joseph Bouvier est plutôt importante si on la compare avec la moyenne de nos inventaires qui est d'environ 2165 livres tournois.

Celle de Claude Achard est plus modeste, mais certains inventaires sont encore plus pauvres. L'inventaire d'Augustin Blanc⁹⁵ marchand est estimé à la somme de 616 livres tournois. Cependant, il faut se référer à ces chiffres avec prudence, car ils ne rassemblent pas forcément toute la fortune du défunt comme les biens immobiliers par exemple ou l'argent liquide ou encore les dons faits par le défunt avant sa mort.

Ainsi l'inventaire de Bertrand Reboud,⁹⁶ marchand mercier, est estimé à 8285 livres tournois mais le prix de la boutique est aussi pris en compte, ce qui fausse les chiffres.

Il est donc difficile de prendre en compte l'aspect financier ici. Cependant, cette comparaison nous a permis de montrer les différences qui peuvent exister entre deux personnes appartenant à un même groupe social.

Pour les professions médicales, il est difficile d'effectuer des comparaisons car nous n'avons que l'estimation de l'inventaire de Pierre Montgobert⁹⁷ qui s'élève à 1295 livres tournois. Cette estimation est en dessous de la moyenne générale mais elle reste tout de même honorable.

⁹² Annexe 3

⁹³ ADI 13B575

⁹⁴ ADI 13B578

⁹⁵ ADI 13B580

⁹⁶ ADI 13B540

⁹⁷ ADI 13B628

Pour la catégorie des nobles (ils sont 5), nous n'avons que des grosses fortunes : 5229 livres tournois pour Sébastien Victor de la Colombière⁹⁸ et 8502 pour Amédée Joseph Rochette de la Morlière.⁹⁹ S'il n'y a pas de grosses différences de fortunes, nous verrons qu'il y en a beaucoup dans le nombre d'ouvrages possédés.

Les clercs (on en compte 4 dans nos inventaires) ont des inventaires plutôt modestes comparés à la moyenne : entre 800 et 1500 livres tournois. Mais il y a tout de même une exception pour l'inventaire du chanoine Jean Baptiste Liberal de Gruel Dussays.¹⁰⁰ L'inventaire de celui-ci s'élève à 11 625 livres tournois. C'est aussi, nous le verrons plus tard, le plus grand possesseur de livres.

Enfin, les femmes, au nombre de 8, forment une catégorie très disparate. En effet, leur fortune dépend de la profession exercée par leur mari. Certaines, comme Marie Bernard,¹⁰¹ ont de pauvres inventaires qui s'élèvent à moins de 500 livres tournois. D'autres possèdent une grosse fortune atteignant 5000 livres tournois comme celle d'Elisabeth Chouvin.¹⁰²

Il faut enfin ajouter que la présence de livres est remarquée dans les intérieurs les plus modestes. On compte ainsi pour des estimations inférieures à 500 livres tournois 7 bibliothèques. Jean Quéniart avait d'ailleurs remarqué la présence de livres dans 30% des inventaires estimés à moins de 500 livres tournois.¹⁰³

Si l'on intègre les professions agricoles qui exercent à l'extérieure de la ville, on se rend compte que leur bibliothèque compte seulement 3 livres pour les paysans du Bas-Dauphiné.¹⁰⁴

Voyons maintenant si le niveau de richesse correspond au nombre de livres possédés et si les écarts de richesse au sein d'un même groupe correspondent à un écart dans la possession de livres.

⁹⁸ ADI 13B612

⁹⁹ ADI 13B637

¹⁰⁰ ADI 13B636

¹⁰¹ ADI 13B596

¹⁰² ADI 13B677

¹⁰³ Jean Quéniart, *Opcit.*, *Culture et société urbaine dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, p.172

¹⁰⁴ Alain Belmont (dir.), « Livres et lecteurs au village : l'exemple du Bas Dauphiné au XVIIIe siècle d'après les inventaires de biens », *La Pierre et l'Écrit*, Revue d'Histoire et du Patrimoine en Dauphiné, numéro 15, année 2004, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004, p. 129.

2. La présence du livre dans les inventaires

Au total, nos inventaires après décès recensent 3592 ouvrages, faisant une moyenne d'environ 59 volumes par inventaire.

En réalité, les plus petits inventaires ne comportent que 4 ouvrages et le plus important en compte 511.

De plus, on constate que les bibliophiles grenoblois ne sont pas forcément de grands lecteurs car la plupart des inventaires (29 sur 61) contiennent moins de 20 ouvrages.¹⁰⁵ On a relevé seulement 4 inventaires qui contiennent plus de 150 ouvrages.

Si l'on excepte toujours la catégorie des officiers et parlementaires, ce sont les clercs qui ont les bibliothèques les plus fournies. Néanmoins, cette affirmation est à nuancer car la bibliothèque de Jean Baptiste Liberal de Gruel Dussays contient à elle seule 511 titres sur les 680 volumes possédés. La deuxième bibliothèque la plus fournie est celle du Chanoine Joubert¹⁰⁶ avec 138 ouvrages. Il existe donc une minorité ecclésiastique très instruite. En effet les deux autres bibliothèques ecclésiastiques dénombrent moins de 25 livres.

Comme l'on pourrait s'y attendre, ce sont les nobles, qui, derrière les clercs, détiennent le plus grand nombre d'ouvrages. Sébastien Victor de la Colombière possède 349 volumes, mais, à l'inverse Pierre Amabert n'en détient que 16. C'est ainsi que l'on se rend compte que le niveau de richesse n'a pas toujours de rapport avec le nombre de livres contenus dans les bibliothèques.

Les marchands et les artisans forment une part importante de notre échantillon (12 sur 61) mais leur culture livresque reste assez limitée puisqu'on trouve 8 inventaires avec moins de 20 ouvrages. Le plus grand possesseur de livres dans la catégorie des marchands et des artisans est Laurent Imbert, marchand miroitier, avec 192 ouvrages. Les miroitiers sont des marchands qui ont tout de même un niveau de vie assez élevé puisqu'il s'agit d'un commerce de luxe.

Chez les femmes, le livre est peu présent et il n'y a qu'une bibliothèque qui renferme plus de 100 ouvrages. Les plus fournies sont celles de Marie Justine Michele du Breuil

¹⁰⁵ Annexe 3

¹⁰⁶ ADI 13B605

Helion¹⁰⁷ avec 148 titres et de Marie Guillemette Gouyquet¹⁰⁸ avec 31 livres. Celle de la première est très fournie, mais il s'agit d'une des plus grosses fortunes de nos inventaires. Ces livres peuvent lui appartenir mais il s'agit peut être d'un héritage de son défunt mari Georges de Hault de Malaviller, brigadier des armées du roi colonel du corps royal.

Les trois autres inventaires n'atteignent même pas les 10 ouvrages. Ainsi les femmes se contentent de peu d'ouvrages, contrairement aux hommes qui possèdent facilement 50 volumes.¹⁰⁹

Les professions médicales sont représentées par 3 chirurgiens. Ce sont les seuls à ne pas posséder moins de 40 ouvrages. Ils forment un groupe homogène et assez instruit. L'inventaire le moins fourni compte 47 volumes et le plus garni contient 104 livres. Néanmoins, la plupart de leurs ouvrages sont destinés à l'exercice de leur profession.

La catégorie des indéterminés rassemblant les personnes dont les professions n'ont pas été découvertes est constitué de 7 inventaires et contient 163 ouvrages.

Ce groupe est difficile à étudier mais l'on constate, à une exception près, que ce sont des bibliothèques de moins de 20 ouvrages. Cette exception concerne l'inventaire de Jean-Baptiste Laroche¹¹⁰ qui contient 86 volumes. On sait peu de choses sur ce personnage excepté que sa fortune, plutôt modeste, s'élevait à 961 livres tournois. Il a eu un enfant d'une première femme mais il s'est remarié à une certaine Catherine Raymond qui attendait un enfant. L'héritier désigné est l'enfant qu'il a eu de sa première union.

Dans ce groupe, le niveau de richesse est assez bas, en dessous de 1500 livres tournois et même moins de 200 livres tournois pour les biens de Noël Petit Lavallée.¹¹¹ Ils possédaient 13 ouvrages « en mauvais état » et tous sont des livres de religion. Il est difficile de formuler des hypothèses sur leur profession mais il peut s'agir de journaliers, de jardiniers ou d'ouvriers.

Découvrons maintenant la catégorie la plus importante de notre échantillon : celle des officiers et des parlementaires.

¹⁰⁷ ADI 13B681

¹⁰⁸ ADI 13B635

¹⁰⁹ Anne Bérroujon, *Les écrits à Lyon au XVIIe siècle : espaces, échanges, identités*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 330.

¹¹⁰ ADI 13B621

¹¹¹ ADI 13B562

B. Une culture parlementaire

1. Niveau de fortune

On a choisi de regrouper dans cette catégorie les gens de loi (avocats, procureurs, huissiers), les notaires et les représentants du roi au niveau de la province de Dauphiné. Par ce mélange, on suppose déjà une grande diversité dans leurs bibliothèques.

Les officiers et parlementaires sont donc les plus grands amateurs de livres à Grenoble. Ils impulsent l'activité culturelle de la ville et ce sont eux qui implantent les modes littéraires de la capitale à Grenoble. Grâce à leurs consommations (alimentaires, vestimentaires ou culturelles), ils fournissent « aux artisans, aux marchands les moyens de subsister. »¹¹²

Les inventaires de cette catégorie représentent environ 37% de notre échantillon total (soit 22 inventaires sur 61). On retrouve ces bibliothèques de manière régulière tout au long du XVIII^e siècle.

- On peut néanmoins subdiviser ce groupe en plusieurs catégories :
- Les avocats, huissiers et procureurs.
- Les agents du Roi à l'échelle de la province.
- Les notaires.

Dans nos inventaires, on a relevé 8 avocats. L'estimation de leurs biens meubles reste plutôt modeste : 819 à 2526 livres tournois. Néanmoins, ils sont pour la plupart un peu au dessus de la moyenne générale et bien au dessus de la moyenne des gens de lois de la prévôté royale de Vaucouleurs qui est de 1455 livres tournois.¹¹³ Il en est de même pour les procureurs qui sont au nombre de 6. Leurs biens varient entre 975 et 2712 livres tournois.

Nous n'avons malheureusement pas pu déterminer l'estimation des biens de notre huissier Claude Chaullier.¹¹⁴

On pourrait penser que leur fortune est assez modeste mais il ne faut pas oublier que ces chiffres ne prennent pas en compte les autres revenus en immeubles et en argent.

¹¹² René Favier, *Le Parlement de Dauphiné des origines à la Révolution, Le Parlement de Dauphiné et la ville de Grenoble au XVII^e et XVIII^e siècles*, Presses Universitaires de Grenoble, 2001, p.199

¹¹³ Hervé Piant, *Op.cit., Une justice ordinaire : justice civile et criminelle dans la prévôté royale de Vaucouleurs sous l'ancien régime*, p. 80

¹¹⁴ ADI 13B542

Pour les autres sous catégories nous n'avons pas non plus l'estimation de leurs biens et il est donc difficile de faire des comparaisons. Cependant, on peut supposer que les représentants du Roi dans la province avaient un niveau de fortune plus élevé comme nous l'indique l'inventaire de Marie Justine Michèle du Breuil Helion, veuve d'un ancien brigadier du Roi, dont la fortune s'élève à 4339 livres tournois.¹¹⁵

Nous pourrions sans doute essayer de tirer de plus amples informations en étudiant la quantité de livres contenue dans leur bibliothèque.

2. Nombre de livres possédés

Même si les officiers et gens de loi sont ceux qui possèdent le plus de bibliothèques, ce ne sont pas eux qui détiennent le plus de livres pour autant.

Ils sont en effet 8 sur 22 à conserver moins de 20 ouvrages et seulement l'un d'entre eux dispose d'une bibliothèque de plus de 150 ouvrages.¹¹⁶ Cependant, on remarque qu'une part non négligeable (6) est pourvue d'une bibliothèque contenant entre 40 et 100 ouvrages et 3 entre 100 et 150 ouvrages. La bibliothèque la plus fournie est celle de Jean Lambert¹¹⁷ avec 428 livres. A l'inverse, celle de Joseph Alphand¹¹⁸ procureur n'en contient que 11.

Enfin, contrairement à leurs voisins marchands et artisans, pour les parlementaires, le nombre de livres possédés est beaucoup plus lié au niveau de richesse. Les bibliothèques les plus importantes appartiennent aux plus fortunés. L'estimation des biens d'Esprit Jean Baptiste Hubert Giély s'élève à 2526 livres tournois et celui-ci possède 100 ouvrages. A l'opposé, la fortune de Joseph Alphand ne s'élève qu'à 975 livres tournois pour 11 livres présents dans sa bibliothèque.

D'un point de vue plus général, nos inventaires des bibliothèques des parlementaires représentent presque 38% du total. Ce pourcentage est à mettre en relation avec celui donné par Pierre Goubert et Daniel Roche pour la présence de livres dans les inventaires en général. Ainsi, à Paris au milieu du XVIIIe siècle, la part des gens de loi qui possède au moins un livre dépasse les 50%, ce qui est supérieur à nos données.¹¹⁹ Enfin alors qu'à Lyon les officiers

¹¹⁵ ADI 13B681

¹¹⁶ Annexe 3

¹¹⁷ ADI 13B674

¹¹⁸ ADI 13600

¹¹⁹ Pierre Goubert, Daniel Roch, Op.cit., *Les Français et l'Ancien Régime*, p.236

possèdent en moyenne 160 ouvrages, à Grenoble, pour les inventaires étudiés, la moyenne n'est que de 58 livres.¹²⁰

Malgré ces écarts importants, les bibliothèques de cette catégorie sont les plus fournies. Au sein de ce groupe le livre a une valeur particulière, il se transmet de père en fils tout comme la charge qui est héréditaire. Ces ouvrages sont nécessaires à l'exercice de leur profession mais aussi au maintien d'un certain rang au sein de cette élite culturelle.

En parallèle de ces études sur les bibliothèques grenobloises, nous allons maintenant tenter de reconstituer le réseau social de nos amateurs de livres. Cette analyse s'avère nécessaire pour mieux comprendre les liens tissés entre les différents groupes qui forment ce milieu d'amateurs.

C. Le réseau social des bibliophiles : étude des papiers.

Les papiers des défunts, comme nous l'avons déjà remarqué sont décrits à part dans les inventaires après décès. Ils donnent des informations importantes sur la vie passée de la personne décédée et aussi sur son réseau de connaissance. Ce sont des documents qui représentent une liasse très importante dans l'inventaire. Néanmoins ils sont souvent incomplets ou mal écrits, ce qui pose des problèmes pour les analyser. Ces papiers sont de tous types : lettres, contrats, actes de vente, quittances de loyer...

1. Contrats et correspondance : les informations personnelles

La plupart des contrats inventoriés sont des contrats de mariage, ils donnent ainsi parfois des informations plus précises que celles énumérées dans le préambule de l'inventaire.

C'est ainsi que nous apprenons par exemple que Jean Laurent, notaire, était marié à « Magdeleine Cellier »¹²¹ grâce à la présence du contrat de mariage. Il en est de même pour Bertrand Rebou, marchand mercier, qui était l'époux d'une certaine Marguerite Buisson.¹²² Jean Serve, lui était marié à Marie Fouret.¹²³ Quant à Pierre Montgobert,

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ ADI 13B525

¹²² ADI 13B540

¹²³ ADI 13B559

chirurgien, c'est grâce à la présence du testament de sa femme Dame Merlet que l'on sait qu'il était marié.¹²⁴

Les écrits répertoriés peuvent aussi être des mémoires. Noël Petit Lavallée a, par exemple, gardé les « Mémoire des meubles laissés dans le cabinet, mémoire des meubles appartenant à mon père ». ¹²⁵

Les lettres, si elles sont personnelles, sont aussi parfois professionnelles et permettent d'établir les liens qui peuvent exister entre différentes professions. Par exemple, dans les papiers de Pierre Rabel, ¹²⁶chaudronnier, on a relevé des lettres adressées à un autre marchand chaudronnier de Grenoble. Un marchand gantier, Charles Antoine Molard, écrivait à un peigneur de chanvre. ¹²⁷Quant à Louis Alexandre de Salières de Montlour, ¹²⁸noble, il recevait des lettres du Duc du Maine. Ennemond Begond de La Bâtie, procureur, entretenait une correspondance régulière avec un confrère avocat parisien. ¹²⁹Les papiers des clercs apportent aussi certaines informations et on sait par les lettres du chanoine Joubert que les cordeliers entretenaient des relations avec les autres religieux de la ville. ¹³⁰Chez Jacques Justin Dumas de Charconne, conseiller, on a retrouvé des lettres de Joseph Cuchet, imprimeur grenoblois renommé. Il s'agit peut être d'une lettre amicale ou d'une commande de livres.

Ces documents sont donc d'un grand intérêt mais il est dommage qu'ils ne soient pas détaillés.

2. Quittances et actes de ventes

En considérant les quittances ou actes de vente, on peut analyser les affaires financières des défunts.

On sait ainsi que Jean Laurent a reçu « une quittance de la part d'Arnaud ... de 100 livres pour une annualité de revenu réservé lors du mariage de sa fille » et une autre de Sieur Amabert notaire. Cette dernière montre que les réseaux sociaux sont surtout des réseaux d'affaires. En effet, Adrien Blache a reçu un prêt de son confrère Antoine Blanc, marchand de fer d'une somme de 4000 livres.

¹²⁴ ADI 13B628

¹²⁵ ADI 13B562

¹²⁶ ADI 13B534

¹²⁷ ADI 13B620

¹²⁸ ADI 13B542

¹²⁹ ADI 13B548

¹³⁰ ADI 13B605

On apprend aussi que Joseph Alphand n'a pas hérité de sa charge de procureur mais qu'il l'a rachetée à Alexandre Goutard pour 4000 livres tournois ou que Noël Petit Lavallée a vendu ses actions de la Compagnie des Indes.

Ces papiers nous montrent aussi l'importance de l'imprimerie dans la ville et dans la vie personnelle de certains habitants. En effet, le Sieur Montlour doit 58 livres 13 sols au typographe Faure pour l'impression de billets d'invitation. Les imprimeurs grenoblois effectuaient donc des petits travaux en plus de leurs impressions habituelles.

Les papiers du Sieur Ollagnier ont eux aussi révélé la présence de nombreuses quittances : des remboursements d'un certain Debon chirurgien d'un montant de 54 livres tournois, une quittance en faveur des dames religieuses de Briançon ou le remboursement d'une somme de 1000 livres qu'il devait à son frère Sieur Ollagnier, brigadier de la gendarmerie.

Enfin, dans les actes retrouvés dans l'inventaire après décès de cet homme, les livres ne sont pas oubliés puisqu'on a la trace d'une « déclaration passé par Mr Duverney contenant qu'il luy a rendu les 3 volumes du code henry ancien et nouveau, les 3 volumes de l'histoire de France ». Cet acte souligne encore l'importance du livre, qui est présent même jusque dans les papiers des défunts. Il montre aussi que le prêt de livres était courant à cette époque. Les livres étaient précieux et il fallait les rendre, d'où la présence de cet acte.

Les papiers laissés par les défunts sont donc de tous genres. Ils prennent une place centrale dans l'inventaire et expliquent certaines pratiques sociales.

Après avoir décrit notre échantillon qui constitue les inventaires après décès, une analyse approfondie de leurs lecteurs nous amènera sans doute à tirer des conclusions sur leur pratique culturelle et surtout sur leur goût en matière de lecture.

II. *Les livres présents dans les inventaires après décès*

Globalement, les livres présents dans nos inventaires après décès sont énumérés à part des meubles et autres objets. Ils forment un bloc, fastidieux à analyser. La précision de la description des ouvrages varie selon le bon vouloir du rédacteur de l'acte.

Malgré ces imperfections, nous avons tenté de classer ces livres par genre et de montrer la popularité de certains d'entre eux.

A. Les titres d'ouvrage

1. Répartition par catégories selon le classement de François Furet¹³¹

Dans son ouvrage François Furet a créé 5 catégories afin de trier les titres des livres par thème : belles lettres, histoire, sciences et arts, droit et religion. Ces thèmes ne sont pas imperméables et il faut parfois faire des choix pour classer tel ou tel ouvrage dans une catégorie. Cependant, grâce à l'aide d'outils comme le *Manuel du libraire et de l'amateur de livre*,¹³² le travail peut être facilité.

Pour notre étude, le nombre de livres dont le titre n'a pas été déterminé ou que nous n'avons pas réussi à classer est de 248 sur 3592, soit 7% du total des ouvrages inventoriés. De plus, comme le souligne Daniel Ligou, certains ouvrages ne sont pas forcément détaillés. On trouve seulement la mention « 102 autres volumes in 12 de différents ouvrages reliés et couvert en bazane ». ¹³³ Il n'est pas exclu de penser qu'il s'agit d'ouvrages compromettants. Le greffier a alors peut être décidé de ne pas les détailler.¹³⁴

Comme nous l'avons remarqué, notre échantillon d'inventaires est surtout constitué de parlementaires et d'officiers. Il n'est donc pas étonnant de constater que la part des ouvrages de droit arrive en tête avec 25% des ouvrages possédés.¹³⁵

¹³¹ Geneviève Bollème, Jean Ehrard, François Furet, *Livre et société dans la France du XVIIIème siècle*, Paris, Mouton, t.1, 1965.

¹³² Jacques-Charles Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Berlin, Fraenkel, 1921.

¹³³ ADI 13B681

¹³⁴ Daniel Ligou, « La part du roman dans quelques bibliothèques du XVIIIe siècle », dans *Roman et lumières au 18e siècle*, Paris, Editions sociales, 1970.

¹³⁵ Annexe 4

Dans les inventaires de Jean Ollagnier et René Michal, tous les deux procureurs, la part des livres juridiques atteint même les 70%. Anne Bérroujon, dans son ouvrage, a constaté des pourcentages similaires (80% et 88%) pour deux bibliothèques d'avocat lyonnais.¹³⁶

Au contraire, chez les femmes ou les marchands, le droit n'est presque pas présent (2% et 5%).¹³⁷ Enfin ces textes juridiques sont très souvent écrits en langue latine.

Au siècle précédent à Grenoble,¹³⁸ les belles lettres arrivaient en première position avec 27%, devant le droit (21%).¹³⁹ Entre 1700 et 1790, les œuvres de belles lettres atteignent les 23%. Cette baisse peut en partie être expliquée par la différence des échantillons choisis. Néanmoins, cette catégorie est très appréciée chez les nobles et les marchands où elle prend facilement la première place avec 35% et 32%.

Quant aux ouvrages d'histoire et de sciences et arts, leur nombre n'évolue pas entre 1660 et 1790 et stagnent à 13% et 12%. On constate tout de même une augmentation des ouvrages de sciences et arts (on passe de 8% à 10%) chez les parlementaires. Cette évolution est peut être à mettre en relation avec la popularité que connaissent les sciences au XVIIIe siècle grâce au développement des idées des Lumières. Les livres d'histoire, toutes catégories confondues, varient peu de 10% à 15%.

Les catégories des belles lettres, d'histoire et de sciences et arts : « catégories standard »¹⁴⁰ énumérées ici peuvent beaucoup varier d'un inventaire à l'autre. Cependant, ces variations ne se répercutent pas sur la moyenne générale.

Enfin, voyons maintenant les ouvrages de religion. Ceux-ci sont très importants dans cette société du XVIIIe toujours très marquée par le culte catholique.

Cette fois ci, on constate une petite baisse des impressions religieuses de 23% à 20%. Cette chute est surtout impressionnante chez les marchands et artisans. On passe de 47% à 24% de titres religieux entre 1660-1750 et 1700-1790.

¹³⁶ Anne Bérroujon, *Les écrits à Lyon au XVIIIe siècle : espaces, échanges, identités*, Op.cit., p. 355.

¹³⁷ Annexes 6 et 7

¹³⁸ Voir Mémoire de Master 1 : *Les imprimeurs et les libraires grenoblois après Nicolas 1660-1750*.

¹³⁹ Annexe 11

¹⁴⁰ Robert Darnton, *Bohème littéraire et Révolution : le monde des livres au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 2010, page 19.

Contrairement à l'Ouest de la France, on remarque que Grenoble se détache petit à petit de cette littérature dévote au cours du XVIII^e siècle. En effet, à l'Ouest la part des livres religieux représente encore 30%.¹⁴¹ A Paris, les chiffres rejoignent ceux de la capitale du Dauphiné avec environ 22% de livres de religion relevés dans les inventaires.¹⁴²

Regardons maintenant ces thèmes plus en détail en essayant de dégager la présence des « Best Seller »¹⁴³ de l'époque ainsi que nos classiques actuels.

2. Les livres les plus lus au XVIII^e siècle

Les ouvrages les plus nombreux, ceux de droit, se retrouvent donc chez les officiers en particulier.

Ces livres varient peu selon les inventaires. On remarque que ces hommes possèdent à peu près les mêmes titres.

Notons donc des ouvrages classiques pour un homme de loi tel que l'*Introduction à la pratique* et le *Dictionnaire de droit* par Ferrière que l'on relève dans 13 inventaires ou *Les Arrêts* de Louet. Des textes plus locaux sont aussi à noter comme *Les plaidoyers d'Expilly*.

Il est difficile ici de parler de Best Seller car ce sont surtout des livres à usage professionnel.

Les ouvrages de religion les plus recensés dans nos inventaires sont aussi des classiques du genre. On trouve une *Bible* dans la moitié des inventaires, des *Imitations de Jésus Christ* ou des *Offices de la semaine sainte* dans quasiment un tiers des bibliothèques. Les *Livres d'Heures* et les *Histoires des Saints* sont aussi très présents dans les inventaires des marchands et des femmes. On rencontre peu d'originalité en matière de religion dans les bibliothèques grenobloises. Chez les clercs, on trouve néanmoins de nombreuses lettres et réponses sur des théories religieuses et sur l'hérésie protestante.

La catégorie des Sciences et Arts qui prend une ampleur grandissante grâce aux Lumières est marquée par le développement des livres de sciences physique et naturelle. Par

¹⁴¹ Jean Quéniart, Op.cit., *Culture et société urbaine dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, p.319.

¹⁴² Michel Marion, Op.cit., *Recherches sur les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII^e siècle*.

¹⁴³ Selon l'expression anachronique utilisée par Robert Darnton dans *L'Aventure de l'Encyclopédie : 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1979.

trois fois on a constaté la présence de l'*Histoire naturelle* de Buffon et *Le Cour de chimie*. Ces livres sont très présents même dans les inventaires des gens modestes.

Dans ces ouvrages scientifiques, Descartes semble avoir un certain succès. Nommé dans 4 inventaires, chez Jean-Baptiste Liberal de Gruel Dussays chanoine de la cathédrale de Grenoble, on y trouve trois de ses œuvres : *Le Discours de la méthode*, *Les méditations physiques* et *Les principes de la philosophie*. On pourrait être étonné de trouver ces livres dans la bibliothèque d'un clerc, mais il s'agit du possesseur le plus important de notre échantillon et il semble curieux de toutes sortes d'ouvrages.

Avant de nous intéresser aux ouvrages de belles lettres, penchons nous sur les livres d'histoire dont on retrouve souvent les mêmes titres dans les inventaires de bibliothèques.

L'Histoire d'Angleterre est très fréquemment relevée (12 fois) ainsi que l'*Histoire* d'Henri II (8 fois). Enfin, l'histoire locale est aussi très appréciée, surtout *l'Histoire du Dauphiné* de Nicolas Chorier. On ne retrouve cependant pas l'ouvrage de l'écrivain grenoblois Salvaing de Boissieu *De l'Usage des fiefs* pourtant très populaire à la fin du XVIIe siècle.

Les titres de la catégorie belles lettres sont sans doute les plus intéressants à étudier pour déterminer les modes littéraires de l'époque.

Souvent hérités des bibliothèques précédentes, les écrits de littérature de l'antiquité grecque et romaine se retrouvent encore en très grand nombre dans nos inventaires. Sont-ils encore lus ? Nous pouvons le confirmer. Plutarque, Sénèque, Cicéron et Ovide sont encore très présents. On relève au moins un des trois auteurs dans 19 inventaires sur 61. Souvent utilisés pour l'instruction des jeunes grenoblois, ils montrent un attachement toujours fort pour la littérature classique.

Toujours connus et étudiés aujourd'hui ils ne sont pas caractéristiques des modes littéraires de l'époque.

Peu connu actuellement mais très prisé au XVIIIe siècle, l'écrivain Vincent Voiture, poète galant a été trouvé dans 15 bibliothèques grenobloises. De même, Jean-Louis Balzac connu pour ses œuvres épistolaires et pour avoir été le réformateur de la langue française au XVIIe siècle est nommé dans 11 inventaires.

Parmi les auteurs contemporains du XVIII^e siècle et ouverts aux idées des lumières, on constate la présence de Rousseau, Voltaire ou Montesquieu dans plus de vingt bibliothèques. Les grenoblois sont donc au fait de la mode parisienne et ouverts aux idées novatrices.

Certains lecteurs vont même plus loin en faisant l'acquisition de livres prohibés. En effet, on retrouve dans la bibliothèque de Jean Laurent Poncet de la Maladière, procureur au baillage de Grésivaudan, ¹⁴⁴« L'espion chinois ou l'envoyé secret de la Cour de Pekin pour examiner l'état présent d'Europe en six volumes in 12 reliés et couverts en bazane ». Cet ouvrage a pourtant été inscrit dans le catalogue des livres interdits en 1775.¹⁴⁵ Dans la lignée des *Lettres Persanes*, ce livre est une critique de la société européenne.

Moins subversive, l'œuvre que l'on peut incontestablement qualifier de Best Seller est *Les Aventures de Télémaque* de Fénelon, cité dans 19 inventaires après décès. Traité et satire politique, on trouve cet ouvrage dans toutes les catégories de la population grenobloise.

Ces analyses sur les ouvrages les plus lus à l'époque ne montrent pas tous les aspects des types de lecture de la société grenobloise du XVIII^e siècle. En effet, il est aussi nécessaire d'observer les concordances qui existent entre types de lecture et professions exercées.

B. Les corrélations entre lectures et professions exercées

1. La Noblesse et les parlementaires¹⁴⁶

Nous avons déjà mis en relief la culture livresque des parlementaires grenoblois. Largement tournées vers les ouvrages juridiques nécessaires à l'exercice de leur profession, les lectures des officiers grenoblois sont aussi dirigées vers les autres thèmes.

Les livres de droit sont aussi de toutes natures : grandes synthèses, dictionnaires mais aussi arrêts et règlements du Parlement de Dauphiné publiés par les imprimeurs Giroud.

Très similaire aux bibliothèques de Jacques Greuze et Pierre Drivon, avocats lyonnais, celle de Guy Allard,¹⁴⁷ avocat, est composée de 75% d'ouvrages de droit (88% et 80% pour

¹⁴⁴ ADI 13B637

¹⁴⁵ Robert Darnton, *Edition et Sédition : l'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1991, p. 11.

¹⁴⁶ Annexe 5 et 7

¹⁴⁷ ADI 13B487

les lyonnais), 17% de belles lettres (6 et 10% pour Lyon), 3% d'histoire (4% pour les homologues lyonnais) et 2% d'ouvrages de religion comme pour Greuze et Drison.¹⁴⁸

Ces œuvres juridiques sont souvent énumérées à part des autres livres présents dans la bibliothèque afin de bien montrer la distinction entre lectures professionnelles et personnelles.

Les lectures des nobles, elles, sont plutôt tournées vers les modes littéraires de la Cour et donc vers les ouvrages de belles lettres (35%). Viennent ensuite les livres de droit (25%), aussi indispensables car certains d'entre eux sont des secrétaires du roi comme Pierre Amabert.¹⁴⁹

Ces caractéristiques sont logiques et sont liées au milieu dans lequel ces personnes évoluent.

2. Les professions médicales et les clercs¹⁵⁰

Les professions médicales ainsi que les religieux observent la même attitude que les officiers et parlementaires.

On a relevé 3 personnels médicaux dans nos inventaires et ce sont tous les trois des chirurgiens qui ont, naturellement, besoin d'ouvrages pratiques et théoriques pour pouvoir exercer. La part des ouvrages scientifiques s'élève dans l'ensemble à 45%. Pour Nicolas Verdon,¹⁵¹ le pourcentage atteint même les 61%. La bibliothèque de Pierre Montgobert¹⁵² qui contient 49% de livres de sciences comporte des curiosités. Au milieu de « *La différenciation sur l'anatomie* par Lamy », du « *Traité des maladies vénériennes* traduits de Mr Astral » ou du « *Traité des opérations de chirurgie* », on trouve « *Neuf volumes imparfaits de l'histoire de mille et une nuits* » et « *Le cinquième volume des journées amuzantes* ». Les distractions ne sont donc pas écartées et il ne s'agit donc pas d'une bibliothèque à caractère purement professionnelle.

Le seul inventaire qui ne contient pas majoritairement des ouvrages scientifiques est celui de Pierre Fayolle qui est surtout composé de livres de dévotion. La médecine et la

¹⁴⁸ Anne Béroujon, Op.cit. *Les écrits à Lyon au XVIIe siècle : espaces, échanges, identités*, p. 355

¹⁴⁹ ADI 13B522

¹⁵⁰ Annexe 9 et 10

¹⁵¹ ADI 13B540

¹⁵² ADI 13B628

religion ne sont donc pas contradictoires. Les livres de religion trouvent même leur place au sein de ces professions avec un regain à partir de 1750.¹⁵³

Michel Marion a fait des constatations similaires et a indiqué une moyenne de 67% de livres d'ouvrages scientifiques.¹⁵⁴

On suppose alors que les bibliothèques de ces chirurgiens grenoblois sont assez représentatives de celles de cette catégorie pour toutes les villes françaises du XVIIIe siècle.

Le groupe des clercs a des bibliothèques tournées vers les livres de culte excepté celle de l'Abbé Rey¹⁵⁵ qui possède en majorité des ouvrages de belles lettres (45% contre 32% de livres de piété). Dans son inventaire on a relevé « *Les œuvres de Voiture* » et les « *Métamorphoses d'Ovide* ». Il possède même « *la Science des notaires de Ferrière* ».

Néanmoins, en général, les clercs possèdent environ 44% d'ouvrages de type religieux. Ils les utilisent quotidiennement dans la pratique de la religion. La plupart du temps ils détiennent plusieurs Bibles (en moyenne 3 ou 4 pour les clercs de nos inventaires). Les ouvrages de droit ecclésiastique ou d'histoire religieuse sont aussi nombreux. On trouve notamment beaucoup de règlements des confréries religieuses, de textes provenant du Pape ou d'histoires des saints et des papes.

Là encore, comme pour les officiers, on est peu surpris de constater qu'il existe une adéquation entre profession exercée et livres possédés.

3. Les marchands et les artisans¹⁵⁶

Les marchands et artisans ont des bibliothèques plutôt intéressantes dont le contenu varie beaucoup selon la fortune et selon les écarts d'instruction qui peuvent exister entre deux marchands.

Dans un premier temps, si l'on prend les marchands grenoblois étudiés entre 1660 et 1750 et ceux qui forment l'échantillon de notre étude actuelle on remarque de grandes variations. Le nombre de personnes présentes dans ces deux échantillons est respectivement de 9 pour les années 1660-1750 et de 12 pour les années 1700-190.

¹⁵³ Michel Marion, Op.cit., *Collections et collectionneurs de livres au XVIIIe siècle*, p.160

¹⁵⁴ *Ibid.* p.159.

¹⁵⁵ ADI 13B608

¹⁵⁶ Annexe 6

La première chose qui frappe est l'augmentation générale du nombre de livres possédés. On passe de 235 à 421 volumes. Cette hausse s'explique par les grands progrès de l'instruction au XVIII^e siècle.

De plus, alors que dans l'étude précédente il n'y avait aucune bibliothèque de plus de 100 ouvrages, ici nous en relevons une qui dépasse largement les 100 livres (192) et une qui s'en approche fortement (90). La bibliothèque la plus fournie entre 1660 et 1750 était celle de Charles Sivolle, marchand confiseur, qui contenait 76 volumes.¹⁵⁷

Dans un deuxième temps, on est étonné par le nombre de livres de belles lettres possédés. Ces ouvrages arrivent en première position avec 33%, devant les livres de religion qui ne représentent que 24% du total des livres possédés par les marchands. Autrefois, la part du religieux atteignait les 44% contre seulement 20% d'œuvres littéraires.

On remarque aussi la présence d'un nombre non négligeable de livres de sciences et arts. Ceci s'explique par la présence d'un marchand apothicaire dans nos inventaires. Notre menuisier, Jean Baptiste Bouchet,¹⁵⁸ possède aussi de nombreux livres scientifiques (19 sur 22). Parmi ces ouvrages on trouve « un livre intitulé *L'ingénieur français* contenant la *géométrie pratique avec la méthode de Mr. Valeban* relié et couvert de bazanne », et « un autre livre in 4 intitulé nouveau *Elément de géométrie* relié et couvert de bazanne ».

On se demande s'il est normal de trouver ce genre d'ouvrage chez un menuisier du XVIII^e siècle ou si celui-ci fait partie des exceptions. Nous n'avons malheureusement pas d'éléments de comparaison pour pouvoir affirmer telle ou telle hypothèse. Pour les années 1660-1770, chez la veuve d'un menuisier on n'avait relevé que 5% de livres de sciences. Un menuisier avait certainement besoin d'ouvrages de mathématiques pour faire ses mesures, mais le chiffre de 19 livres sur 22 paraît tout de même très important.

Penchons nous maintenant sur la part des ouvrages de belles lettres qui atteint les 33%. Cela montre que nos marchands ont un niveau d'instruction assez haut et qu'ils entretiennent des activités en dehors de leur travail. Cependant ce chiffre est quelque peu altéré par notre bibliothèque de 192 ouvrages qui contient à elle seule 80 ouvrages de littérature. Cette bibliothèque appartient à Laurent Imbert, marchand miroitier.¹⁵⁹ Cet homme a un niveau

¹⁵⁷ ADI 13B458

¹⁵⁸ ADI 13B626

¹⁵⁹ ADI 13B580

d'instruction très élevé puisqu'il possède des ouvrages difficiles : « *L'histoire de Pline en lettres gothiques in 4 couvert de bazanne* », « *Les œuvres de Cornelius Tacitus* ».

A côté de ces livres, il pratique une lecture plus légère avec « *Des bons mots et des bons contes* », « *Les fables d'Esopé* » ou les « *Lettres nouvelles et galantes du chevalier Ohlin* ».

Outre cette bibliothèque, la plupart des autres inventaires sont marqués par le primat de la religion. Augustin Blanc¹⁶⁰ qui a majoritairement des livres de dévotion (11 sur 27) dans sa bibliothèque possède aussi *Dom Quichotte*.

La part de la religion est toujours très importante dans cette catégorie de la population. La baisse des livres de piété ne s'explique pas par une désaffection mais plutôt par la volonté de ces marchands et artisans de diversifier le contenu de leur bibliothèque.

4. Les femmes¹⁶¹

Les lectures des femmes, encore plus que celles des marchands sont imprégnées par la religion.

Ce type d'ouvrages arrive en tête à 22%. Ce chiffre est encore plus élevé car il ne faut pas omettre la part importante de livres dont le titre n'a pas été noté pour l'inventaire de Marie Justine Michèle du Breuil Helion.

L'inventaire le plus représentatif est sans doute celui de Marie Guillemette Gouyquet¹⁶² qui contient 17 livres de dévotion sur les 31 présents dans sa bibliothèque. Les livres de belles lettres contenus dans sa bibliothèque sont surtout des classiques comme « *Les œuvres de Sénèque* ».

Enfin, seule la bibliothèque d'Elisabeth Chouvin¹⁶³ est originale et contient plus d'ouvrages de belles lettres (13 sur 27) que de religion (5 sur 27). Elle aussi détient des ouvrages classiques : *Œuvres de Virgile*, *Les métamorphoses d'Ovide*, *Les poèmes d'Horace*.

Cependant, cette femme, qui était veuve a peut être conservé certains ouvrages laissés par son mari au côté des livres de religion qui lui appartiennent.

¹⁶⁰ ADI 13B680

¹⁶¹ Annexe 7

¹⁶² ADI 13B635

¹⁶³ ADI 13B677

Nous avons ici remarqué qu'il existe une corrélation entre les livres possédés et le métier exercé. En revanche, il ne faut pas oublier que le type d'ouvrages possédés varie beaucoup d'une bibliothèque à l'autre, y compris au sein d'un même groupe social.

Il est maintenant intéressant d'étudier une bibliothèque en particulier afin de vérifier la corrélation observée ou au contraire de mettre en évidence les différences qui peuvent exister.

Rentrons maintenant chez Sieur Durand qui nous a offert une source différente des inventaires après décès : celle de ses mémoires et de son catalogue des livres possédés.

Cette source d'une toute autre nature permettra une approche différente pour notre étude.

III. Un grand amateur de livres : Sieur Durand contrôleur général des fermes du Roi.

Nous avons découvert l'existence de ce bibliophile dans la série 2E des archives départementales de l'Isère. Cette série contient les documents relatifs aux grandes familles iséroises. Nous avons aussi recoupé ces archives avec l'inventaire après décès du Sieur Durand qui se trouve logiquement dans la série 13B.

Le Sieur Durand était contrôleur général des fermes du Roi. C'est lui qui vérifiait le travail des fermiers qui étaient chargés de lever les impôts. Il faisait donc partie de l'élite culturelle grenobloise et il était l'un des plus grands possesseurs de livre. L'étude de ces documents nous permettra sans doute de confirmer nos hypothèses sur la mode littéraire de la noblesse à Grenoble au XVIII^e siècle.

A. Mémoires, catalogue des livres et inventaire après décès de Monsieur Durand.¹⁶⁴

La passion qu'entretient Sieur Durand pour les livres s'exprime à travers deux types d'écrits : les mémoires et le catalogue des livres qu'il possédait.

1. Les mémoires

Les mémoires de Sieur Durand sont présentés sous la forme d'une liste qui ressemble beaucoup à l'énumération faite durant les inventaires après décès. Cette liste n'est pas manuscrite. Le contrôleur l'a sûrement faite imprimer par l'un de ses amis typographes. Nous avons d'ailleurs retrouvé des correspondances entre un typographe et Sieur Durand.

Elle date du 1^{er} novembre 1739. Les ouvrages décrits dans les mémoires, ne sont pas forcément encore la propriété de notre amateur comme nous le suggère ce passage : « Mr de Bannières a publié une réfutation suivie et complete du livre de Mr voltaire sur la philosophie de newton elle est imprimé à paris ». Il nous indique donc les ouvrages qu'il détient et ceux qu'il aimerait acquérir pour compléter sa collection.

¹⁶⁴ ADI 2E396. Toutes les citations qui forment cette partie proviennent de cette liasse.

Contrairement aux inventaires après décès, la description des ouvrages est très complète. Elle contient le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur, l'année et le lieu d'édition, le nom de l'imprimeur qui a édité le livre et parfois même le prix de vente. Par exemple : « Harmonie des deux sphères célestes et terrestres un vol in 4, 1739 chez Pierre Lemerancier relié 9 livres ». Le Sieur Durand apporte beaucoup d'attention à ses livres, il ne s'agit pas d'une simple liste mais plutôt d'une source d'informations précieuses pour un collectionneur.

Notre amateur a noté 17 titres d'ouvrages, 7 numéros du *Mercur Gallant*¹⁶⁵. Les autres titres sont des ouvrages qui intéressent le Sieur Durand : « A-t-on continué la bibliothèque italique ? j'ay le 15ème tome », « Scavoir si le livre de Gravelande sur la philosophie de newton est achevé d'imprimer en hollande », « De la bibliothèque germanique j'ay le 43ème tome mais il me manque le 42ème qui doit etre dans le paquet remis à Mr Praut fils suivant la lettre de Mr cavalier du 4 avril 1739 faut la suite ». On pourra peut être recouper ces informations en étudiant sa correspondance.

Grâce à ce mémoire on peut commencer à dégager les goûts littéraires du contrôleur. Il semble affectionner tout particulièrement les livres de sciences, d'histoire et les recueils de lettres. On ne trouve qu'un seul livre de religion : « *L'imitation de Jésus Christ* en vers par Pierre Corneille, 1739, 2livres 10 sols reliée chez Cavelier ». Ce livre n'est cependant pas un ouvrage de religion ordinaire puisqu'il a été rédigé par le célèbre auteur du *Cid* et d'*Horace*.

Les goûts littéraires du Sieur Durand concordent avec la mode de l'époque de plus en plus tournée vers les sciences.¹⁶⁶

Voyons maintenant le catalogue des livres de Sieur Durand afin de confirmer cette tendance.

2. Le catalogue.

Le catalogue des livres de Sieur Durand, contrairement au mémoire, est écrit de sa main et débute ainsi :

Catalogue de mes livres :

Ceux qui sont ici marqués d'un P. sont ceux venus de Paris, G Genève, Gr Grenoble ceux marquez Du-ont est acheté des héritiers de Mr Duverdier

Le prix des livres est marqué dans la marge à droite et le port ou les faux frais sont notés à gauche à la marge

L sont ceux qui ont été achetés à Lyon

¹⁶⁵ *Le Mercur Galant* est un journal de la fin du XVIIe siècle. Il contient des informations ainsi que des poésies et des nouvelles.

¹⁶⁶ Pierre Goubert, Daniel Roch, Op.cit., *Les Français et l'Ancien Régime*, p.23

Les livres sans prix viennent de Dijon

Il se termine de cette manière :

Le prix des livres qui est marqué monte à 2010,10
 Le port est de 116,7
 Livres dont le prix n'est pas marqué :
 Moreri et Bayle 200
 République des lettres 45
 Mémoire de la Grande Bretagne 24
 Mes mercuries et lettres historiques 100
 Total 2379,10

Entre les deux, les livres sont énumérés et classés par format. Au total, ce catalogue contient 167 ouvrages et les *Mercuries historiques et politiques* de 1700 à 1735 avec quelques numéros manquants.

Le contrôleur a mis beaucoup de soin dans la confection de ce catalogue. Grâce à lui, nous pouvons alors tirer certaines conclusions sur ce personnage et comprendre facilement son classement grâce à la présence des notes explicatives du début.

Dans un premier temps, la présence du *Mercurie historique et politique* suggère que le Sieur Durand était protestant ou qu'il s'intéressait à la religion protestante. Ces journaux ont été créés par des français protestants qui se sont enfuis de France suite à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Les textes, virulents, y sont publiés depuis les Pays Bas et sont accessibles en France grâce au principe de l'abonnement.

Dans un deuxième temps, on sait grâce aux notes consignées au début et à la fin du catalogue, que notre bibliophile utilisait différents moyens pour se procurer des livres. Il les achetait à des libraires de toute la France et de l'étranger : Paris, Lyon, Dijon, Genève et Grenoble, et se les faisait livrer puisqu'il a aussi indiqué les frais de port. Mais on suppose qu'il fréquentait aussi les ventes de livres puisqu'il a acheté la bibliothèque des héritiers de Duverdier. Enfin, il utilisera aussi le principe de la souscription pour le Dictionnaire de la Bible du Père Calmet en 4 volumes in 4, acheté à Grenoble en 1730. La souscription permet à un particulier d'apporter le financement à un écrivain pour qu'il rédige son ouvrage. En échange, le souscripteur obtient certains bénéfices selon la popularité du livre. Cette pratique est de plus en plus utilisée dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

Enfin, en analysant les titres du catalogue, on peut avoir une idée des affections du contrôleur en matière de littérature. Nous avons repris le classement thématique utilisé précédemment (histoire, religion, belles lettres, sciences et arts et droit).

On constate alors que notre amateur de livres a des goûts très variés et qu'il n'y a pas de thème particulier qui se dégage véritablement.¹⁶⁷

Cependant, l'attrait pour les ouvrages scientifiques déjà observé précédemment se confirme. Ces livres représentent 24% de la totalité des titres, en deuxième position derrière les ouvrages de Belles Lettres (26%) mais devant ceux de religion (23%). Il s'agit surtout de livres de mathématiques : « Traité de l'algèbre de Crousas, Paris, 1726 1 vol in 8 », « Usage du compas de proportion par Ozanam La Haye 1691, 1 vol, in 12 ». Le Sieur Durand est un passionné de sciences et dans nos sources nous avons découvert un cahier nommé « Examen de la quadrature du cercle ».¹⁶⁸ Il s'agit d'une liasse de papiers contenant des recherches mathématiques.

Viennent ensuite les ouvrages de Belles Lettres, souvent écrits en latins, mais aussi des textes de grands auteurs : les *Essais* de Montaigne, les *Lettres* de Madame de Sévigné et des écrits de Bossuet. Le contrôleur est donc très curieux de la littérature ancienne et moderne.

Les récits historiques ne sont pas non plus mis de côté. Ils atteignent 18% de la totalité des ouvrages qui figurent dans le catalogue. Ce sont surtout des récits historiques de pays étrangers ou des chronologies : *Chronologia francii* in folio 1570 Grenoble, *Histoire d'Angleterre* de Rapin Thoiras 10 vol in 4. Notre amateur s'intéresse plus aux grands récits historiques qu'à l'histoire locale pourtant très appréciée par les grenoblois de l'époque.

Les livres de religion sont aussi très présents. Le Sieur Durand possède plusieurs Bibles : « Une bible latine lettres gothiques », *Nouveau testament* de Genève, 1729 un vol, in 8. Même si l'on suppose qu'il est protestant, il détient néanmoins des livres contre la doctrine protestante : *Réfutation de l'hérésie de Calvin* un vol in 12 en parchemin, Paris, 1687.

Enfin, on a trouvé très peu de livres de droit, seulement 3, qui sont des ouvrages généraux : *Ordonnance civiles et ordonnances criminelles* 2 vol in 16.

Le Sieur Durand semble donc être un homme de son temps, ouvert aux sciences et aux ouvrages philosophiques, mais aussi attaché aux récits anciens et aux ouvrages écrits en latin.

¹⁶⁷ Annexe 12

¹⁶⁸ ADI 2E396

Si l'on compare le catalogue de notre contrôleur avec le classement par thème de Michel Marion¹⁶⁹ pour la catégorie des fermiers généraux, on observe beaucoup de similitudes. En effet, les trois thèmes dominants sont l'histoire, les sciences et les belles lettres. Néanmoins, alors que les livres de religion occupent une place très importante dans le catalogue du Sieur Durand, chez les collectionneurs de Michel Marion, ils sont très peu nombreux (4,4%) et rejoignent les chiffres des ouvrages de droit (4,3%). De plus, grâce à son étude nous pouvons peut être confirmer notre hypothèse sur les pratiques religieuses de notre contrôleur. Celui-ci explique qu'une grande partie des gens de finances sont d'origine protestante.

En mettant en parallèle le catalogue de notre bibliophile avec les lectures des parisiens¹⁷⁰ à la même époque, on trouve aussi des concordances, notamment pour les livres d'histoire, de théologie et de belles lettres qui arrivent aussi en tête. Les divergences s'observent dans les livres de sciences qui sont en dernière position à Paris, alors qu'ils arrivent au deuxième rang chez notre contrôleur. Enfin, les livres de droit ne sont toujours pas très populaires que ce soit à Grenoble ou à Paris. Cette désaffection pour le droit est une tendance du XVIIIe siècle même si, comme nous l'avons remarqué, on retrouve encore cette catégorie en bonne place dans les professions juridiques.

Si l'on examine la provenance des livres du catalogue,¹⁷¹ on constate que la plupart viennent de Paris (37%) ou de Lyon (18%), qui sont les deux grandes villes du commerce du livre en France. Cependant notre amateur s'approvisionne aussi à l'étranger à Genève (14%) sans doute pour les ouvrages sur le protestantisme. Enfin, les livres grenoblois représentent seulement 8% des ouvrages du catalogue, tout de même devant ceux en provenance de Dijon (6%). La colonne « Duverdier » est à mettre de côté puisque ce sont des livres qui ont été achetés durant une vente. Ces livres qui appartenaient autrefois à Mr Duverdier et qui se trouvent dans le catalogue de Pierre Durand sont tout de même nombreux (13%), devant les achats effectués à Grenoble ou à Dijon.

Cette diversité dans la provenance des ouvrages s'explique par les liens qu'entretenait Pierre Durand avec des libraires. Des lettres ont d'ailleurs été trouvées et nous les étudierons plus tard.

¹⁶⁹ Michel Marion, Op.cit., *Collections et collectionneurs de livres au XVIIIe siècle*, p.157

¹⁷⁰ Michel Marion, Op.cit., *Les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIIIe siècle*.

¹⁷¹ Annexe 12

Toutes ces observations sont maintenant à confirmer en étudiant l'inventaire après décès de Sieur Durand.

3. L'inventaire après décès.

Du onzième juillet mille sept cent quarante huit dans le domicile où est décédé noble Pierre Durand controlleur général des fermiers au parlement de haut Dauphiné pardevant nous Jean-Baptiste Beyle ecuyer controlleur du roy juge royal, episcopal civil et criminel de la ville de Grenoble.

A comparu Mr Antoine Ollagnier procureur en la cour de parlement de Dauphiné en qualité de procureur fondé de procuration par acte du 25 juin dernier d'Estienne Baudinet ecuyer procureur honoraire de sa majesté au bureau des finances de bourgogne et assisté de Vial procureur en notre siège a fait assigner dame Cornu veuve de noble Pierre Durand.¹⁷²

Le préambule de l'inventaire de Sieur Durand nous apporte des informations complémentaires. Nous découvrons enfin son prénom : Pierre. Nous apprenons aussi qu'il était marié à une certaine Dame Cornu qui doit sûrement être son unique héritière puisque c'est la seule comparaissante.

Pierre Durand est décédé en 1748. Son inventaire décrit comme d'habitude tous les biens qu'il possédait. Cependant, des curiosités apparaissent et amènent des remises en question sur les hypothèses précédemment formulées pour l'ensemble des inventaires.

Si le catalogue des livres comprenait plus de 160 titres, l'inventaire n'en rassemble que 20. Par ailleurs, nous n'avons pas non plus trouvé de traces des mémoires ou du catalogue des livres dans ses papiers.

Naturellement on se demande alors si nos autres amateurs de livres grenoblois ne possédaient pas d'autres livres et catalogues non signalés dans les inventaires après décès. Peut être que ces livres ont été donnés ou vendus avant le décès de celui-ci ? Cette hypothèse peut être envisagée car en étudiant la vente après décès de Pierre Durand,¹⁷³ il est signalé que tous les effets ont été mis en vente « sauf l'argenterie, les livres et la montre ». Ses livres étaient des objets précieux qu'il ne voulait pas disperser ou qu'il destinait à une personne en particulier.

Il pourrait alors s'agir d'une autre personne portant le même nom, mais ça n'est pas le cas car sur les 20 titres d'ouvrages présents dans l'inventaire, on retrouve 6 titres qui étaient

¹⁷² ADI 13B672

¹⁷³ *Ibid.*

aussi notés dans le catalogue (surtout des ouvrages de sciences) ainsi que le *Mercur*e indiqué dans les mémoires de Pierre Durand.

Dans cet inventaire, les livres de droit ne sont pas du tout présents, ni les ouvrages de religion. Les seuls livres qui traitent de religion sont des livres d'histoire religieuse et sont donc classés dans la catégorie histoire. Parmi ces titres d'histoire (ce sont les plus nombreux : 8 sur 20), on relève : « Trois tomes de l'*histoire ecclésiastique*, Paris in 8 » et « *Chronologie de l'histoire sainte* en 2 vol in 8 Berlin, 1738 broché ». Les ouvrages de sciences sont, comme dans le catalogue, très présents (7 sur 20) et sont encore une fois des écrits de mathématiques ou de physique : « *Le cours de physique* en 4 vol, in 8, en bazane, Paris ». Enfin, la catégorie des belles lettres arrive en troisième position avec 4 livres.

Même si le nombre de livres présents dans l'inventaire est faible, il est possible d'effectuer une comparaison avec les bibliothèques des fermiers généraux parisiens. Les lectures de Pierre Durand sont les mêmes que ses homologues parisiens. A Paris, entre 1751 et 1797, sur les 18 bibliothèques de fermiers généraux dépouillées, les livres les plus présents sont ceux de belles lettres (32%), d'histoire (30%) et de sciences et arts (25%). La religion et le droit n'atteignent respectivement que 6% et 7%.¹⁷⁴ Ces chiffres parisiens correspondent à ceux relevés pour la bibliothèque de notre contrôleur grenoblois.

Il est difficile de tirer des conclusions à partir de ces quelques ouvrages de l'inventaire, mais on peut dire que les chiffres rejoignent en partie ceux du catalogue, sauf pour les ouvrages de religion.

Nous allons maintenant analyser la correspondance de Pierre Durand. Ces lettres écrites entre lui et différents libraires montreront que les livres sont une réelle passion chez notre bibliophile grenoblois.

B. La correspondance.

Comme le souligne Michel Marion dans son ouvrage sur les *Collections et collectionneurs de livres au XVIIIe siècle*,¹⁷⁵ il est essentiel de montrer « le rôle qu'ont pu jouer les correspondances dans les achats des livres ».

¹⁷⁴ Roger Chartier, *Op.cit.*, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, p. 176

¹⁷⁵ *Ibid.* p.184

Ces lettres ont été aussi découvertes dans la série 2E et dans la même liasse que les Mémoires, le Catalogue des livres et l'écrit mathématique de Pierre Durand.

1. Les libraires : de véritables « commerciaux » pour l'époque.

Pierre Durand semble avoir de bonnes relations chez les libraires. Ces derniers tentent de revendre des livres qui pourraient correspondre aux goûts de notre amateur. Ils connaissent bien sa profession et les éventuels ouvrages qui pourraient lui servir.

Il utilise des arguments commerciaux : « je crois pouvoir espérer, que pour l'intérêt de messieurs les Fermiers Généraux, qui est celui du Roi, non seulement vous ne serez pas des derniers à faire emplette d'un Ouvrage si utile », « ainsi vous êtes plus en état que personne, de faire connoître l'usage de cet ouvrage ».¹⁷⁶ Notre libraire utilise un argument d'autorité en faisant comprendre que le Roi lui-même aimerait qu'il achète cet ouvrage pour un meilleur exercice de sa profession. Ensuite, il flatte son égo pour que non seulement il acquière l'ouvrage, mais en plus qu'il le fasse connaître à ses confrères pour qu'ils l'achètent à leur tour. Ensuite, il en profite pour faire la promotion d'un autre ouvrage du même auteur : *Histoire de la Compagnie des Indes*. Enfin, afin d'assurer sa vente, il propose d'offrir les frais de port et d'abaisser le prix sur d'autres ouvrages si les futurs acheteurs acceptent d'y souscrire.

Ce libraire, certainement parisien,¹⁷⁷ utilise le principe de la souscription et demande au contrôleur de faire la promotion de ses ouvrages.

Ainsi, cette correspondance met en évidence l'existence d'un réseau du marché du livre entre la province et la capitale.

2. Les informations fournies pas les libraires.

Ces correspondances nous apportent des informations précieuses sur les ouvrages vendus par les libraires.

D'une part, les vendeurs donnent des indications de prix et de formats. Ici, *L'Histoire des droits de sortie et d'entrée du Tarif de 1664* « est en deux volumes in quarto de mille

¹⁷⁶ Annexe 13

¹⁷⁷ Sur la liasse de la série 2E396 est écrit « lettres de G.Cavelier (libraire) à Paris ? »

pages chacun, & dont le prix est de 24 liv. pour les deux volumes reliez en veau », ¹⁷⁸ Il s'agit déjà d'un ouvrage important dont le prix de vente est plutôt élevé même s'il est déjà relié.

D'autre part, la lettre de proposition de vente est accompagnée du descriptif détaillé d'un ouvrage : *Corps historique des finances* avec des justifications de l'auteur. A la fin du texte, le libraire propose même au lecteur d'apporter des corrections en disant que l'auteur « prie ceux qui pourront y contribuer, de vouloir bien l'aider de leurs lumières ». Pour adresser les éventuelles remarques une adresse est fournie : « A Paris chez de Bure l'aîné, libraire, Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel à Saint Paul ». ¹⁷⁹

Les remarques de l'auteur sont sur la forme du livre. En effet, il explique qu'il n'a pas pu indiquer les titres des parties en I, II, III..., car les parties « n'ont point de liaisons entre elles », ce qui permet à l'acheteur de ne pas acheter toutes les parties et de choisir celles qu'il désire.

Enfin, l'auteur indique ses références sous la forme d'une liste d'ouvrages qu'il a utilisés pour réaliser son livre.

Les ouvrages proposés par les libraires n'ont cependant pas été trouvés dans le catalogue ou dans l'inventaire après décès de Pierre Durand. Néanmoins, il est possible que celui-ci les ait achetés mais qu'il les ait gardés dans son cabinet de travail. L'absence ou le peu de livres de droit trouvés dans le catalogue et l'inventaire nous invite à confirmer cette supposition.

L'amateur de livres Pierre Durand a pris une grande place dans notre étude. La découverte de la liasse contenue dans la série 2E nous a permis une analyse complète sur les différentes pratiques bibliophiles : Mémoires, Catalogue et inventaire après décès. Ces diverses sources ont pu être croisées afin de tirer des conclusions précises.

De plus, les correspondances de libraires nous invitent à montrer les différentes manières de s'approvisionner en livres à cette époque.

Nous avons supposé que notre amateur fréquentait les ventes après décès par la présence de l'indication « ont été achetés des héritiers de Mr Duverdier ». Cependant nous

¹⁷⁸ ADI 2E 396

¹⁷⁹ *Ibid.* 2E 396

n'avons pas d'autres renseignements sur les conditions de cette vente. C'est pourquoi, nous allons désormais étudier les ventes après décès de notre échantillon, afin de montrer plus particulièrement les caractéristiques du marché du livre d'occasion à Grenoble au XVIII^e siècle.

**PARTIE 3 : Etude du marché du livre d'occasion à Grenoble
d'après les ventes après décès.**

I. Typologie des acheteurs

Les ventes de livres prennent une ampleur grandissante au cours du XVIII^e siècle. De plus en plus de gens issus de toutes catégories sociales se pressent pour assister à ces ventes. Acheteurs ponctuels à la recherche d'une rareté ou passionnés par la collection de la personne décédée, habitués des ventes et revendeurs qui cherchent à tirer essentiellement un bénéfice financier ou professionnels du livre, les acquéreurs sont de tout ordre.

A. Les acheteurs occasionnels

Comme nous l'avons vu précédemment, les ventes après décès sont annoncées par publication ou par un crieur quelques jours plus tôt. N'importe qui se tient un peu au courant peut donc s'y rendre. Cependant, ce milieu des acheteurs ponctuels est surtout marqué par la présence des marchands, des avocats et des clercs ceux-ci étant aussi, pour les deux premiers, les groupes les plus nombreux de nos inventaires après décès.

1. Les acheteurs ponctuels issus d'une même catégorie professionnelle : avocats, clercs et chirurgiens.

Encore une fois, si l'on regarde de plus près le groupe des acheteurs, on se rend compte que ce sont les officiers qui sont les acquéreurs les plus assidus. Sur 201 acheteurs recensés, les officiers représentent 17% des acheteurs.¹⁸⁰ Ce sont les plus nombreux si l'on considère les 50% d'acquéreurs dont la profession n'a pas été déterminée. Ce sont surtout des avocats ou des procureurs qui, dans la majorité des cas, se rendent dans les ventes après décès de leurs confrères morts.

Ainsi, sur les 18 acheteurs de la bibliothèque d'Esprit Jean Baptiste Hubert Giély,¹⁸¹ on relève 7 avocats et procureurs. Ces acquéreurs sont sûrement à la recherche d'ouvrages de droit pour compléter la collection de leur cabinet. Ceux-ci se sont donc rendus à la vente de la bibliothèque de notre avocat, composée à 94% de livres de jurisprudence. Sieur Ducros, avocat, a acheté 12 ouvrages juridiques dont les « *Edits et ordonnances des rois de France* par Fontanon reliés et couverts en parchemin 2 vol in folio », acheté 6 livres 6 sols et « *Le parfait*

¹⁸⁰ Annexe 14

¹⁸¹ ADI 13B644

notaire par Ferrière en 2 vol in 4 relié et couvert de bazane », acheté 14 livres. Au total, il aura déboursé 61 livres 2 sols pour ces 12 ouvrages.

On retrouve d'ailleurs notre homme pour la vente après décès d'Antoine Villeton,¹⁸² avocat. Cette fois-ci le Sieur Ducros a acheté la totalité de la bibliothèque pour 60 livres. Celle-ci étant composée à 39% d'ouvrages juridiques. Il semble être intéressé uniquement par les livres puisqu'il n'achète pas d'autres articles durant la vente. Enfin, il ne choisit pas au hasard les ventes dans lesquelles il se rend. Peut-être connaissait-il les défunts et le contenu de leur bibliothèque ?

Durant la vente après décès d'Allemand Duverger qui a lieu en 1784, on note la présence d'Esprit Jean Baptiste Hubert Giély. S'il est présent à la vente de son confrère, ce n'est pas pour faire acquisition de livres mais pour récupérer l'ouvrage qu'il avait prêté au Sieur Duverger. Il s'agit du *Code Justinien* que l'on retrouve d'ailleurs dans son inventaire après décès et qui sera acheté par Sieur Ayes lui aussi avocat.

Voyons si ces observations sont aussi valables pour le milieu des clercs et les chirurgiens.

Si l'on considère les ventes après décès de ces clercs, on constate que les acquéreurs sont presque toujours exclusivement, eux aussi, des membres du clergé. De plus le lieu de la vente est souvent situé à proximité d'un édifice religieux : « l'église collégiale de st André de Grenoble »¹⁸³, ce qui peut expliquer la présence massive des religieux.

La vente de la bibliothèque du Chanoine Joubert rassemble 8 clercs exerçant différentes fonctions : curés, prêtres, chanoines. Sans surprise, ces clercs n'achètent que des livres de religion.

Ici c'est surtout la présence du chanoine Barthélémy qui nous intéresse plus particulièrement. En effet, celui-ci achète deux ouvrages au chanoine Joubert : « *Preuve de la religion de J.C* en huit volumes in 8 impression de paris relié et couvert de bazane » pour 12 livres tournois et « *L'année chrétienne* en six volumes in 8 impression de Paris relié et couvert de bazane » pour 9 livres. Au total, il dépense 21 livres, ce qui est une somme plutôt importante pour seulement deux livres achetés. Ce chanoine est sûrement un homme fortuné. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée 19 ans plus tard. Nous retrouvons donc le chanoine

¹⁸² ADI 13B511

¹⁸³ ADI 13B600

Barthélèmy lors de la vente de la bibliothèque du chanoine Jean-Baptiste Liberal de Gruel Dussays. Le chanoine Barthélèmy offre la somme de 1000 livres tournois pour la totalité des livres. Il s'agit d'une somme considérable et plus élevée que celle de l'estimation de certains inventaires vus précédemment.

Pour ces religieux, il n'y a aucun doute sur l'existence de liens entre acheteurs et personnes décédées.

Les bibliothèques des chirurgiens sont un peu à part car elles contiennent en majorité des livres de sciences et arts et même, plus spécifiquement, des livres de chirurgie et de médecine.

De ce fait, il n'est pas étonnant de constater que la totalité des acheteurs membres du corps médical, achètent des ouvrages de leurs confrères.

Ainsi, Sieur Clapier, chirurgien acquière de la bibliothèque de Nicolas Verdon,¹⁸⁴ lui aussi chirurgien, 10 volumes qui sont tous en rapport avec la médecine et la chirurgie.

Il en est de même pour le Sieur Laponce, praticien, qui achète 3 livres de médecine.

Il existe donc un lien professionnel entre ces hommes. Ce lien se ressent au travers des livres et montre l'importance de la circulation des ouvrages au sein d'un même groupe. Ainsi la bibliothèque apparaît comme étant un « lieu identitaire du groupe » et « contribu[e] donc à la cohésion d'identités collectives ».¹⁸⁵

2. Les marchands et artisans.

Les acheteurs qui exercent une profession commerciale sont au nombre de 21.

Pour ce groupe, il est difficile d'établir un lien entre livres achetés et profession exercée car les ouvrages présents dans les bibliothèques des marchands sont de tous types.

Ainsi Sieur Dupré marchand achète un « *Traité de la politique de France*, in 8 Cologne » de la bibliothèque de Pierre Rabel.¹⁸⁶ Il n'est présent que lors de cette vente et n'achète qu'un ouvrage. Il est possible que les deux hommes ne se connaissent pas et que le Sieur Dupré ait assisté à la vente par simple curiosité.

¹⁸⁴ ADI 13B540

¹⁸⁵ Anne Bérouton, Op.cit., *Les écrits à Lyon au XVIIe siècle : espaces, échanges, identités*, p. 365

¹⁸⁶ ADI 13B534

Pourtant on a bien trouvé un réseau d'acheteurs marchands dans nos ventes après décès. Pierre Rabel, avant de mourir, avait assisté à la vente des biens de son confrère Jean Antoine Gueydan, marchand drapier.¹⁸⁷ Il avait fait l'acquisition de « *l'histoire de la conquête d'Espagne par les maures*, 2 tomes in 12 ». On ne retrouve cependant pas ce livre dans son inventaire après décès.

Néanmoins ces acheteurs amateurs de livres ne se cantonnent pas aux ventes de leurs confrères. Certains acquièrent des ouvrages de bibliothèques d'officiers ou de représentants du Roi. Sieur Mermet marchand drapier, achète à François Boyer, receveur de l'hôpital général de Grenoble, *La Sainte Bible* et le *Nouveau Testament* pour 5 livres 5 sols. Il lui a aussi acheté des chaises et des draps et n'est donc pas forcément un véritable amateur de livres.

Il existe tout de même des collectionneurs qui achètent un grand nombre d'ouvrages. C'est le cas du Sieur Ache, ébéniste, qui acquière la totalité des volumes présents dans la bibliothèque de Guy Allard, avocat composée à 75% d'œuvres juridiques.

Nous n'avons malheureusement pas trouvé l'inventaire après décès du Sieur Ache qui aurait pu nous apporter des informations sur ses goûts en matière de lecture. Peut-être était-il un grand amateur de droit ?

Nous avons remarqué ici que les acquéreurs de livres spécifiques sont plutôt des membres ponctuels des ventes après décès. Mais, à leur côté, il existe un nombre important d'acheteurs qui fréquentent assidument les ventes.

B. Les revendeurs.

Qui sont ces gens que l'on retrouve de manière régulière dans les ventes après décès ?

On suppose que ce sont des revendeurs qui achètent des livres mais aussi d'autres objets afin de les revendre ensuite pour en tirer un bénéfice.

1. Les revendeurs : un cercle à part dans les ventes après décès

Présents dans 9% des ventes après décès, nous avons relevé toutes les personnes qu'on retrouve pour l'achat de livres mais aussi ceux qui achètent d'autres biens mais pas

¹⁸⁷ ADI 13B517

d'ouvrages. 18 noms reviennent régulièrement et parmi eux La Tremblet, La Couturier, La Thomas, La Moreau, Demoiselle Vachat, Sieur Perreton, La Reveillon, Sieur David et Sieur Drogat achètent aussi des livres. On s'aperçoit qu'il ne s'agit pas seulement d'un milieu d'hommes et que les femmes sont largement présentes.

Ces femmes sont certainement originaires de milieux modestes. En effet, la présence du La et non du Dame devant leur nom présume qu'elles n'ont pas une place importante dans la société. De plus, on sait que la plupart d'entre elles ne savent pas signer à cause de la mention « a payé et non signé pour ne savoir ».

Il serait donc curieux qu'elles achètent des livres alors qu'elles ne savent sûrement pas lire. C'est pourquoi, on pense qu'elles les achètent pour les revendre.

Enfin, on a constaté, pour les livres, que la quantité achetée n'est pas très importante et que la somme consacrée à ces achats dépasse rarement les 1 ou 2 livres tournois.

Ceci suppose que ces revendeurs n'étaient présents que pour l'achat des bibliothèques. Ils les achetaient peut être quand les enchères n'étaient pas trop élevées et que personne d'autre n'en voulait.

Le Sieur d'André fait ainsi l'acquisition d'une *Histoire des religions pour seulement* 10 sols. La Moreau achète les 9 ouvrages du Sieur Gassin pour seulement 2 livres 20 sols (ce qui représente 13%¹⁸⁸ de la somme dépensée pour la totalité de ses achats) et Demoiselle Vachat un ouvrage qui représente seulement 3% de la totalité de ses acquisitions.

Enfin, le Sieur David fait l'acquisition des livres de Jacques de Ponnat : « Tous les livres trouvés dans le dit garde-robe bois personne n'en voulait car ils sont imparfaits adjugés à David pour 6 livres. »

2. Une « revendresse » assidue : La Tremblet

Cette revendresse apparaît dans plus de 20 ventes après décès. Pour 6 d'entre elles elle achète des livres en quantité assez importante.¹⁸⁹

La Tremblet comme la plupart de ses collègues féminines ne sait pas signer. On sait peu de choses sur cette femme à part qu'elle était mariée à un certain Pierre Blanc Fatin. Sa présence dans les ventes après décès couvre une grande partie de la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

¹⁸⁸ Annexe 15

¹⁸⁹ Annexe 15

Elle achète ainsi la totalité de la bibliothèque de Joseph Bonardel composée de 9 ouvrages pour la somme de 4 livres 12 sols. Celle de Marguerite Masseron, elle aussi composée de 9 ouvrage pour 11 livres tournois, celle de Laurent Imbert contenant 192 volumes pour 24 livres tournois et celle de Pierre Fayolle composée de 47 ouvrages pour 30 livres tournois.

Même si elle achète parfois de nombreux ouvrages, les prix ne sont jamais très élevés. Enfin, la part des livres dans la totalité de ses autres achats ne dépasse pas les 25%. Si elle achète plus de livres que les autres vendeurs, ceux-ci ne constituent pas une part de revenue importante de son activité.

On remarque ici que nos revendeurs n'étaient pas spécialisés dans l'achat de biens en particulier. Pourtant, il devait y avoir parmi eux des spécialistes dans la revente de livres. Peut-être s'agissait-il de petits colporteurs ? On peut l'affirmer pour La Reveillon dont la profession a été notée dans la vente de la bibliothèque de Louis Alexandre de Salières de Montlour où elle achète *Les journées amuzantes* pour 1 livre 26 sols. Cet ouvrage semble avoir un certain succès à l'époque, lors de la vente des livres de Sebastien Victor de la Colombière il est acheté pour 15 sols. L'écart de prix dépend de l'usure du livre et de son estimation que nous n'avons malheureusement pas.

Dans ce cas, la présence des colporteurs indique qu'ils étaient certainement en concurrence avec des professionnels du livre qui, eux aussi, fréquentaient les ventes après décès.

C. Les professionnels du livre et les amateurs.

1. Les amateurs

Parmi les acheteurs des ventes après décès figurent des amateurs de livres rares et chers. Pour la vente de la bibliothèque d'Amédée-Joseph Rochette de la Molière, le Sieur Perrier débourse 101 livres 11 sols. L'acquisition de l'Histoire naturelle de Buffon lui coûte à elle seule 66 livres 10 sols. Cet ouvrage récent contient 29 volumes, d'où le prix élevé de l'achat. Quant au Sieur Travail, il obtient la bibliothèque d'Ennemond Begond de La Bâtie, composée de 95 ouvrages pour 625 livres tournois. Cette acquisition n'était pas assurée. En effet, il en offrait au départ 400 livres mais plusieurs personnes ont surenchéri.

Il s'agit sûrement d'une riche bibliothèque dont la moyenne du prix d'un ouvrage est de plus de 6 livres tournois.

2. Les professionnels du livre

Ces professionnels du livre sont les imprimeurs et libraires que nous avons déjà décrits précédemment. On peut aussi les considérer comme des revendeurs puisqu'ils font l'acquisition de grandes bibliothèques. Au total, Goujon aura dépensé 74 livres tournois, Brette 196 livres 8 sols et Grabit 112 livres 9 sols.

Ils s'intéressent à des bibliothèques qui ont des thèmes dominants :

- Brette achète la bibliothèque de Marie Guillemette Gouyquet à dominance religieuse, celle de Marie Justine Michèle du Breuil Helion dont nous ne connaissons pas le thème principal (à cause de la part d'ouvrages dont le titre n'est pas noté) et des ouvrages de droit de celle de Esprit Jean Baptiste Hubert Giély et d'Allemand Duverger, à dominance juridique.
- Goujon, lui, achète un ouvrage de sciences de la bibliothèque de François Bérard, des ouvrages de droit de celle de Sebastien Victor de la Colombière et de celle d'Augustin Blanc, surtout composée d'ouvrages religieux.
- Grabit acquière uniquement des ouvrages juridiques de Sébastien Victor de la Colombière, faisant concurrence à son confrère Goujon.

Ces professionnels du livre ne sont pas de grands libraires et n'ont, pour la plupart, pas le droit de vendre des livres neufs. C'est pourquoi ils fréquentent les ventes après décès afin de garnir leur boutique. Ils cherchent à compléter des collections ou à se spécialiser dans certains domaines. De plus, parfois les ouvrages qu'ils acquièrent sont achetés par les défunts, juste avant leur mort, ce qui leur permet de vendre des livres en très bon état.

II. Les pratiques d'achat

Les ventes sont toutes différentes, c'est pourquoi les conditions d'achat varient aussi beaucoup au niveau du nombre de livres achetés, des prix et selon les autres biens acquis par les acheteurs

A. Ventes en bloc et vente livres à livres

1. Les ventes en bloc

La part des bibliothèques vendues d'un seul tenant représente 52% de la totalité.¹⁹⁰

Ce sont des bibliothèques de toutes tailles. Il n'est pas étonnant d'en trouver des petites car elles sont peu chères et les acquéreurs peuvent acheter tous les livres d'un seul coup. C'est le cas de la collection de Jean Laurent, composée de 9 ouvrages, de celle de Marie Ozias Aymard, composée de 2 ouvrages ou de celle de Pierre Amabert, qui renferme 9 livres. Pour cette dernière, dont l'acheteuse est la veuve du défunt, le prix est important (87 livres) comparé au petit nombre de livres mis en vente. La vente des livres de Pierre Amabert semble avoir une importance particulière puisque « Tous les livres énoncés en dix chefs de l'inventaire ont été exposés aux enchères et proclamés pendant plus d'une heure et après plusieurs enchères ont été délivrés à Mme Amabert, pour 87 livres ».¹⁹¹ Pourtant veuve du défunt, elle tient à ce que les livres restent en sa possession même si elle doit y mettre le prix.

Ces ouvrages restent donc dans le cercle familial comme ceux de Bertrand Rebou, rachetés par sa veuve pour 5 livres. Ce sont surtout des livres de religion qu'elle veut sûrement garder pour elle. Peut être même qu'il s'agit de ses propres livres qu'elle est obligée de racheter à cause de problèmes de succession.

La bibliothèque de Marguerite Masseron composée des « livres des articles vingt six, vingt sept et suivants jusques et inclus l'article trente quatre dud(it) invent(ai)re apres plusieurs criés délivrés à La Tremblet pour dix livres trois sols qu'elle a payé et n'a signé pour ne scavoir. » Ici le responsable de la vente semble lui-même avoir décidé que la bibliothèque

¹⁹⁰ Annexe 16

¹⁹¹ ADI 13B534

serait vendue en bloc. Il est dommage que nous n'ayons pas les noms des autres enchérisseurs ainsi que les sommes proposées.

Ces détails sont parfois mentionnés. Ainsi, les livres de Jean-Baptiste Liberal de Gruel Dussays ont eu beaucoup de succès :

à l'instant à comparu le sr brette libraire en cette ville lequel à proposé à luy vendre la bibliothèque en totalité et en a offert la somme de 700 livres plusieurs personnes ont proposé de meme de l'acheté en totallité la demoiselle couturier en a offert 800 livres le sr brette en a offert 900 livres, et enfin après plusieurs criés qui ont été continué pendant plus d'une heure est comparu le sr chanoine barthélemy qui en a offert la somme de 1000 livres est attendu que personne n'a voulu surenchérir les dits livres qui composent la bibliothèque ont été vendu en totalité au chanoine barthelemy pour la somme de 1000 livres qu'il a payé et signé.¹⁹²

On remarque aussi d'importantes enchères pour la bibliothèque d'Ennemond Begond de La Bâtie :

L'avocat travail a offert 400 livres pour l'étagère et la bibliothèque
Le procureur gerboud 500 livres
Mr benoit avocat de la cour 520 livres
L'avocat romand 530 livres
L'avocat bozonnat l'ainé 540 livres
Gerboud 550 livres
Travail 550 livres
Gerboud 570 livres
Travail 575 livres
Gerboud 580 livres
Travail 590 livres
Gerboud 595 livres
Travail 600 livres
Gerboud 610 livres
Travail 615 livres
Gerboud 620 livres
Travail 625 livres adjugé.¹⁹³

Les enchères peuvent durer plusieurs heures comme c'est le cas ici. La vente a duré toute l'après midi car les enchérisseurs ne faisaient pas beaucoup monter les enchères.

Les ventes en bloc sont donc assez courantes, surtout pour les ventes de livres, et encore plus lorsque ce sont des bibliothèques thématiques.

Parfois, ce sont tous les biens qui sont vendus d'un seul bloc. C'est ainsi que Jeanne Sage laisse la totalité de ses biens, après plusieurs enchères, à Mr Charvin, époux de sa fille Marie Philippine Sibillat pour 700 livres tournois.¹⁹⁴

¹⁹² Annexe 17

¹⁹³ ADI 13B548

¹⁹⁴ ADI 13B574

Les ventes en bloc permettent de conserver la collection de livres du défunt. Parfois, le défunt, dans son testament, demande que sa bibliothèque soit vendue exclusivement d'un seul tenant.

2. Les ventes livres par livres

Les ventes livres par livres sont quasiment en proportion égale avec les ventes en bloc (48%).¹⁹⁵ Alors que l'avantage des ventes en bloc était la conservation des collections, celui des ventes des ouvrages un par un permet à l'amateur de livres de compléter la sienne. Dans ce type de vente, il peut aussi y avoir des enchères pour certains ouvrages.

Dans la vente de colombière, l'article 1163 est « délivré après plusieurs enchères au Sr Grabit pour 5 livres ».¹⁹⁶ Il s'agit des « *Fable nouvelle par Mr de la Motte* en un volume in 4 relié en bazane my uzé ». Malgré le mauvais état de l'ouvrage son succès est grand et il est peut être difficile de se procurer le livre c'est pourquoi le Sr Grabit, libraire n'hésite pas à en faire l'acquisition. Il en est de même pour « *Mémoire pour l'histoire des sciences et des beaux arts pour les années 1701 et 1702* en cinq volumes in 12 reliés et couverts de marroquin en médiocre état », adjudgé « après plusieurs criés à Sr Brizon pour 15 livres ».

Ainsi, qu'ils soient vendus en bloc ou un par un, certains ouvrages sont plus importants que d'autres aux yeux des acheteurs et méritent bien plusieurs enchères.

3. Les livres non vendus.

Les livres qui ont été achetés trouvent donc tous une nouvelle bibliothèque où ils seront rangés et lus à nouveau. Mais qu'en est-il des ouvrages qui n'ont pas été vendus ?

La plupart des livres qui ne sont pas mis en vente le sont par décision des héritiers qui veulent les garder par nostalgie ou pour des intérêts financiers. C'est le cas des livres d'Adrien Blache qui ne sont pas mis en vente et qui restent à sa fille Catherine Blache, unique héritière. De plus, quand le défunt était un officier, il peut arriver que les livres dépendent de l'office. Pour René Michal,¹⁹⁷ les livres n'ont pas été mis aux enchères car ils étaient considérés comme dépendants du cabinet de travail.

¹⁹⁵ Annexe 16

¹⁹⁶ ADI 13B612

¹⁹⁷ ADI 13B602

Enfin, les livres qui n'ont pas été vendus peuvent aussi être des livres qui avaient été prêtés au défunt. Dans ce cas, ils reviennent au propriétaire initial :

Tous les livres depuis l'article deux cents cinquante jusque compris l'article deux cents soixante compris dans l'inventaire n'ont pas été vendus attendu la déclaration faite par madame Goutard dans ... que les dits livres luy appartiennent bien et celle qu'il en a obtenu la main levée par sentence du 18e ... par mr le juge de Grenoble.¹⁹⁸

Ici, madame Goutard a dû justifier qu'elle était la propriétaire des livres. Il faut signaler que cette dame était l'épouse de l'ancien propriétaire de la charge de procureur achetée par le défunt. Les livres devaient donc aussi faire partie du cabinet de travail.

Nous avons donc analysé les différents types de ventes (ou de non ventes) de livres et la typologie des acheteurs. Maintenant que cette étude est achevée, nous allons montrer quels étaient les autres achats effectués par les acquéreurs de livres qu'ils soient acheteurs occasionnels ou revendeurs.

B. Les autres biens achetés

1. Un public plus diversifié

Lors des ventes après décès certains acheteurs sont présents pour acheter autre chose que des livres. Lorsque la vente dure un certains temps, les acheteurs restent, d'autres sortent, d'autres arrivent.

Parfois, les acquéreurs sont ceux qui ont participé à l'élaboration de l'inventaire et de la vente : ceux qui ont apposé les scellés ou les représentants des héritiers (curateurs).

C'est ainsi que Sieur Brison, qui a posé les scellés pour l'inventaire de Sébastien Victor de la Colombière, acquière de nombreux objets du défunt, qu'il a repérés durant son travail. Il a donc acheté : un tableau, un suaire (3 livres 12 sols), un christ et une médaille (15 sols), un christ de laiton et un couteau de chasse (19 livres), un juste au corps et une veste (4 livres 10 sols), une garde-robe (10 livres), une marmite en cuivre (10 livres), une petite casserole (1 livre 18 sols), 126 bouteilles (24 livres 15 sols), 50 bouteilles de vin (23 livres) et un tabouret fourré (1 livre 16 sols).

¹⁹⁸ *Ibid.*

Le Sieur Cellier, curateur et époux de la fille de Jean Laurent, a acheté : 5 chaises 14 livres, un petit miroir 5 livres, 1 fusil 22 livres, 1 écuelle d'argent 68 livres 5 sols, 2 tables, bois et charbon 8 livres 5 sols. Enfin, la fille de Jean Laurent a elle-même acheté : 3 rideaux 16 livres, 2 chandeliers 5 livres 5 sols, 6 chaises 6 livres, 1 redressoir 15 livres, 1 rouet 1 livre 14 sols, 1 faïence 3 livres 12 sols, 12 nappes 9 livres 10 sols, 9 serviettes 8 livres 10 sols.

Ce sont certainement des articles que la fille de Jean Laurent voulait garder pour qu'ils restent dans l'héritage familial.

Les acquéreurs sont parfois aussi des membres du cercle de connaissance comme nous l'avons vu précédemment pour les achats de livres.

Lors de la vente de Marie Ozias Aymard, qui semblait être une femme pieuse, on surprend la présence d'un prêtre, Claude Assier, qui était peut être le prêtre de l'église que cette femme fréquentait. Ce dernier achète des biens de la défunte : tableau de l'énonciation 2 livres 10 sols, petit miroir 1 livre 4 sols, 1 trébuchet 2 livres 5 sols, 11 mouchoirs 3 livres, 7 serviettes 1 livre 4 sols.

Ces personnes sont des acquéreurs ponctuels qui assistent aux ventes des biens des défunts qu'ils connaissaient. Mais, la plupart du temps ce sont les habitués des ventes qui font le plus grand nombre d'achats divers et variés.

2. Les revendeurs à la recherche de tous types de biens.

Les revendeurs et surtout les revendresses sont à la recherche de tous types d'objets qui peuvent leur apporter un bénéfice.

Peu d'acquéreurs cherchent un type de bien en particulier. On observe tout de même que la Tremblet semble avoir un intérêt plus particulier pour les livres bien sûr mais aussi pour les tableaux, tapisseries et estampes. Ce sont en effet les articles qu'elle achète le plus régulièrement. Lors des ventes de Joseph Bonardel, Marguerite Masseron et Elisabeth Chouvin elle achète un tableau pour 9 livres, une estampe pour 3 livres, 1 tenture de tapisserie pour 94 livres, 4 tableaux pour 11 livres, un petit tableau pour 20 sols, 3 estampes pour 4 livres et 2 petites estampes pour 5 sols. La Tremblet a certainement une petite spécialisation dans la revente d'objets papiers ou de décoration.

Mais, la plupart du temps les objets achetés sont de tout genre. Ainsi, la Thomas, achète une passoire pour une livre mais aussi une chaise à bras et des serviettes. De même, le Sieur Duniel acquéreur des biens de Sieur Montgobert chirurgien, achète des vêtements mais aussi une cassette avec des petits outils de chirurgie pour 18 livres ainsi qu'un baromètre pour une livre 16 sols et une clochette pour une livre 17 sols.

Enfin la Moreau, achète plusieurs objets : tournebroche, marmite, souliers, chaises et même la soutane du défunt chanoine Jean François Gassin pour 4 livres.

Les revendeurs achètent quantité de petits objets mais aussi des biens particuliers. Ils tentent peut être d'acquérir des biens différents afin de pouvoir les revendre plus facilement à des acheteurs qui ont des demandes très diverses.

Nous avons ici achevé cette analyse des ventes après décès et de leur public mais il convient maintenant, pour terminer cette étude, de mettre en évidence certaines ventes qui ont des caractéristiques particulières.

III. Etudes de quelques ventes particulières

A. Gabriel Magulon et Jean-Laurent Poncet de la Maldièrre

Dans un premier temps nous allons étudier des inventaires après décès dont l'estimation a été faite pour chaque article ainsi que les ventes qui correspondent afin de déterminer les écarts de prix entre l'estimation et la vente.¹⁹⁹

1. Gabriel Magulon

L'inventaire des biens de Gabriel Magulon se déroule « treizième mars mil sept cent soixante sept », ²⁰⁰ et la vente le « jeudy trentième juillet mil sept cent soixante sept ». Quatre mois ce sont donc écoulés entre l'inventaire et la vente. On ne peut donc pas dire que les livres présents dans la bibliothèque aient été altérés durant ce laps de temps.

La vente concerne 4 ouvrages : « 2 vollumes in 12 qui ne composent que le second et le troisième tome des Détails militaires par Mr de chènevière impression de paris relié et couvert en bazane en bon état estimé 1 livre 10 sols », « un autre livre relié et couvert en bazane intitulé ordonnance du roy concernant les gouverneurs, lieutenants généraux des provinces, impression de Grenoble aussy en bon état estimé 12 sols », « deux autres livres en brochures in 12 qui sont les premiers et second tomes intitulés avis au peuple par Mr Tissot le premier tome de l'impression de Lyon et le second de Paris estimé 1 livre 10 sols » et « deux autres volumes in 12 le premier contient le compte rendu des constitutions des jésuites par Mr de Mont Clar procureur général au parlement d'Aix et le second les notes du sr de mont clar sur les dits comptes estimés 15 sols ».

Il est important de signaler ici les titres afin de pouvoir mieux comprendre les différences de prix.

Pour la vente de ces ouvrages, les deux premiers ont été vendus avec un déficit de 17 sols. L'écart n'est pas très important, il n'est donc pas curieux que le prix ait été baissé.

Les deux derniers livres ont aussi été vendus ensemble avec un déficit un peu plus important de 25 sols.

¹⁹⁹ Annexe 17

²⁰⁰ ADI 13B678

Ici, la quantité de livres n'est pas très importante, le vendeur a peut être fait des bénéfices importants avec les autres articles et n'a donc pas rechigné à baisser un peu les prix de ces quatre ouvrages. De plus, il ne s'agit pas de livres rares pour lesquels la somme estimée était très élevée.

2. Jean Laurent Poncet de la Maldièrre.

L'inventaire après décès se déroule le « lundy vingt neuf décembre mil sept cent quatre vingt trois » et la vente le « mardy six avril mil sept cent quatre vingt quatre ».²⁰¹ Ici encore l'écart entre l'inventaire et la vente n'est pas très important.

Les livres inventoriés sont les suivants :

- 31 : L'espion chinois ou l'envoyé secret de la Cour de Pekin en six volumes in 12 reliés et couverts en bazane en bon état estimé 6 livres.
- 32 : Histoire des aventuriers flibustiers en quatre volumes reliés couverts en carton estimés 4 livres.
- 33 : Les trois ... de la littérature françoise en quatre volumes in 12 reliés estimés 3 livres.
- 34 : Description du Cap de Bonne Espérance en trois volumes in 12 reliés et couverts en bazane estimés 36 sols.
- 35 : Histoire philosophique et politique des etablissemens et du commerce en sept volumes reliés e couverts en carton estimés 12 livres
- 36 : Discours de Mr Dagaissan en deux volumes reliés et couvert en bazane estimés 1 livre 6 sols.
- 37 : Deux volumes en brochure des voyages et aventures de Jacques Massé estimé 1 livre 4 sols.
- 38 : Académie ... des jeux en un volume relié et couvert en bazane estimé 15 sols
- 39 : Considérations sur les causes de la grandeur des romains en un volume in 12 relié et couvert de bazane estimé 15 sols.

²⁰¹ ADI 13B637

- 40 : Un volume intitulé le médecin charitable estimé 6 sols.
- 41 : Le génie de Montesquieu en un volume in 12 relié et couvert en bazane en bon état estimé 12 livres.
- 42 : Dictionnaire de ferriere sur la pratique en deux volumes in 8 reliés et couverts en bazane en bon état estimé 12 livres.
- 43 : Cours de mathématique par mr ... en quatre volumes reliés et couverts en bazane estimés 10 livres.
- 44 : Le recueil des édits composant 20 volumes in 4 reliés et couverts en bazane commençant par le second volume jusqu'à 19, et auxquels il se trouve joint deux autres volumes non ... estimés 40 livres.
- 45 : Procès verbal des ordonnances de Louis quatorze de 1667 en un volume relié et couvert en bazane estimés 3 livres.
- 46 : Le code de louis 15 en deux volumes reliés et couverts de bazane estimés deux livres.
- 47 : Notes sur le concile de trente concernant la discipline ecclésiastique en un volume relié et couvert en bazane estimé 15 sols.
- 48 : Vingt volumes in 12 de différents livres imparfaits de droit et histoire estimés 6 livres

Contrairement à l'inventaire précédent, les écarts de prix sont plus importants qu'ils soient négatifs ou positifs. Examinons les écarts les plus significatifs.

Le premier livre inventorié qui est, comme nous l'avons vu, un livre prohibé se vend beaucoup plus cher (plus 4 livres). On explique cette hausse du prix du fait de la difficulté de se procurer cet ouvrage.

Les ouvrages des articles 39, 40 et 41 ont été vendus ensemble, faisant un déficit de plus de 11 livres tournois. L'ouvrage dont la baisse a été significative est l'article 41 : *Le génie de Montesquieu*. Il s'agit pourtant d'un ouvrage plutôt récent, publié en 1759. Son auteur Alexandre Delaunay est un grand adepte de la pensée des Lumières. Il est donc difficile de comprendre cette baisse de prix alors qu'il s'agit d'un ouvrage récent qui contient des idées en vogue à cette époque.

Cette baisse est néanmoins compensée par une hausse du prix de vente du dernier article inventorié qui est un lot de divers volumes d'histoire. L'écart observé est de 5 livres et là aussi il est difficile de comprendre cette hausse car nous n'avons pas le détail du contenu de ces livres.

Les écarts entre les estimations et les prix de vente semblent être très variable et il est difficile, pour la plupart, d'émettre des hypothèses. Pour les baisses de prix, peut être que les livres ont été endommagés ou réédités entre l'inventaire et la vente. Pour les hausses, elles concernent des livres souvent rares.

Grâce à ces observations et à la présence des articles 31 et 41, nous avons pu confirmer l'hypothèse selon laquelle Jean Laurent Poncet adhère à la philosophie des Lumières.

D'autres inventaires ont aussi attiré notre attention. Il ne s'agit pas d'inventaires qui comportent une estimation et leur intérêt est d'une toute autre nature.

B. Marie Guillemette Gouyquet et l'Abbé Rey.

1. La vente des livres de Marie Guillemette Gouyquet.²⁰²

Ici, c'est donc les conditions de vente qui nous intéressent plus particulièrement. La vente est divisée en deux parties, la première débutant ainsi :

De suite les livres de la succession ont été exposés aux encheres mr
pison chanoine
de st andré vicaire général de diocèse a offert de donner 42 livres des 20 volumes
incomplets des lettres curieuses et edifiantes à condition néanmoins et non
autrement qu'il parviendra à se procurer les 16e 17e et 18e volumes qui manquent ;
sur quoy n'estant présenté aucune offres plus avantageuses la délivrance luy a été
faite sous la dite condition.

Les livres présents dans la bibliothèque de Mme Gouyquet sont surtout des livres de religion. C'est pourquoi, la vente attire Sieur Pison, vicaire. Néanmoins, celui-ci semble intéressé par un ouvrage en particulier. Ce livre semble d'un intérêt tout particulier pour un religieux. En effet, il regroupe des lettres de jésuites en mission pour convertir des étrangers. Il n'est donc pas étonnant que notre homme demande les ouvrages manquants car ces lettres sont regroupées par date et il doit être gêné de les lire dans le désordre.

²⁰² ADI 13B635

Par contre, nous ne savons pas si c'est le neveu et héritier de la défunte qui devra prendre les frais pour l'achat des volumes manquants.

Quand à la deuxième partie de la vente, elle se déroule ainsi :

Après quoy le sieur brette libraire de cette ville a offert de tout le restant des livres dont plusieurs sont incomplets la somme de 99 livres 5 sols avec la condition que cette somme sera compensée sur pareille à luy due par la succession de la défunte dame pison suivant la partie par luy remise depuis longtemps : sur laquelle offre ne s'estant présentée aucune plus avantageuse et même prsonne n'ayant offert de mettre des encheres particulières sur les livres divisés la délivrance de tout le susduit restant a été faite au sr brette pour la somme de 99 livres 5 sols laquelle demeura compensé avec pareille due au sr brette par la succession qui en demeure definitivement déchargée.

Nous retrouvons ici notre libraire Brette déjà présent dans d'autres ventes. Les livres qui restent ne semblent pas avoir beaucoup de succès car celle-ci n'est suivie d'aucune surenchère. D'après le texte, il fait une offre de 99 livres 5 sols à la condition que cette somme soit compensée par la même somme que lui devait la défunte. Cet arrangement semble convenir au libraire qui pourra certainement revendre ces ouvrages par la suite.

2. Les livres prêtés à l'Abbé Rey.²⁰³

La bibliothèque décrite dans l'inventaire de l'Abbé Rey, composée de 22 titres, ne lui appartenait pas, elle n'a donc pas été mise en vente

C'est pourquoi on trouve cette mention à la fin de l'énumération des ouvrages : « Tous lesquels volumes ledit procureur constitué reclame et requiert estre remis au dit mr duchesne ».

Cependant, les livres seront remis au Sieur Duchesne à condition qu'il apporte une justification. On a donc trouvé un papier glissé dans l'inventaire, qui apporte la preuve que ces ouvrages lui appartiennent.²⁰⁴

Cet inventaire nous montre que le prêt de livres était courant mais que les gens faisaient attention à leurs ouvrages et tenaient à ce qu'ils leurs soient restitués.

Les ventes après décès sont donc une source très intéressante qui permet de souligner une fois de plus l'importance du livre et sa circulation dans la société grenobloise.

²⁰³ Annexe 18

²⁰⁴ *Ibid.*

Conclusion

Dis-moi ce que tu lis, je te dirai qui tu es

François Mauriac

Cette citation que nous avons déjà utilisée pour conclure notre travail de Master 1 est à remettre en cause.

Nous avons, en effet, pu constater qu'il est difficile de savoir véritablement quels étaient les livres que possédaient les grenoblois au XVIII^e siècle. Même si certaines évidences ont été relevées notamment pour les liens qui existent entre les livres possédés et les métiers exercés. Celles-ci ne révèlent pas totalement toutes les pratiques de lecture. Il ne faut alors pas oublier que les livres circulaient beaucoup et que nos amateurs se les prêtaient ou échangeaient couramment. De plus, les livres présents dans les bibliothèques n'étaient pas tous lus. Certains ouvrages devaient sûrement rester sur les étagères durant des années sans qu'ils soient ouverts. La bibliothèque ne reflète pas toujours les goûts littéraires de leurs possesseurs. Parce qu'elles sont souvent des objets d'apparat, notamment chez les élites de la société, elles sont surtout le reflet d'un certain niveau de culture.

Nous avons tenté, tout au long de notre étude, de montrer l'implantation du livre dans une société provinciale telle que Grenoble. Nous nous sommes appuyés sur les inventaires et les ventes après décès des bibliothèques de particuliers en étant conscients des faiblesses que constituent ce type de source.

Dans un premier temps, nous avons donc insisté sur la spécificité de ces sources dégageant les outils qu'elles ont pu nous fournir pour notre analyse.

Les inventaires après décès, comme nous l'avons vu dans notre partie introductive, avaient déjà fait l'objet de nombreuses études. Notre originalité tient donc des ventes après décès de particuliers qui ont été peu utilisées par les historiens.

Parce que nous nous sommes appuyés sur ces deux types d'écrits, il était important d'observer les caractéristiques de leur élaboration ainsi que la multitude d'informations qu'elles peuvent apporter aux historiens. La constitution des actes juridiques, les personnes à l'origine de ces actes peuvent ainsi donner lieu à toutes sortes d'études.

Nous avons tiré de nombreux renseignements de ces actes pour notre travail sur les bibliothèques grenobloises. Grâce à eux on a pu montrer l'importance accordée aux livres dans la succession et dans la vente des biens d'une personne. Les livres ont donc une place à part dans l'inventaire qui montre leur caractère particulier.

Il était aussi nécessaire de faire un portrait rapide de la société grenobloise et d'en souligner les caractéristiques pour mieux comprendre comment le livre peut aussi servir de lien social entre les différents membres de la population grenobloise.

Un rapide rappel de la situation de l'imprimerie à Grenoble a enfin été effectué pour montrer que la production des livres d'une ville participe à son développement culturel et à la constitution des bibliothèques.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes penchés plus spécifiquement sur les possesseurs de livres et sur les types d'ouvrages contenus dans les bibliothèques.

Nous avons découvert que les amateurs de livres grenoblois forment un ensemble varié selon les différentes catégories de la population mais aussi à l'intérieur des groupes professionnels que nous avons mis en place. On a alors pu constater que les lecteurs grenoblois sont surtout des membres de la noblesse de robe et qu'ils possèdent surtout des ouvrages juridiques qu'ils utilisent surtout dans l'exercice de leur fonction. Les autres bibliophiles ont des goûts littéraires moins marqués sauf pour les métiers spécifiques comme les chirurgiens et les clercs.

L'originalité vient des catégories les plus modestes qui voient un recul des livres de religion et une augmentation des œuvres littéraires. Ces marchands et artisans semblent s'ouvrir de plus en plus vers une lecture diversifiée.

Nous avons aussi remarqué que les idées des Lumières avaient du succès dans cette ville provinciale. Les bibliothèques de nos amateurs renferment des auteurs comme Rousseau ou Voltaire et même des ouvrages prohibés.

Enfin, nous avons conclu cette partie par l'analyse plus spécifique d'une bibliothèque, celle de Pierre Durand. Pour cela nous avons eu la chance d'avoir découvert des sources différentes des inventaires et des ventes après décès. Cette bibliothèque, constituée des Mémoires et du catalogue des livres de cet amateur, a permis une autre approche et a mis en relief les problèmes que soulève l'étude des inventaires après décès.

Enfin, nous avons terminé notre enquête en exploitant les ventes après décès des bibliothèques de ces amateurs de livres.

Source peu exploitée, elle a montré les particularités des acheteurs qui fréquentent ces ventes. Amateurs ou revendeurs, le public des ventes est très diversifié et issu de toutes les catégories sociales de la population des plus modestes aux plus fortunés.

Nous avons aussi découvert que ces revendeurs forment un ensemble à part des autres acquéreurs des ventes. Souvent issus de milieux modestes, ils sont à la recherche de tous types de biens qu'ils pourraient revendre par la suite. Ils ne s'intéressent pas forcément aux livres en particulier, contrairement aux libraires qui sont aussi des membres assidus des ventes après décès. Ils achètent de nombreux livres de seconde main qui pourront revendre dans leur boutique.

Les pratiques d'achat sont aussi différentes d'une vente à l'autre et les livres sont vendus soit d'un seul tenant, soit un par un. Le devenir des bibliothèques n'est pas le même à chaque vente. Ainsi, les collections sont conservées ou, au contraire, éparpillées.

Pour finir, nous avons examiné en détail le contenu de certaines ventes qui ont attiré notre attention. Des comparaisons ont donc été faites entre l'estimation des livres lors de l'inventaire et le prix d'achat donné lors de la vente. Enfin, l'importance de la pratique du prêt de livres a aussi été mise en relief.

Ce travail a été accompli afin de clôturer le travail commencé en Master 1. Nous avons ainsi pu mettre en évidence différents aspects de l'histoire du livre, de la production et de la consommation jusqu'à la vente des bibliothèques.

Comme pour toutes recherches, il est difficile de faire le tour du thème choisi. Ainsi, il aurait été intéressant de pouvoir comparer notre étude des inventaires des bibliothèques grenobloises avec une analyse plus large sur la présence de livre dans les inventaires après décès pour une période donnée.

Cette recherche clôture notre parcours universitaire et ouvre une vie professionnelle qui reste marquée par l'amour des livres et l'importance de la transmission de cette passion.

Bibliographie

Alain Belmont (dir.), « Livres et lecteurs au village : l'exemple du Bas Dauphiné au XVIII^e siècle d'après les inventaires de biens », *La Pierre et l'Écrit*, Revue d'Histoire et du Patrimoine en Dauphiné, numéro 15, année 2004, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004.

Günter Berger *Littérature et lecteurs à Grenoble au XVII^e et XVIII^e siècle*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, janvier mars 1986.

Anne Bérroujon, *Les écrits à Lyon au XVIII^e siècle : espaces, échanges, identités*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009.

Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, 1949

Françoise Bléchet, *Les ventes publiques de livres en France, 1630-1750 : répertoire des catalogues conservés à la Bibliothèque nationale*, Oxford, 1991.

Geneviève Bollème, Jean Ehrard, François Furet, *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, Mouton, t.I, 1965.

Jean-Charles Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Berlin, Fraenkel, 1921.

Roger Chartier, *L'ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV^e et XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1992.

Roger Chartier, Henri-Jean Martin, *Histoire de l'Édition française. Tome 2, Le livre triomphant : 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984.

Roger Chartier, *Lecture et lecteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Editions du Seuil, 1987.

Roger Chartier, *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot, 2003.

Joël Cornette, *La Révolution des objets. Le Paris des inventaires après décès (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, n°36, 1989.

Clarisse Coulomb : « Connaitre le passé, réformer le présent. La culture des parlementaires dauphinois au XVIII^e siècle », *Le Parlement de Dauphiné des origines à la Révolution*, Grenoble, 2001.

Roger Devos, Robert Gabion, Jean-Yves Mariotte..., *La Pratique des documents anciens : actes publics et notariés, documents administratifs et comptables*, Archives départementales de la Haute-Savoie, Annecy, 1978

Robert Darnton, *L'aventure de l'encyclopédie : 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1979.

Robert Darnton, *Bohème littéraire et Révolution : le monde des livres au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 2010

Robert Darnton, *Edition et Sédition : l'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1991

Ennemond Esmonin, « La société grenobloise au temps de Louis XIV d'après les Miscellanea de Letourneau », *Etudes sur la France des XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.

René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993.

Lucien Febvre, Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999.

Pierre Goubert, Daniel Roche, *Les Français et l'Ancien Régime*, Tome 2, Paris, Armand Colin, 1991.

Claude Joly (dir.), *Histoire des bibliothèques française : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Édition du Cercle de la librairie, 2008.

Albert Labarre, *Le livre dans la vie amiénoise du seizième siècle : l'enseignement des inventaires après décès, 1503-1576*, Paris, Paris-Sorbonne, 1965.

Martin Lecocq, Henri-Jean Martin, *Les registres du libraire Nicolas 1645-1668: livres et lecteurs à Grenoble*, Genève, Droz, 1977.

Guy Letonnelier, « La société grenobloise en 1789 », *Vie économique de la Révolution, Assemblée générale de la commission centrale et des comptes départementaux 1939*, Besançon, Imprimerie Jacques et Demontrond, 1942

Guy Letonnelier, *L'imprimerie à Grenoble au commencement du XVIIIe siècle*, Grenoble, imprimerie Allier, 1930.

Daniel Ligou, « La part du roman dans quelques bibliothèques du XVIIIe siècle », dans *Roman et lumières au 18e siècle*, Paris, Editions sociales, 1970.

Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, Dupont, 1884.

Michel Marion, *Recherches sur les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIIIe siècle (1750-1759)*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978

Michel Marion, *Collections et collectionneurs de livres au XVIIIe*, Paris, H. Champion, 1999

Henri-Jean Martin, *Livre Pouvoir et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1999.

Daniel Mornet, « Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780 », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 17, 1910.

Hervé Piant, *Une justice ordinaire : justice civile et criminelle dans la prévôté royale de Vaucouleurs sous l'ancien régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

Auguste Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, Marseille, Laffite, 1975.

Jean Quéniart, *L'imprimerie et la librairie à Rouen au XVIIIème siècle*, Paris, C. Klincksieck, 1969.

Jean Quéniart, *Culture et société urbaine dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Paris, Klincksieck, 1978.

Maurice Virieux, *L'Edition grenobloise et la vie culturelle d'une société provinciale au grand siècle*, XVIIe siècle, n°101, 1973.

Sources

Archives départementales de l'Isère (ADI) :

- 1MI 306 Réponses aux lettres à Mr le Chancelier et particulier à la Cour. Années 1736, 1737, 1738. TOME 4.
- 2E 396 : Mémoires, catalogues des livres et correspondance de Pierre Durand contrôleur général des fermes du Roi. 1739.
- 13B 487 Inventaire après décès de Guy Allard. 1709.
- 13B 492 Vente après décès de Guy Allard. 1711.
- 13B 493 Inventaire après décès de Jean Tholozan. 1712.
- 13B 496 Vente après décès de Jean Tholozan. 1713.
- 13B 498 Inventaire et vente après décès d'Abel Charency. 1715.
- 13B 511 Inventaire et vente après décès d'Antoine Villeton. 1721.
- 13B 516 Inventaire après décès de Philippe Fuzier. 1723.
- 13B 517 Inventaire et vente après décès de Jean-Antoine Gueydan. 1724.
- 13B 670 Vente après décès de Philippe Fuzier. 1725.
- 13B 522 Inventaire après décès de Pierre Amabert. 1727.
- 13B 525 Inventaire et vente après décès de François Boyer. 1728.
- 13B 525 Inventaire après décès de Jean Laurent. 1728.
- 13B 525 Inventaire après décès de Marie Ozias Aymard. 1728.
- 13B 528 Vente après décès de Marie Ozias Aymard. 1729.
- 13B 528 Vente après décès de Jean Laurent. 1729.
- 13B 534 Vente après décès de Pierre Amabert. 1732.
- 13B 534 Inventaire et vente après décès de Pierre Rabel. 1732.
- 13B 537 Inventaire et vente après décès d'Adrien Blache. 1733.
- 13B 537 Inventaire et vente après décès de Claude David. 1733 et 1734.
- 13B 540 Inventaire et vente après décès de Nicolas Verdon. 1734.
- 13B 540 Inventaire et vente après décès de Bertrand Rebou. 1734.
- 13B 540 Inventaire après décès de Louis Alexandre de Salières de Montlour. 1734.
- 13B 542 Vente après décès de Louis Alexandre de Salières de Montlour. 1734.
- 13B 542 Inventaire et vente après décès de Claude Chaullier. 1735
- 13B 543 Inventaire et vente après décès de François Bozon. 1736.

- 13B 548 Inventaire et vente après décès d'Ennemond Begond de La Bâtie. 1738.
- 13B 674 Inventaire après décès de Jean Lambert. 1741.
- 13B 560 Vente après décès de Jean Lambert. 1741.
- 13B 555 Inventaire et vente après décès de Joseph Bonardel. 1743.
- 13B 555 Inventaire et vente après décès de Jean Serve. 1745.
- 13B 559 Inventaire et vente après décès de Leonard Nanteuil. 1745.
- 13B 566 Inventaire et vente après décès de Pierre Fayolle. 1745.
- 13B 562 Inventaire et vente après décès de Noël Petit Lavallée. 1746.
- 13B 573 Inventaire et vente après décès de Charles-François Gassin. 1752.
- 13B 574 Inventaire et vente après décès de Jeanne Sage. 1753.
- 13B 575 Inventaire et vente après décès de Marguerite Masseron. 1753.
- 13B 575 Inventaire et vente après décès de Claude Achard. 1753.
- 13B 677 Inventaire et vente après décès d'Elisabeth Chouvin. 1754.
- 13B 677 Inventaire et vente après décès de Claude Bouvier. 1754.
- 13B 578 Inventaire et vente après décès de Joseph Bouvier. 1755.
- 13B 580 Inventaire et vente après décès de Laurent Imbert. 1755.
- 13B 587 Inventaire et vente après décès de Jacques de Ponnat. 1757.
- 13B 595 Inventaire et vente après décès de Pierre Benoit. 1760.
- 13B 596 Inventaire de Marie Bernard. 1760.
- 13B 598 Inventaire et vente après décès de François Bérard. 1761.
- 13B 599 Vente après décès de Marie Bernard. 1761.
- 13B 600 Inventaire après décès de Joseph Alphand. 1762.
- 13B 600 Inventaire après décès de Jean Ollagnier. 1762.
- 13B 602 Inventaire et vente après décès de René Michal. 1763.
- 13B 602 Vente après décès de Joseph Alphand. 1763.
- 13B 600 Inventaire et vente après décès d'André Guerre dit Dufré. 1764.
- 13B 600 Inventaire et vente après décès du Chanoine Joubert. 1764.
- 13B 605 Vente après décès de Jean Ollagnier. 1764.
- 13B 608 Inventaire et vente après décès de l'Abbé Rey. 1765.
- 13B 612 Inventaire et vente après décès de Sebastien Victor de la Colombière. 1767.
- 13B 678 Inventaire et vente après décès de Gabriel Magulon. 1767.

- 13B 620 Inventaire et vente après décès de Charles Antoine Molard. 1771.
- 13B 621 Inventaire et vente après décès de Jean Baptiste Laroche. 1772.
- 13B 680 Inventaire et vente après décès d'Augustin Blanc. 1774.
- 13B 626 Inventaire et vente après décès de Jean Baptiste Bouchet. 1775.
- 13B 628 Inventaire et vente après décès de Pierre Montgobert. 1777.
- 13B 681 Inventaire et vente après décès de Marie Justine Michele du Breuil Helion. 1778.
- 13B 633 Inventaire et vente après décès de Jacques Justin Dumas de Charconne. 1781.
- 13B 635 Inventaire et vente après décès de Marguerite Didier de Pluviane. 1782.
- 13B 635 Inventaire et vente après décès de Marie-Guillemette Gouyquet. 1782.
- 13B 636 Inventaire et vente après décès de Jean-Baptiste Liberal de Gruel Dussays. 1783.
- 13B 637 Inventaire et vente après décès d'Amédée-Joseph Rochette de la Morlière. 1783.
- 13B 637 Inventaire et vente après décès de Charles Moisson. 1783.
- 13B 637 Inventaire et vente après décès de Jean Laurent Poncet de la Maladière. 1783.
- 13B 640 Inventaire et vente après décès d'Allemand Duverger. 1784.
- 13B 644 Inventaire et vente après décès d'Esprit Jean Baptiste Hubert Giély. 1787.

Table des annexes

ANNEXE 1 – Extrait de la vente après décès de Louis Alexandre de Salières de Montlour, ADI 13b542	96
ANNEXE 2 – Répartition des inventaires par décennies entre 1700 et 1790	97
ANNEXE 3 – Nombre de livres possédés par catégories professionnelles.....	98
ANNEXE 4 – Thèmes des ouvrages possédés	99
ANNEXE 5 – Les livres des officiers et parlementaires par thèmes.....	101
ANNEXE 6 – Les livres des marchands et artisans par thèmes	102
ANNEXE 7 – Les livres chez les femmes par thèmes	103
ANNEXE 8 – Les livres des nobles par thèmes	104
ANNEXE 9 – Les livres des clercs par thèmes	105
ANNEXE 10 – Les livres des chirurgiens par thèmes.....	106
ANNEXE 11 – Evolution du type d’ouvrages possédés entre 1660 et 1750	107
ANNEXE 12 – Ouvrages de Sieur Durand par thèmes	108
ANNEXE 13 – Extrait d’une lettre d’un libraire à Sieur Durand, 2E 396	109
ANNEXE 14 – Répartition par catégories professionnelles des acheteurs des ventes après décès.	110
ANNEXE 15 – Les ventes après décès : Prix de vente et part du livre dans les achats.	111
ANNEXE 16 – Bibliothèques vendues en bloc ou livres éparpillés.....	115
ANNEXE 17 – Ecart de prix entre estimation et vente	116
ANNEXE 18 – Justification apportée par Mr Duchesne pour prouver que les livres lui appartiennent	117

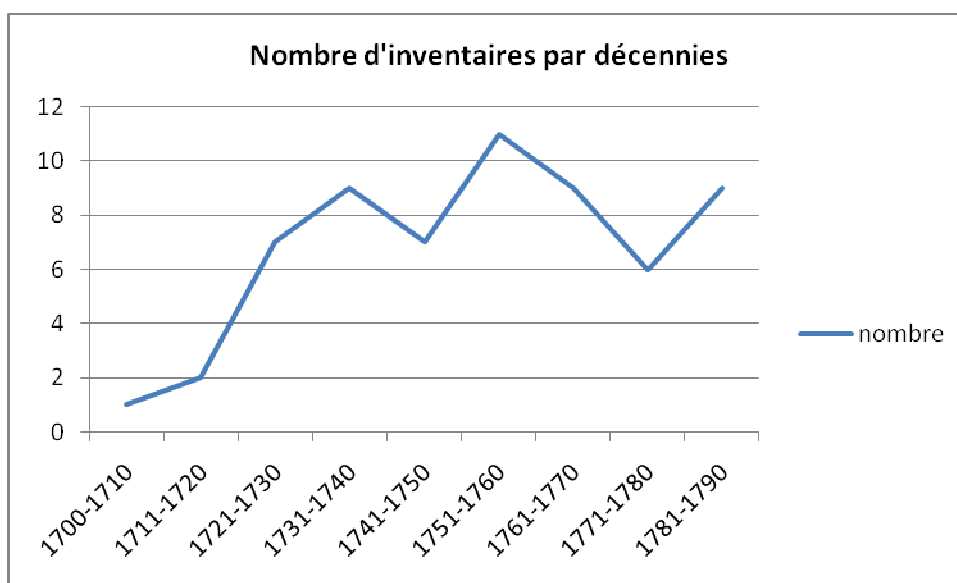
ANNEXE 1 – Extrait de la vente après décès de Louis Alexandre de Salières de Montlour, ADI 13b542

Dates	1700- 1710	1711- 1720	1721- 1730	1731- 1740	1741- 1750	1751- 1760	1761- 1770	1771- 1780	1781- 1790	Total
Nombre	1	2	7	9	7	11	9	6	9	61
%	2	3	11	15	11	18	15	10	15	100

Le grand dictionnaire historique de l'empire en cinq
 volumes de lottile un acte de lottile a m. me du juit
 me part rillies des eaux et forests pour cinq uante
 d'aux livres payé et au signé cy . . . 52^e
 L'atlas curieu ou le monde representé dans des cartes
 article sepe de lottile a m. r de la mortiere lottile pour
 douze livres qui ont payé et au signé cy . . . 12^e
 La Mortiere
 Le livre du dictionnaire de m. j. pierre dans l'article sepe
 de lottile a francine osilla pour trois livres payé
 et au signé pour ne lottile de ce requise et
 requise cy . . . 3^e

ANNEXE 2 – Répartition des inventaires par décennies entre 1700 et 1790

Dates	1700-1710	1711-1720	1721-1730	1731-1740	1741-1750	1751-1760	1761-1770	1771-1780	1781-1790	Total
Nombre	1	2	7	9	7	11	9	6	9	61
%	2	3	11	15	11	18	15	10	15	100



ANNEXE 3 – Nombre de livres possédés par catégories professionnelles

No mbre	Métier	nombre de livres possédés
3	médecins chirurgiens	230
12	marchands artisans	421
22	conseillers avocats	1336
5	nobles	517
4	religieux	680
8	femmes	245
7	autre	163
61		3592

	entre 1 et 20	entre 20 et 40	entre 40 et 100	entre 100 et 150	plus de 150	total
offi ciers	8	4	6	3	1	22
nob les	1	2	1		1	5
mé decins			2	1		3
reli gieux	1	1		1	1	4
fem mes	5	2		1		8
mar chands	8	2	1		1	12
autr es	6		1			7
tota l	29	11	11	6	4	61

ANNEXE 4 – Thèmes des ouvrages possédés

	Belles Lettres	Histoire	Sciences et arts	Religion	Droit	Indeterminé	T otal
Jean Laurent	4	0	1	4	0	0	9
Marie Ozias Aymard	1	0	0	1	0	0	2
Pierre Amabert	7	1	0	1	7	0	16
Pierre Rabel	4	4	1	1	0	3	13
Adrien Blache	10	4	2	3	0	0	19
Louis Alexandre de Salières de Montlour	14	8	12	1	1	2	38
Bertrand Rebou	0	0	0	8	0	0	8
Ennemond Begond de la Bâtie	12	7	3	6	67	0	95
Joseph Bonardel	1	0	0	8	0	0	9
Jean Serve	0	0	0	4	0	0	4
Jean Lambert	69	92	73	20	159	15	428
Noël Petit Lavallée	2	2	1	9	0	0	14
Marguerite Masseron	0	0	0	9	0	0	9
Pierre Benoît	4	5	4	12	65	0	90
Elisabeth Chouvin	13	1	2	5	4	2	27
Laurent Imbert	88	21	18	47	7	11	192
Marie Bernard	0	0	0	6	0	0	6
Claude Achard	2	3	0	8	0	0	13
Joseph Bouvier	5	2	2	3	1	0	13
Claude Bouvier	3	0	2	2	1	0	8
Jean François Gassin	1	3	0	5	0	0	9
Jeanne Sage	0	1	0	3	0	0	4
Jacques de Ponnat	6	2	1	14	1	0	24
François Bérard	21	10	46	10	3	0	90
Joseph Alphand	4	0	0	0	7	0	11
Jean Ollagnier	3	0	1	2	20	1	27
René Michal	15	0	1	2	46	0	64
André Guerre	13	2	3	2	0	0	20
Chanoine Joubert	26	22	10	60	20	0	138
Abbé Rey	10	1	0	7	2	2	22
Sébastien Victor de la Colombière	129	41	24	32	101	22	349
Gabriel Magulon	0	0	1	0	3	0	4
Charles Antoine Molard	0	1	0	4	1	0	6
Jean Baptiste Laroche	40	10	1	35	0	0	86
Jean Baptiste Bouchet	0	2	19	1	0	0	22
Pierre Montgobert	28	15	51	2	4	4	104
Augustin Blanc	6	4	3	11	0	3	27
Marie Justine Michèle du Breuil Helion	6	0	0	1	0	141	148

Jacques Justin Dumas de Charconne	2	0	0	0	12	0	14
Marguerite Didier de Pluviane	0	5	0	12	0	1	18
Marie Guillemette Gouyquet	9	5	0	17	0	0	31
Jean Baptiste Liberal de Gruel Dussays	101	68	49	229	52	12	511
Amédée Joseph Rochette de la Morlière	4	4	12	0	0	4	24
Charles Moisson	15	11	3	2	27	0	58
Jean Laurent Poncet de la Maladière	10	5	1	0	2	0	18
Allemand Duverger	2	0	0	1	43	0	46
Esprit Jean Baptiste Hubert Giély	4	0	0	2	94	0	100
Pierre Durand	4	8	7	0	0	1	20
Jean Tholozan	15	2	0	7	4	0	28
Jean Antoine Gueydan	4	8	3	2	2	0	19
François Boyer	1	0	1	9	2	0	13
Abel Charency	27	21	8	16	18	0	90
Antoine Villeton	18	15	14	11	46	0	104
Philippe Fuzier	13	16	7	12	0	0	48
Claude David	6	0	2	1	1	1	11
Leonard Nanteuil	2	2	2	3	0	1	10
Claude Chaullier	2	1	0	0	1	0	4
François Bozon	9	4	4	8	1	0	26
Nicolas Verdon	3	1	48	6	0	21	79
Pierre Fayolle	13	8	4	21	0	1	47
Guy Allard	18	4	2	2	79	0	105
total	829	452	449	710	904	248	3592
	23%	13%	12%	20%	25%	7%	100%

ANNEXE 5 – Les livres des officiers et parlementaires par thèmes

NOM	METIER	Belles Lettres	histoire	Sciences et arts	Religion	Droit	Indéterminé	Total
Guy Allard	avocat	18	4	2	2	79	0	105
François Bozon	avocat	9	4	4	8	1	0	26
Claude Chaullier	huissier	2	1	0	0	1	0	4
Antoine Villeton	avocat	18	15	14	11	46	0	104
Philippe Fuzier	contrôleur des guerres	13	16	7	12	0	0	48
François Boyer	receveur de l'hôpital de Grenoble	1	0	1	9	2	0	13
Jean Tholozan	conseiller du roi	15	2	0	7	4	0	28
Pierre Durand	contrôleur général des fermes du roi	4	8	7	0	0	1	20
Charles Moisson	ancien subdélégué	15	11	3	2	27	0	58
Jean Laurent Poncet de la Maladière	procureur	10	5	1	0	2	0	18
Allemand Duverger	avocat	2	0	0	1	43	0	46
Esprit Jean Baptiste Hubert Giély	avocat	4	0	0	2	94	0	100
Jacques Justin Dumas de Charconne	conseiller	2	0	0	0	12	0	14
Joseph Alphand	procureur	4	0	0	0	7	0	11
Jean Ollagnier	procureur	3	0	1	2	20	1	27
René Michal	procureur	15	0	1	2	46	0	64
Jacques de Ponnat	avocat	6	2	1	14	1	0	24
Pierre Benoît	ancien procureur	4	5	4	12	65	0	90
Jean Serve	commis aux octrois	0	0	0	4	0	0	4
Jean Lambert	avocat	69	92	73	20	159	15	428
Ennemond Begond de la Bâtie	procureur	12	7	3	6	67	0	95
Jean Laurent	notaire	4	0	1	4	0	0	9
		201	163	117	108	595	17	1336
Total en %		17%	14%	10%	9%	49%	1%	100%

ANNEXE 6 – Les livres des marchands et artisans par thèmes

nom	métier	Belles Lettres	histoire	Sciences Et art	Reli gion	Droit	Indéterminé	Total
Leonard Nanteuil	marchand	2	2	2	3	0	1	10
Jean Antoine Gueydan	marchand drapier	4	8	3	2	2	0	19
Augustin Blanc	marchand	6	4	3	11	0	3	27
Jean Baptiste Bouchet	menuisier	0	2	19	1	0	0	22
Charles Antoine Molard	gantier	0	1	0	4	1	0	6
François Bérard	apothicaire	21	10	46	10	3	0	90
Claude Achard	marchand mercier	2	3	0	8	0	0	13
Joseph Bouvier	marchand gantier	5	2	2	3	1	0	13
Claude Bouvier	tapissier	3	0	2	2	1	0	8
Laurent Imbert	marchand miroitier	88	21	18	47	7	11	192
Bertrand Rebou	marchand mercier	0	0	0	8	0	0	8
Pierre Rabel	marchand chaudronnier	4	4	1	1	0	3	13
		135	57	96	100	15	18	421
		32%	12%	3%	24%	5%	4%	100%

ANNEXE 7 – Les livres chez les femmes par thèmes

nom	métier	Belles Lettres	histoire	Sciences et arts	Religion	Droit	Indéterminé	Total
Marie Ozias Aymard		1	0	0	1	0	0	2
Marguerite Masseron		0	0	0	9	0	0	9
Elisabeth Chouvin		13	1	2	5	4	2	27
Marie Bernard		0	0	0	6	0	0	6
Jeanne Sage		0	1	0	3	0	0	4
Marie Justine Michèle du Breuil Helion		6	0	0	1	0	141	148
Marguerite Didier de Pluviane		0	5	0	12	0	1	18
Marie Guillemette Gouyquet		9	5	0	17	0	0	31
		29	12	2	54	4	144	245
		12%	5%	1%	22%	2%	58%	100%

ANNEXE 8 – Les livres des nobles par thèmes

nom	métier	Belles Lettres	histoire	Sciences et arts	Religion	Droit	Indéterminé	Total
Pierre Amabert	Noble secrétaire du roi	7	1	0	1	7	0	16
Louis Alexandre de Salières de Montlour	noble	14	8	12	1	1	2	38
Sébastien Victor de la Colombière	noble	129	41	24	32	101	22	349
Amédée Joseph Rochette de la Morlière	noble	4	4	12	0	0	4	24
Abel Charency	noble	27	21	8	16	18	0	90
		181	75	56	50	127	28	517
		35%	14%	11%	10%	25%	5%	100%

ANNEXE 9 – Les livres des clercs par thèmes

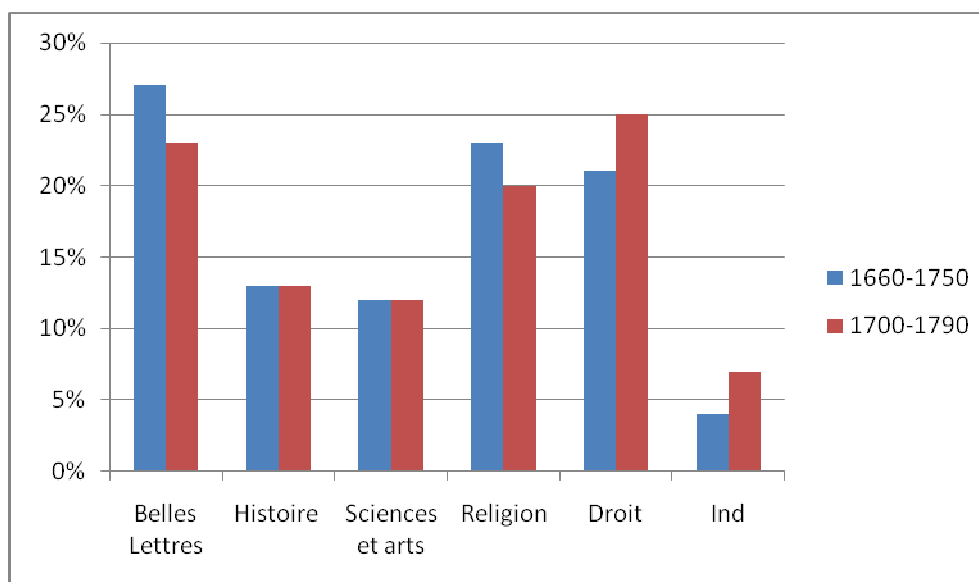
nom	métier	Belles Lettres	histoire	Sciences et arts	Religion	Droit	Indéterminé	Total
Jean François Gassin	chanoine	1	3	0	5	0	0	9
Chanoine Joubert	chanoine	26	22	10	60	20	0	138
Abbé Rey	abbé	10	1	0	7	2	2	22
Jean Baptiste Liberal de Gruel Dussays	chanoine	101	68	49	229	52	12	511
		138	94	59	301	74	14	680
		20%	14%	9%	44%	11%	2%	100%

ANNEXE 10 – Les livres des chirurgiens par thèmes

nom	métier	Belles Lettres	histoire	Sciences et arts	Religion	Droit	Indéterminé	Total
Nicolas Verdon	chirurgien	3	1	48	6	0	21	79
Pierre Fayolle	chirurgien	13	8	4	21	0	1	47
Pierre Montgobert	chirurgien	28	15	51	2	4	4	104
		44	24	103	29	4	26	230
		19%	10%	45%	13%	2%	11%	100%

ANNEXE 11 – Evolution du type d’ouvrages possédés entre 1660 et 1750

Dates	Belles Lettres	Histoire	Sciences et arts	Religion	Droit	Ind	Total
1660- 1750	27%	13%	12%	23%	21%	4%	100%
1700- 1790	23%	13%	12%	20%	25%	7%	100%



ANNEXE 12 – Ouvrages de Sieur Durand par thèmes

D'après le catalogue

Thèmes	Belles Lettres	Religion	Sciences et Techniques	Droit	Histoire	Indéterminé	Total
Nombre	44	39	41	3	31	10	167
%	26	23	24	2	18	7	100

D'après l'inventaire après décès

Thèmes	Belles Lettres	Religion	Sciences et Techniques	Droit	Histoire	Indéterminé	Total
Nombre	4	0	7	0	8	1	20
%	20	0	35	0	40	5	100

Provenance

Provenance	Paris	Lyon	Genève	Dijon	Grenoble	Duverdier	Indéterminé	Total
Nombre	62	30	23	10	13	22	7	167
%	37	18	14	6	8	13	4	100

ANNEXE 13 – Extrait d'une lettre d'un libraire à Sieur Durand, 2E 396

J'ai l'honneur de vous donner avis, que j'ai imprimé, avec approbation & Privilège du Roi, l'*Histoire des Droits de Sortie & d'Entrée du Tarif de 1664* contenant tout ce qui s'est vu sur la perception de ces Droits, depuis leur origine jusqu'à la fin de l'année 1730.

Cet Ouvrage est dédié à Monseigneur le Contrôleur Général, qui a bien voulu prendre la peine de l'examiner lui-même, ce qui lui donne une authenticité qui y ajoute encore un nouveau prix.

Porté comme vous l'êtes, Monsieur, à remplir avec zèle l'emploi que vous occupez, je crois pouvoir espérer que, pour l'intérêt de Messieurs les Fermiers Généraux, qui est celui du Roi, non seulement vous ne l'êtes pas des derniers à faire emplette d'un Ouvrage si utile, mais même vous voudrez bien l'annoncer dans les Bureaux de votre Département, & engager autant qu'il vous sera possible, ceux qu'il peut regarder, à ne pas se priver des grands avantages, qu'ils en retireront; étant certain, qu'avec ce Livre, un Commis tout nouveau peut percevoir dans la plus parfaite exactitude, les Droits du Tarif de 1664 sur quelque Marchandise que ce soit.

Vous sçavez, Monsieur, que la perception de ces Droits renferme aujourd'hui beaucoup de difficultés, par les variations infinies qui y sont survenues; ce qui donne lieu chaque jour à des questions, qui vous sont faites, aussi bien qu'à la Compagnie: ainsi vous êtes plus en état que personne, de faire connoître l'usage de cet Ouvrage, qui est en deux Volumes in Quarto de mille pages chacun, & dont le prix est de 14. liv. pour les deux Volumes reliés en veau.

J'ai imprimé en même tems une *Histoire de la Compagnie des Indes*,

avec les Titres de ses Concessions & Privilèges, qui est du même Auteur. C'est un Volume in Quarto, qui se vend 12. liv. Je vous invite aussi, Monsieur, à acheter ce Livre qui est très-curieux, vous suppliant de vouloir bien l'annoncer à vos amis, & dans les Bureaux de votre Département, s'il en est à qui vous le jugiez utile.

Je prendrai sur mon compte le port des Volumes, afin que vous les puissiez avoir au même prix que ceux qui les prennent dans ma Boutique, & je diminue même quelque chose, sur le prix des autres parties de l'*Histoire des Finances*, en faveur de ceux qui y souscrivent dès à présent. Les parties pour lesquelles on reçoit les souscriptions, étant actuellement sous presse, sont l'*Histoire des Foires & Marchés du Royaume*, avec les privilèges des négocians qui les fréquentent; l'*Histoire Générale des Gabelles* depuis leur origine jusqu'à présent; l'*Histoire des Droits de Constablie, Convoi & Courtage de Bordeaux*; & toutes les autres parties qui sont marquées sous presse dans le Prospectus de cet Ouvrage que j'ai cru devoir joindre à cette lettre, afin de vous en donner une connoissance plus exacte.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

MONSIEUR,

ANNEXE 14 – Répartition par catégories professionnelles des acheteurs des ventes après décès.

Marchands	Nobles	Officiers	Clercs	Indéterminés dont revendeurs supposés	Indéterminés	Total
21	15	35	12	18	100	201
11%	7%	17%	6%	9%	50%	100%

ANNEXE 15 – Les ventes après décès : Prix de vente et part du livre dans les achats.

Défunt	Acheteur	Prix	Autre Achats	Part des livres
Jean Larent	Sieur Alexandre	2 livres	oui	3%
Marie Ozias Aymard	Agnès Giraud	2 livres 10 sols	non	100%
Pierre Amabert	Mme Amabert	87 livres	non	100%
Pierre Rabel	Claude Duser	1 livre 20 sols	non	100%
	Sieur Raynat	2 livres 20 sols	non	100%
	Sieur Brunet	3 livres 10 sols	non	100%
	Sieur Bouchet	4 livres	non	100%
	Sieur d'André	10 sols	non	100%
	Sieur Revolin	1 livre	non	100%
	Sieur Joffrey	1 livre 20 sols	non	100%
	Demoiselle Vachat	2 livres	oui	3%
Louis Alexandre de Salières de Montlour	Sieur Dupriot	14 sols	non	100%
	sieur de la molière	52 livres	non	100%
	françoise billat	44 livres	non	100%
	mme reveillon	4 livres 10 sols	non	100%
	sieur drogat	2 livres 16	non	100%
Bertrand Rebou	veuve rebou	16 livres 14	non	100%
Ennemond Begond de la Bâtie	Sieur Travail	5 livres	non	100%
Joseph Bonardel	La Tremblet	625 livres	non	100%
Jean Serve	La Couturier	4 livres 12 sols	oui	4%
Marguerite Masseron	La Tremblet	1 livre 18 sols	non	100%
Pierre Benoît	La Tremblet	11 livres	oui	80%
	Sieur Jolly	8 livres	oui	14%
	Sieur Brijon	7 livres 16 sols	non	100%
	Sieur Durand	4 livres 16 sols	non	100%
	Sieur Delphin	17 sols	non	100%
Elisabeth Chouvin	Sieur Peloux	28 livres	non	100%
	Sieur Bouvier	53 livres	oui	9%
	La Thomas	5 livres 10 sols	oui	39%
	La Tremblet	13 livres 10 sols	oui	4%
Laurent Imbert	La Tremblet	24 livres	non	100%
Marie Bernard	Veuve Blanchet	4 livres 10 sols	oui	7%
Claude Achard	Mr Marcel	3 livres 10 sols	non	100%
Joseph Bouvier	Sieur Mastel	4 livres	non	100%
Claude Bouvier	Sieur Mathieu	1 livres 11 sols	oui	2%
Jean François Gassin	La Moreau	3 livres 20 sols	oui	13%
Jeanne Sage	Sieur Charvin		oui	
Jacques de Ponnat	Sieur David	6 livres	non	100%
François Bérard	Sr Goujon	1,1	non	100%

	Sieur Chaumaret	80	non	100%
Jean Ollagnier	Sieur Perreton	11 livres 10 sols	non	100%
	Sieur Segoud	6 livres 10 sols	non	100%
André Guerre	mr l'estellet	11 livres 20 sols	non	100%
	La Poucet	2 livres 20 sols	non	100%

Défunt	Acheteur	Prix	Autre Achats	Part des livres
Marguerite Didier de Pluviane	Demoiselle Sorrel	1 livre 10 sols	non	100%
	Sieur Beyle	3 livres 10 sols	non	100%
Marie Guillemette Gouyquet	Sieur Brette	99 livres 5 sols	non	100%
Jean Baptiste Liberal de Gruel Dussays	Chanoine Barthélemy	1000 livres	non	100%
Amédée Joseph Rochette de la Morlière	Sr Perrier	101 livres 1 sol	non	100%
	Sr Pascal	21 livres	non	100%
	Sr Vial	26 livres	oui	32%
	Sr Hebert	6 livres 15 sols	non	100%
	Sr Trouillaud	21 livres 10 sols	non	100%
	Sr Romanel	8 sols	non	100%
Charles Moisson	Sr Bonier	1 livre	non	100%
	Sr Gatel	18 livres	non	100%
	Sr Guillermet	39 livres 5 sols	non	100%
Jean Laurent Poncet de la Maladière	Sr Fléas	10 livres	non	100%
	Sr Cellat	32 livres 7 sols	non	100%
	Sr Heurard	6 livres 12 sols	oui	2%
	Sr Cheminade	2 livres 1 sol	non	100%
	Sr Aloyer	3 livres	non	100%
	Sr Duport	36 livres 19 sols	oui	38%
Allemand Duverger	Sr Genevoir	18 livres 7 sols	non	100%
	Sr Merlier	10 livres 5 sols	non	100%
	Sr Joubert	1 livre 4 sols	non	100%
	Sr Guinier	12 livres 16 sols	oui	57%
	Sr Giely	1 livre	non	100%
	Sr Brette	3 livres 5 sols	non	100%
	Sr Eymard	8 livres 6 sols	non	100%
Esprit Jean Baptiste Hubert Giély	Sr Ducros	61 livres 2 sols	non	100%
	Sr Jolly	28 livres 5 sols	non	100%
	Sr Ayes	7 livres 4 sols	non	100%
	Sr Genevois	35 livres 1 sol	non	100%
	Sr Bernard	45 livres 1 sol	non	100%
	Sr Gerend	4 livres	non	100%
	Sr Genissier	15 sols	non	100%
	Sr Fornan	3 livres	non	100%
	Sr Enfantin	24 sols	non	100%

	Sr Real	13 livres 2 sols	non	100%
	Sr Girard	20 livres 15 sols	non	100%
	Sr Francain	9 livres	non	100%
	Sr Legrand	14 livres	non	100%
	Sr Guillet	2 livres 1 sol	non	100%
	Sr Provensal	10 livres	non	100%
	Sr Brette	19 livres 3 sols	non	100%
	Sr Falcon	12 livres 2 sols	non	100%
	Sr Danbarry	12 livres	non	100%
Guy Allard	Sieur Ache ébéniste	47 livres 9 sols	non	100%
Jean Tholozan	Simon Tholozan			100%
Jean Antoine Gueydan	Sieur Truffier maréchal	2 livres 1 sol	non	100%
	Pierre Claudel	3 livres	oui	80%
	Sieur Blanc avocat	4 livres 10 sols	non	100%
	Laurent Béjuy procureur	26 sols	non	100%
	Catherine Troussier		oui	
	Sieur Buffet	3 livres	oui	38%
	François Escalley contrôleur	14 sols	non	100%
	Sieur Alexandre	12 sols	oui	3%
	Sieur Dupreau procureur			
	Sieur Rabel marchand chaudronnier	25 sols	non	100%
	Sieur David marchand		non	100%
	Sieur Robert	13 sols	non	100%

Défunt	Acheteur	Prix	Autre Achats	Part des livres
François Boyer	Sieur Mermet marchand drapier	5 livres 5 sols	oui	35%
	Mlle Dupuy			
	Sieur Eymard avocat	4 livres 59 sols	non	100%
	Sieur Brunet conseiller au baillage du Grésivaudan	12 sols	non	100%
Abel Charency	Sieur Bellieu	71 livres	non	100%
Antoine Villetton	Jean Ducros bourgeois	60 livres	non	100%
Philippe Fuzier	Sieur Baffert Chanoine	5 livres	non	100%
Leonard Nanteuil	Sieur Bally seigneur	35 sols	non	100%
	Dlle Martin	36 sols	oui	5%
	Sieur Romand avocat	46 sols	non	100%
Claude Chaullier huissier	Dlle Thomas	3 livres 2 sols	oui	11%
François Bozon avocat	Sieur Falquet procureur	3 livres	non	100%
	Sieur Bonnet		non	100%
	Sieur Bozonnat	1 livre 8 sols	non	100%

	Gabriel Girard	1 livre 5 sols	non	100%
	Sieur Barber	17 sols	oui	2%
	Sieur Pey	25 sols	non	100%
	Mme Remillon	1 livre 43 sols	oui	15%
Nicolas Verdon chirurgien	Sieur Duperon procureur	17 livres	non	100%
	Sieur Clapier chirurgien	2 livres 75 sols	oui	75%
	Sieur Argout	30 soles	non	100%
	Sieur Berthot procureur	8 livres 49 sols	non	100%
	Sieur Billa	...	non	100%
	Sieur Badin receveur aux octrois	2 livres 13 sols	non	100%
	Sieur Laponce praticien	3 livres 46 sols	non	100%
Pierre Fayolle	Mme Tramblet	30 livres	oui	25%

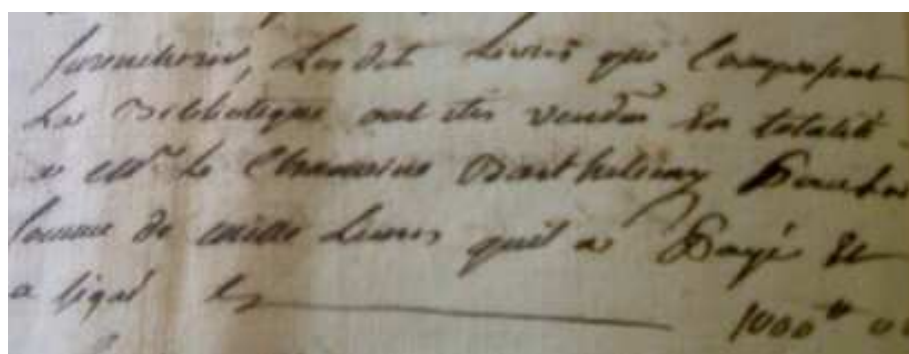
ANNEXE 16 – Bibliothèques vendues en bloc ou livres éparpillés

Vente dont les livres ont été vendus en bloc	Ventes dont les livres ont été vendus un par un	Total
28	26	54
52%	48%	100%

Annexe 16 bis : Exemple d'une vente en bloc. Vente après décès de Jean-Baptiste

Liberal de Gruel Dussays, chanoine de la cathedrale de grenoble, 1783 :

Pour un exemple de vente éparpillée voir annexe 1.



Transcription : « les dits livres qui composent la bibliothèque ont été vendu en totalité au chanoine Barthélemy pour la somme de 1000 livres qu'il a payé et signé ».

ANNEXE 17 – Ecart de prix entre estimation et vente

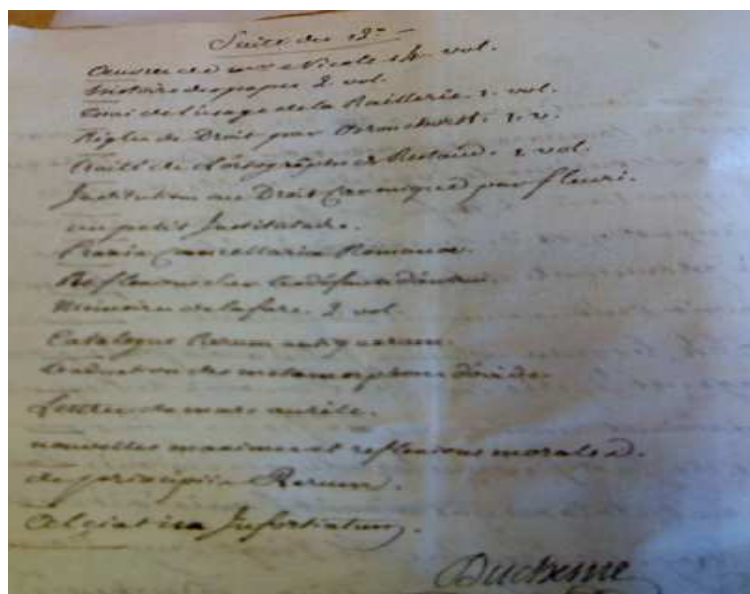
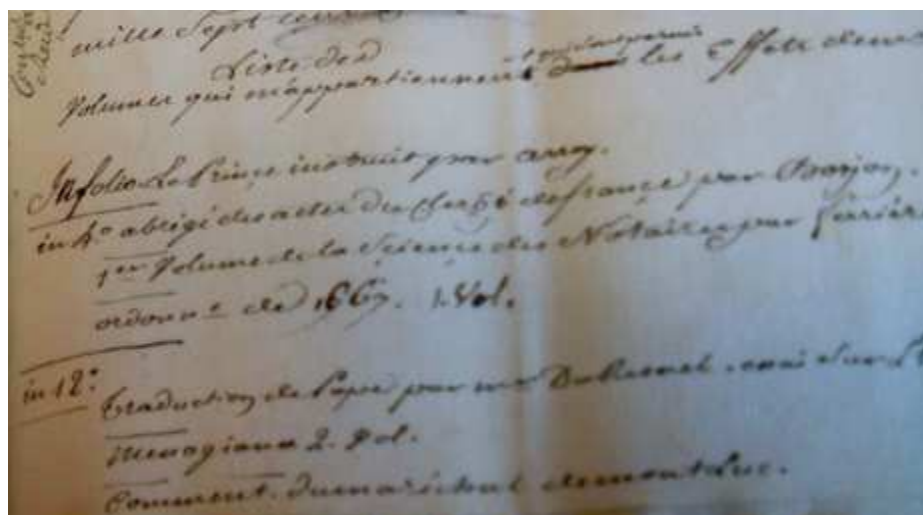
Gabriel Magulon : ADI 13B678

Titre	Estimation	Prix de vente	Ecart
1	1 livre 10 sols	1 livre 5 sols	moins 17 sols
2	12 sols		
3	1 livre 10 sols	1 livre	moins 25 sols
4	15 sols		

Jean Laurent Poncet : ADI 13B637

Titre	Estimation	Prix de vente	Ecart
1	6 livres	10 livres	plus 4 livres
2	4 livres	6 livres	plus 2 livres
3	3 livres	18 sols	moins 2 livres 12 sols
4	1 livre 6 sols	12 sols	moins 24 sols
5	12 livres	12 livres	
6	1 livre 6 sols	1 livre 8 sols	plus 2 sols
7	1 livre 4 sols	26 sols	moins 8 sols
8	15 sols	15 sols	
9	15 sols	1 livre 20 sols	moins 11 livres 1 sol
10	6 sols		
11	12 livres		
12	12 livres	14 livres	plus 2 livres
12	10 livres	11 livres	plus 1 livre
13	40 livres	32 livres 5 sols	moins 7 livres 25 sols
14	3 livres	4 livres 14 sols	plus 1 livre 14 sols
15	2 livres	1 livre 6 sols	moins 1 livre 9 sols
16	15 sols		
17	6 livres	11 livres	plus 5 livres

ANNEXE 18 – Justification apportée par Mr Duchesne pour prouver que les livres lui appartiennent



Transcription : Liste des livres qui m'appartiennent et qui sont parmi les effets de ...

In folio Le prince instruit par Aury

In4 Abrégé des actes du clergé de France par Borjon

1er volume de la science des notaires par ferrière

Ordonnance de 1667 1 vol

In 12 Traduction du Pa.. par mr du resnal ... menogiana 2 vol

Comment. Du marechal de montluc

Œuvres de mr Nicole 14 vol.

Histoire des papes 2 vol.

Essai de l'usage de la Raillerie 1 v

Règle de droit par ... 1 v

Traité de l'orthographe de Restaud

Institution du droit canonique par fleuri

Un petit Instituaire

Premia concellaria romanum

Reflexion sur les défauts d'autrui

Mémoire de la fare 2 vol

Catalogue rerum antiquarium

Traduction des metamorphoses d'ovide

Lettre de marc aurèle

Nouvelles maximes et reflexions morales

De principis rerum

Alciat in infortatium

Duchesne

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	5
SOMMAIRE.....	6
INTRODUCTION.....	7
 PARTIE 1 LES CADRES.....	 12
I. CADRE TECHNIQUE.....	13
A. <i>Les sources de la série B</i>	13
1. Généralités.....	13
2. La série 13B des Archives Départementales de l'Isère.....	14
B. <i>Les inventaires après décès</i>	16
1. Les acteurs.....	16
2. Les décors.....	19
C. <i>Les ventes après décès</i>	21
1. La partie introductive de la vente.....	21
2. Le contenu de la vente.....	22
3. Les catalogues de ventes publiques.....	24
 II. CADRE HISTORIQUE.....	 26
A. <i>Grenoble au XVIIIe siècle</i>	26
1. Grenoble et le Dauphiné.....	26
2. Les activités de la ville.....	27
B. <i>La société grenobloise au XVIIIe siècle</i>	29
1. Le clergé.....	29
2. Les nobles et les parlementaires.....	29
3. Les autres catégories professionnelles.....	30
C. <i>Le marché du livre à Grenoble</i>	31
1. Les imprimeurs et libraires grenoblois : présentation.....	32
2. Les imprimeurs grenoblois au travers de nos sources.....	34
 PARTIE 2 POSSESSEURS ET LIVRES POSSEDES.....	 36
I. PORTRAIT DES AMATEURS DE LIVRES GRENOBLOIS.....	37
A. <i>Les 61 inventaires après décès</i>	37
1. Niveau de fortune.....	37
2. La présence du livre dans les inventaires.....	40
B. <i>Une culture parlementaire</i>	42
1. Niveau de fortune.....	42
2. Nombre de livres possédés.....	43
C. <i>Le réseau social des bibliophiles : étude des papiers</i>	44
1. Contrats et correspondance : les informations personnelles.....	44
2. Quittances et actes de ventes.....	45
 II. LES LIVRES PRESENTS DANS LES INVENTAIRES APRES DECES.....	 47
A. <i>Les titres d'ouvrage</i>	47
1. Répartition par catégories selon le classement de François Furet.....	47
2. Les livres les plus lus au XVIIIe siècle.....	49
B. <i>Les corrélations entre lectures et professions exercées</i>	51
1. La Noblesse et les parlementaires.....	51
2. Les professions médicales et les clercs.....	52
3. Les marchands et les artisans.....	53
4. Les femmes.....	55

III.	UN GRAND AMATEUR DE LIVRES : SIEUR DURAND CONTROLEUR GENERAL DES FERMES DU ROI...	57
A.	<i>Mémoires, catalogue des livres et inventaire après décès de Monsieur Durand</i>	57
1.	Les mémoires	57
2.	Le catalogue.	58
3.	L'inventaire après décès.	62
B.	<i>La correspondance</i>	63
1.	Les libraires : de véritables « commerciaux » pour l'époque.	64
2.	Les informations fournies pas les libraires.	64
PARTIE 3 : ETUDE DU MARCHÉ DU LIVRE D'OCCASION A GRENOBLE D'APRES LES VENTES APRES DECES.		67
I.	TYPLOGIE DES ACHETEURS	68
A.	<i>Les acheteurs occasionnels</i>	68
1.	Les acheteurs ponctuels issus d'une même catégorie professionnelle : avocats, clercs et chirurgiens.	68
2.	Les marchands et artisans.	70
B.	<i>Les revendeurs</i>	71
1.	Les revendeurs : un cercle à part dans les ventes après décès	71
2.	Une « revendresse » assidue : La Tremblet	72
C.	<i>Les professionnels du livre et les amateurs</i>	73
1.	Les amateurs	73
2.	Les professionnels du livre.....	74
II.	LES PRATIQUES D'ACHAT	75
A.	<i>Ventes en bloc et vente livres à livres</i>	75
1.	Les ventes en bloc	75
2.	Les ventes livres par livres	77
3.	Les livres non vendus.....	77
B.	<i>Les autres biens achetés</i>	78
1.	Un public plus diversifié	78
2.	Les revendeurs à la recherche de tous types de biens.....	79
III.	ETUDES DE QUELQUES VENTES PARTICULIERES	81
A.	<i>Gabriel Magulon et Jean-Laurent Poncet de la Maldièrre</i>	81
1.	Gabriel Magulon	81
2.	Jean Laurent Poncet de la Maldièrre.....	82
B.	<i>Marie Guillemette Gouyquet et l'Abbé Rey</i>	84
1.	La vente des livres de Marie Guillemette Gouyquet.	84
2.	Les livres prêtés à l'Abbé Rey.	85
CONCLUSION		86
BIBLIOGRAPHIE		89
SOURCES		92
TABLE DES ANNEXES		95